Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/bulletinhistoriq4312soci

43e ANNÉE. — 1894

ALLEN COUNTY PUBLIC LIBRARY
3 1833 01822 9143

SOCIÉTÉ DE
DU PROTESTANT

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

GENEALOGY
944
B873ZY,
1894
DEC

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — TROISIÈME ANNÉE

N° 12. — 15 Décembre 1894

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1894

SOMMAIRE

Pages.

N. W. — **Gustave-Adolphe**, 9 nov. 1594-16 nov. 1632..... 617

ÉTUDES HISTORIQUES.

Charles Garrisson. — **Un chapitre de l'histoire des controverses religieuses du XVIIe siècle**..... 620

DOCUMENTS.

Paul Besson. — **Philippe II et le massacre de la Floride**, 1565-1566..... 640

H. Gelin. — **Les mariages au Désert et leurs conséquences en Poitou en 1749**..... 642

MÉLANGES.

A. Bernus. — **Le pasteur Gardesi**..... 651

A. Trigant-Geneste. — **Le temple du Désert à la Roche-Chalais** (1570)..... 655

Louis Bost et O. Douen. — **Les Psaumes en Poitou pendant la période du Désert**..... 658

SÉANCES DU COMITÉ. — *8 mai et 13 novembre 1894*..... 660

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

N. W. — **L'imprimerie et la Réforme**, articles de MM. A. Claudin et H. Stein. — **La Réforme en Savoie, le Conflit de Vernoux, les Prophètes cévenols, Rabaut de Saint-Etienne, Mémoires sur Castres**, par MM. Claparède, Mazon, Vesson, Watier, Fabre et Pradel..... 661

CORRESPONDANCE.

N. W. — **Inscriptions et clochers huguenots**..... 669

A. Bernus. — **Question sur Daniel Toussain**..... 670

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

F. de Schickler. — **La Société huguenote d'Allemagne**..... 670

Avis important..... 672

ILLUSTRATIONS.

Portrait et signature de Gustave-Adolphe..... 619

Deux mélodies poitevines du Psaume 33 au XVIIIe siècle..... 659

Fac-similés d'impressions de Saint-Lô en 1564 et 1565..... 663-665

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

GUSTAVE-ADOLPHE

9 novembre 1594 — 16 novembre 1632

Les réflexions qui terminent l'étude historique qu'on va lire n'étaient nullement préméditées. Nous n'en sommes que plus heureux de les avoir rencontrées sous la plume d'un de nos collaborateurs au moment où, au delà de nos frontières, on a célébré avec éclat le trois-centième anniversaire de la naissance de Gustave-Adolphe. Nous avons pensé ne pouvoir les mieux compléter qu'en tirant d'une de nos collections d'autographes le portrait et la signature du héros suédois, pour en offrir à nos lecteurs une fidèle reproduction.

Le caractère et l'intervention de Gustave-Adolphe ont eu, en effet, sur l'orientation de l'Europe, une influence décisive. Vers 1630 on prévoyait la ruine de l'œuvre d'émancipation dont, un siècle auparavant, la protestation de Spire en Allemagne, et, en France, le martyre de Louis de Berquin avaient marqué le double caractère. Ici la chute de la Rochelle et la défaite de Rohan livraient la Réforme au bon plaisir du despotisme royal et clérical. En Allemagne elle allait être écrasée

sous le puissant effort de la réaction catholique secondée par les armes prépondérantes des Habsbourg. C'est à ce moment qu'avec une clairvoyance providentielle Gustave-Adolphe jeta dans le plateau le plus léger de la balance, le poids de son épée décuplé par l'irrésistible élan de sa vaillance et de son enthousiasme religieux.

Mais cela n'aurait pas suffi. L'ambition de diriger à son gré les destinées de l'Europe continentale poussait alors Richelieu à soutenir en Allemagne ceux qu'il ruinait sans merci en France. Ses subsides rendirent seuls possible une campagne triomphale que devait couronner, le 16 novembre 1632, la sanglante bataille de Lützen, c'est-à-dire la retraite définitive des Impériaux et la mort glorieuse de leur vainqueur. La France a donc eu sa part importante dans ce relèvement inespéré du protestantisme par les victoires de Gustave-Adolphe. Et ceux qui, avec « l'éminence grise », n'avaient voulu qu'abaisser la maison d'Autriche, durent se résigner à voir les événements déjouer leurs calculs, peut-être même à retarder de cinquante ans la révocation de l'édit de Nantes.

N. W.

Gustaf Adolf konung

Études historiques

UN CHAPITRE

DE

L'HISTOIRE DES CONTROVERSES RELIGIEUSES

AU XVIIe SIÈCLE

I

On rencontre de temps à autre dans les ventes publiques, dans les catalogues des libraires, de petits volumes du début du XVIIIe siècle, qui s'appellent *l'Ave Maria des catholiques*, *le Confiteor*, *la Patenostre des prétendus réformés et calvinistes*. Un recueil de ces sortes de pièces, il est rare qu'elles aient plus de cinq ou six pages, m'a donné, il y a longtemps déjà, la première idée de cette étude. J'ai trouvé dans la Bibliothèque du Protestantisme français quelques nouveaux livrets qui m'avaient échappé, il est donc juste que le *Bulletin* ait la primeur de ce travail. Peut-être intéressera-t-il ceux qui, comme moi, ont la passion de cette période décisive de notre histoire protestante, de 1590 à 1630.

La prière de l'Église romaine, le *Pater*, le *Credo*, l'*Ave Maria*, le *Confiteor*, se déroule d'un bout de la pièce à l'autre, avec cette particularité qu'elle ne forme que le dernier vers de chaque strophe dont elle complète en même temps le sens. Il y a là une sorte de tour de force qui a sans doute tenté bien des imaginations poétiques de ce temps, car ces sortes de pièces ont eu une assez grande vogue, qui a duré longtemps, jusqu'à la fin du dernier siècle.

Au point de vue politique, au point de vue littéraire, le *Pater*, l'*Ave*, etc., n'ont point grande valeur, ni grand intérêt. Mais à côté de la controverse savante, pompeuse, c'est la

menue monnaie qui passe de main en main, le côté populaire de la guerre de plume, entre deux guerres d'épée.

En 1610, le crime de François Ravaillac, où bien des gens voulurent voir la main des Jésuites, remit sur le tapis la question du séjour en France de cet ordre religieux. Le Père Coton, par trop de zèle, publia cette célèbre *Lettre Déclaratoire* qui devait faire tant de bruit et faire couler de tels flots d'encre. Les protestants, devinant dans la Société de Jésus, leur plus opiniâtre et leur plus acharnée ennemie, les gallicans essayant encore de lui disputer l'empire du catholicisme, tentèrent d'engager une suprême partie, en profitant du mouvement d'opinion violemment manifesté dans le public à la suite de l'assassinat du roi Henri.

A la *Lettre Déclaratoire* répondit cet *Anti-Coton*, un des livres de France qui a eu le plus de retentissement, car c'est le procès d'un ordre religieux, d'une politique, presque d'une forme sociale de l'humanité (*Anti-Coton, ou réfutation de la lettre déclaratoire du père Cotton; livre où il est prouvé que les Jésuites sont coulpables et autheurs du parricide exsécrable commis en la personne du Roy très-chrestien Henri IV, d'heureuse mémoire*, — sans lieu — 1610). L'auteur ne s'est pas nommé, il a seulement signé la préface à la Reine régente des trois lettres P. D. C., où ses ennemis, et ils ont été nombreux, ont lu tour à tour Partisan de Charenton, Pasté de chenilles, Pernicieux Diable Calomniateur, Punaise de Calvin. On a dit que c'était César du Plaix, Servin, l'abbé du Bois-Olivier, Pierre Dumoulin surtout; mais quel qu'il soit, malgré sa promesse de dire son nom si son œuvre était attaquée, devant son retentissement et le débordement subit de fureurs et de colères, ce nom est resté inconnu.

Les réfutations ne manquent pas. *Le Fléau d'Aristogiton contre les calomniateurs des pères Jésuites*, la *Lessive pour laver la tête malsaine d'un fabuliste anonyme* (Ingollstat, 1610) la *Réponse apologétique*, *l'Advis de maistre Guillaume* (s. l. — 1611), se succèdent en peu de mois. Les calvinistes et les politiques répondent par le *Remerciement des beurrières de Paris au sieur de Courbouzon-Montgommery* (à Niort, 1610), la *Remonstrance sur la mort de Henri le Grand*, le *Tocsin*

contre le livre de la Puissance temporelle du Pape (à l'enseigne de la Quadrature du cercle, en la rue du Tonneau des Danaïdes, 1610). Guerre de plume acharnée de dix ans précédant à travers la France dix ans de guerre civile.

Au milieu de tous ces troubles, de ces pamphlets, de ces livrets anonymes, aiguisés et méchants, facilement mis au jour dans les villes de chacun des partis, naît le singulier cycle de chansons que personne, je crois, n'a encore étudié.

Le savant travail de M. Bordier (Paris, Tross, 1871) sur le chansonnier huguenot ne cite aucune pièce de ce genre, sans doute les premières parues sont celles de 1610. L'exemple donné, on ne s'arrête plus, et pendant un siècle et demi l'esprit de parti tire profit de cette bizarre facture. Sous Louis XIII citons au courant de la plume *la Prière Royale ou Salve Regina des financiers à la Royne mère*, à la suite du *Flux dissentérique des bourses financières*, s. l., 1624, le *Pater noster des Réformés sur le repentir de leur rébellion* (1622, s. l. in-8, Bibl. prot. fr.).

Au Roy.

Puisque nous n'avons plus maintenant de fiance
Que Soubize deffaict nous fait perdre espérance,
A vous nous recourons, nostre très digne maistre,
Et malgré nostre humeur nous vous tenons pour estre
Pater noster.

...N'abattez point nos murs, nos forts, nos citadelles,
Laissez-nous Montauban, Saumur et la Rochelle,
Qui sont notre soutien, nostre appuy et pilier
Mais rasez si voulez Nismes et Montpellier
Et dimitte nobis debita nostra...

Il y a encore la *Trompette de salut aux huguenots de ce temps*, 1622, le *De Profundis sur la mort de Luynes*, le *Confiteor de Monsieur le connétable qu'il a fait devant mourir*, etc.

Plus tard, sous Louis XIV, une pièce de vers médiocre, parue à l'occasion de la conquête de l'Irlande par Guillaume d'Orange, est intitulée : *Paraphrase sur le laus Deo et dernières actions de grâce du roi Guillemet et de la Reine Guillemette...*

récitées quelques jours après la mort de M. de Schomberg en présence du docteur Burnet et autres de sa bande. Enfin longtemps après une chanson janséniste reprend encore le vieux rythme populaire dans une *Glose du Pater noster sur la Constitution.*

Un des précédents propriétaires de ce livret a cru devoir ajouter d'une belle écriture du XVIIIe siècle : « Remarquez qu'il y a ici une profanation des prières de l'Église. » Ce n'était pas là l'opinion ni le souci des controversistes du début du XVIIe siècle quand tous, huguenots, catholiques et politiques, se renvoyaient à l'envi les paraphrases plus ou moins âpres et menaçantes du *Pater* ou de l'*Ave.*

II

Il existe fort peu de détails contemporains sur les auteurs de ces pamphlets ou chansons et sur ces chansons elles-mêmes, l'époque exacte de leur apparition, le bruit qui se fit autour d'elles. L'Estoile dans ses *Livres-journaux* ne manque guère de nous avertir chaque fois qu'il a acheté quelque méchante drôlerie ou plaisant livret; mais il est, je crois, comme les autres écrivains de son temps, muet sur le sujet qui nous occupe. Ces pièces essentiellement populaires restaient dédaignées des lettrés et des savants, malgré leurs multiples éditions. Elles ne portent pas leur lieu réel d'impression, sauf peut-être une ou deux.

Le premier paraît avoir paru le *Pater noster* des Jésuites, datant des premiers mois de cette année 1611 qui vit éclore la plupart de ses semblables. Le titre exact est: *Le Pater noster des Jésuites dédié à Philippe III Roy des Espagnes, pour ses Estreines de la présente année* 1611 — *avec l'Ave-Maria*, 1611 (sans lieu, de 8 pages in-8).

Les pères de la Compagnie de Jésus récitent le *Pater* :

Phylippe, roy de tous les hommes
Nous ne serons jamais muets
De confesser tous que nous sommes
Tes chers enfants et que tu es
Pater noster.

Aussi la trouppe jésuitique
Pour les biens-faits receuz de toy
Chante incessamment ce cantique
Bien-heureux Philippe, ô grand Roy,
Qui es in cœlis.

Que Ravaillac maudite engeance
Par nous si bien cathéchisé
Pour massacrer le Roy de France
Au lieu d'en estre mesprisé
Sanctificetur.

Ce coup, Phylippe, peut apprendre
Que nous sommes tes vrays amis
Et qu'en tous lieux ferons estendre
En despit de tes ennemis
Nomen tuum...

Le style semble moins âpre et moins violent que dans les autres ouvrages de même genre. Il ne faut pas croire cependant que les Jésuites y soient ménagés.

Trahir pour toy nos propres Princes,
Voler les veusves à tous coups,
Troubler le repos des provinces
C'est ce qu'appellons entre nous
Panem nostrum quotidianum.

Il ne serait pas étonnant que ce premier ouvrage provienne d'un politique, formé à l'école de l'Hôpital et de Sully, et non d'une plume protestante. Quelques-unes des vingt-quatre strophes de ce livret, tendent à le faire croire...

Qui croirait ces bons politiques,
Las, nous n'aurions crédit aucun :
Ainsi tous ceux sont hérétiques
Qui vont publians à chacun
Debita nostra.

L'*Ave Maria* qui vient à la suite du *Pater* est déjà beaucoup plus violent.

Les Protestants se reposaient sur Henri IV comme sur une

sauvegarde; maintenant, Henri IV était assassiné, et pour eux la main d'où partait le coup n'était pas douteuse, ils voyaient le peu de recherche qu'on faisait des complices du coupable, le peu de cas des dépositions de la d'Escomans et de plusieurs autres, ils se souvenaient du passé et craignaient pour l'avenir; l'occasion était unique pour chasser ces ennemis qui avaient juré leur propre perte.

A la Reyne

Lorsque Judas trahit son maistre en le baisant
Il dit ave Rabi : ceux de la compagnie
De Jésus, comme luy, en trahissant ta vie
Avec celle du Roy, humbles, te vont disant
Ave Maria.

Ces bannis pour avoir tiré par trahison
La dent du Roy défunct, d'une honteuse fuitte
Avoyent esté chassez : mais ils eurent en suitte
Pour en tirer le cœur une abolition
Gratia plena.

Venise a sagement d'un absolu pouvoir
Chassé pour tout jamais ces traistres de sa terre,
Ces fusilz de discord, ces trompettes de guerre,
Il en faut venir là, si tu desire avoir
Dominus tecum.

. . . . . .

Les chassant tu mettras tout en fidélité,
Leur ban restablira l'ancienne obeyssance,
Leur ban est le repos et bon-heur de la France :
C'est l'unique moyen de mettre en seureté
Fructus ventris tui.

Ces deux pièces ont été réimprimées longtemps après dans un curieux recueil appelé le *Cabinet jésuitique* (à Cologne, chez Jean le Blanc, 1682, in-16, autre édition postérieure, in-12, sans date), auquel a déjà été emprunté le *Légat de la Vache à Colas* de Sédège. A la suite se trouve une autre chanson appelée le *Credo des Jésuites*, non datée, mais

de la même époque; certaines strophes, notamment la treizième où il est parlé de larmes cottonnées, le style et l'inspiration le prouvent surabondamment :

. . . . . .
Mais quelque meurtre que l'on fasse,
Quelqu' assassinat que l'on brasse,
Nous ne pouvons estre surpris :
Aussi-tost nos mains sont lavées
Par pleurs et larmes cottonées.
Sont préceptes qu'avons appris
Sub Pontio Pilato.

Il en est de même de la quinzième :

Si l'on pouvait sans estre traistre,
Faire service à plus d'un maistre,
Nous devions aimer chèrement
Ce grand monarque de la France,
Mais par le vœu d'obédience
Nous l'avons rendu maintenant
Mortuus et sepultus.

On trouve encore plus bas :

Ne t'estonnes pas si nos pères
Ont sceu les nouvelles premières
De sa mort avant son trespas,
Nous usons souvent de magie
Car ce que le ciel nous desnie
Nostre refuge en est là-bas
Ad inferos.

C'est toujours la mort de Henri IV qui est sur le tapis. L'auteur fait allusion au prévôt des maréchaux de la ville de Pluviers qui aurait annoncé, à l'heure même du crime, l'assassinat du roi. Ce fait s'est souvent reproduit dans des circonstances analogues, lors de la tentative de Damiens contre Louis XV notamment. Le prévôt de Pluviers passait pour affilié à l'ordre des Jésuites. Il fut enfermé dans la prison, mais on ne put rien tirer de lui, car il y fut trouvé étranglé. — Son corps fut traîné sur la claie le 19 juin 1610.

Le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo* forment le thème de toutes les disputes. Jaloux du succès de leurs adversaires, les Jésuites et leurs partisans ne veulent pas demeurer en arrière et eux aussi mettent au jour un *Pater*, un *Ave* et une *Créance* ou *Credo*, ce qui permettra à un contemporain de déclarer dans son *Avis aux bons Frarçois :*

Le pater, l'avé, la croyance
Composez durant ces rumeurs
Donnent aux François cognoissance
Des Jésuites et de leurs mœurs,
Le pater, l'avé, la créance
Par les Jésuites racoutrés
Font assez paraistre à la France
Qu'ils sont plus malins que lettrés.

La riposte ne tarde guère :

L'autheur de l'anti-pater,
De l'ave, de la créance,
N'a pas appris à chanter
De l'Église la cadance
Car en ses lasches discours
Il prend Dieu tout à rebours.

Dans ce sixain, le plan de défense de la Compagnie se laisse entrevoir. Les Jésuites mettent de côté les politiques, ils affectent de ne voir parmi leurs adversaires que des protestants, et de confondre autant qu'il est possible leur cause avec celle du catholicisme entier. Eux seuls en sont le soutien et l'appui, toute cette polémique est une affaire entre les huguenots et eux ; il faut détacher des huguenots ces hommes du tiers parti qui avaient porté Henri le Grand au trône et pour cela détourner la lutte de son vrai terrain.

Mais avant d'aborder les ripostes, il reste à voir d'autres pièces, nées du succès des premières et renchérissant encore sur leur violence. Il existe un nouveau « Pater » différent de celui cité plus haut; deux éditions au moins en ont été publiées à bref intervalle (1611). La plus compète porte pour titre : *La patenostre des Jésuites*, *Loyalistes*, *Marianistes*,

Bellarministes (s. l., 1611). Peu de strophes suffiront à montrer le degré de violence atteint, les accusations se précisent et se précipitent.

C'est toy, race endiablée, infernale, hypocrite
Que mégère enragée en Sodome traictait,
Quand Ravaillac instruict en ta secte maudite
Meurtrit cruellement ce Grand Roy qui estoit
Pater noster.

François ne cherche plus d'une âme curieuse
Qui a faict massacrer ton Roy, père et tuteur,
C'est de ces assassins l'Escole furieuse,
C'est toy, ordre agraffé, de ce meurtre l'autheur
Qui es.

Plus loin le poète, ou le satirique, ne reculera pas devant un mauvais jeu de mots.

Tous leurs desseins trompeurs, toute leur entreprise
N'est que d'assubjectir la France à l'étranger,
Leur propos ordinaire et plus saincte devize
La voicy : sous nos loix pour les François ranger
Tuum.

Peu confiant sans doute dans la perspicacité du lecteur ou dans la bonté de son jeu de mots, l'imprimeur d'une des deux éditions, a cru devoir mettre

Tuum. I. Tuon.

Après un nouveau coup de patte au père Coton, on reprend :

Ce fut bien Ravaillac qui d'une main bourrelle
A frappé l'oingt de Dieu, mais en effect je croy
Que des Loyolitains l'hérésie nouvelle
L'ayant empoizonné, nostre invincible Roy
Tua.

On ne peut entrer dans la discussion longue et difficile que nécessiterait l'étude du procès de Ravaillac. La vérité historique est lente à jaillir, mais si rien de définitif n'a été dit sur la mort du roi de Navarre monté au trône de France, rien de définitif ne sera probablement jamais dit. Les coupables,

si, comme l'ont supposé les contemporains, Ravaillac a eu des complices ou des instigateurs, étaient trop haut placés, les accusations qui osèrent se produire furent étouffées et punies, le silence se fit et le temps a tout couvert de sa grande prescription, l'oubli. Qu'on se rappelle cependant, sans en trop exagérer la portée, ce passage des *Mémoires pour l'Histoire de France* (tome II, page 358), où le président de Harlay répond à la reine, s'enquérant des nouvelles du procès : « Vous direz à la reine que Dieu m'a réservé à vivre en ce siècle pour y voir et entendre des choses si étranges que je n'eusse jamais crû le pouvoir voir ni ouïr de mon vivant... » Et plus loin un des amis du même président lui insinuant que Mlle de Coman accusait tant de gens, et des plus grands du royaume, sans aucune preuve; il dit en levant les bras au ciel : « Il n'y en a que trop ; il n'y en a que trop ! »

Reprenant l'analyse du *Pater*, voici quelques vers qui montrent bien l'inquiétude de nos pères, menacés d'être traités en « grenadins », c'est-à-dire chassés de France comme les Maures expulsés d'Espagne par le roi catholique, ne connaissant d'ailleurs que trop déjà les sentiers d'exil.

. . . Et vos œuvres impies
Bientôt en Canada nous envoiront chercher
Panem nostrum.

L'écrivain ne croyait pas être si bon prophète ; comme les Israélites, les calvinistes de France ont essaimé à la surface du monde. Sur cette terre lointaine du Canada, découverte et peuplée par la France, que de noms rappellent les aïeux protestants, depuis celui de *de Mons*, qui dès le début du XVIIe siècle essayait une colonisation française à Québec. Un souvenir surtout doit être conservé, celui de *du Calvet*, d'une de nos vieilles familles du Midi qui, protestant, disputa aux Anglais le sort et l'avenir d'une petite nationalité française catholique, grandie au bord du Saint-Laurent, et mourut victime de son dévouement en laissant sa vie en exemple au nouveau monde.

Pour éviter le sort dont il est menacé, le poète de 1610 pense qu'il faut se débarrasser de ceux qui veulent se débar-

rasser de nous ; c'est ce qu'il conseille à la reine régente, Marie de Médicis :

Madame, retirez le cotton des oreilles
De nostre jeune Roy, chassés cet affronteur,
Voulez-vous son printemps couronner de merveilles
Bannissez de la Cour cet insigne imposteur
Et dimitte...

Tel est aussi l'avis de l'auteur du *Credo des Jésuites dédié aux françois*, 1611, dont la première strophe commence ainsi :

Quand nostre maison est remplie
D'or et d'argent abondamment
Alors, d'une joye accomplie
Chacun de nous dit ardemment
Credo in Deum...

Pour abréger et ne pas se perdre dans l'énumération parfois fastidieuse de ces petites pièces, souvent calquées les unes sur les autres et s'empruntant mutuellement leurs armes et leurs idées, pour donner en même temps un spécimen de cette poésie, je vais citer ici en entier un de ces pamphlets. C'est la *Salutation angélique ou advis, dédié à la Royne Régente par les françois.*

Judas trahit Jésus son maistre,
D'un, ave Raby, le baisant,
Les Jésuites voulant commettre
Un mesme crime vont disant
Ave Maria.

Prens garde à toy, sage Princesse,
Leur bel accueil n'est qu'hameçon
Et leur voix est toute traitresse
Revestue d'une façon
Gratia plena.

Que si prudemment tu desploye
Ton bras pour parer à leurs coups,
Les bons françois remplis de joye
En te bénissant diront tous
Dominus tecum.

Chasse d'auprès de ta personne.
Et de celle de nostre Roy
Les ennemis de la Couronne
Si tu veux qu'on die de toy
Benedicta tu.

Le serpent finement s'adresse
A Eve pour la décevoir,
De mesme la voix piperesse
Des Jésuites se fait voir
In mulieribus.

C'est pourquoy quand un de leur troupe
A fait quelque bon traict matois
Pour lequel ils ont vent en poupe
D'eux est loué à haute voix
Et benedictus.

Si nostre Roy donc par ces pères
Est gouverné en liberté,
Sçache que l'air de ces vipères
Rendra peu à peu infecté
Fructus ventris tui.

Mais pour asseurer nostre Prince
Et tenir ses sujets en paix,
Bannis les de cette Province
Et qu'on ne les voye jamais.
Amen des françois.

A la suite est la *Response des Jésuites, achevans l'ave, et par eux dédie à la Royne.*

O grand' Royne n'entends la pleinte
Des françois : mais escoute nous,
Comme tu veux que ceste sainte
T'oye quand tu dis à genoux
Sancta Maria.

Ne permets pas que l'on publie
Nos crimes dont l'on s'apperçoit,
Fay, fay plutost qu'on les oublie
Si désires qu'avec toy soit
Mater Dei.

Si l'on veut punir nostre offence,
Las, ne le permets nullement
Ains sers nous de seure deffence
Et envers ce grand Parlement
Ora pro nobis peccatoribus.

Marie donne toujours place
A nos emmièléz propos,
Nous avons besoin de ta grâce
Et d'être assistés à propos
Nunc et in horâ.

Autrement nostre perte est seure,
Mais avec ta protection
Nous empescherons à toute heure
L'arrêt et l'exécution
Mortis nostræ.

Et puis, pour toute récompense,
Scache que nous saurons mesler
Sy bien les cartes dans la france
Que ne les pourras démesler.
Amen des Jésuites.

Comme la plupart des ouvrages de la controverse brûlante de ce temps, comme presque tous les pamphlets huguenots, si nombreux encore de 1610 à 1629, ces écrits sont demeurés anonymes. Vainement on cherche à leur sujet un nom, un éclaircissement, une lueur, on ne trouve rien.

La grande poésie ardente et puissante du siècle précédent est morte. D'Aubigné n'écrira plus les *Tragiques*, ni tant d'autres qui chantaient derrière lui. La période de l'épopée, des illusions, de l'espérance même est enfuie, le mirage précieux qui montrait à nos pères la France entière protestante et retrempée, raffermie en la nouvelle foi.

Si paradoxal que cela puisse paraître à quelques-uns, l'avènement de Henri de Bourbon, leur chef, au trône, a été pour les protestants un coup aussi terrible que la nuit de 1572 ou la Dragonnade de 1685. Parti de lutte et de combat, de vaillants et de guerriers que leurs persécuteurs les avaient obligés à être, la paix les a amollis et livrés sans défense ; hommes

pieux qui courbaient le genou pour chanter le psaume 67 avant la bataille

Que Dieu se monstre seulement...

chrétiens croyants et sincères du foyer ou du camp, ils n'ont pu résister à l'influence de la cour et, dès 1593, commence, par celle de leur roi, la longue série des abjurations de leurs chefs. On ne combattra plus pour le succès, mais pour la conscience ; au bout de la lutte est l'inévitable catastrophe. Dès 1610 on voit tout cela, on le sent, on le devine. Ceux qui veulent se soustraire à cette obligation, mettre hardiment leurs noms sur leurs écrits, signer leurs pensées, en sont durement punis, Pierre Bérauld, pasteur et professeur en théologie, par la rétractation, Jean-Paul de Lescun, par la mort. Les autres comprennent et frémissent. « Quelle pitié que pour dire la vérité il faille céler son nom et ne s'oser déclarer de peur du supplice, » s'écrie douloureusement, en une plainte qui est un sanglot, l'ardent auteur du *Catholique réformé* (s. l., 1621). *Veritas odium parit et supplicium.*

Sous une forme plus plaisante et dès l'époque de nos pamphlets, un autre a déjà écrit :

Je dirais mon nom librement
Et maintiendrais assurément
La vérité de mes paroles
Si comme l'on fait aux escoles
Il ne fallait que disputer,
Mais quel plaisir de contester
Quand l'on craint la supercherie,
Donnez caution de ma vie
Et du moule de mon pourpoint,
Autrement je ne le dis point.

III

La Compagnie de Jésus ne pouvait manquer de répondre aux violentes attaques dont elle était chaque jour l'objet. Elle comptait dans ses rangs assez d'écrivains, quelques-uns dis-

tingués, pour répondre à ses détracteurs sur le ton qu'ils avaient choisi.

Le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo* avaient servi en quelque sorte de moule à l'attaque, le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo* repris par les pères leur servirent de défense et reportèrent aux agresseurs leurs plus mauvais compliments.

Une réelle différence se manifeste cependant entre les deux camps. Les protestants, obligés de ménager les politiques, ces jansénistes de demain, s'arrêtent à mi-route de leur pensée, n'osent attaquer le catholicisme, hésitent souvent. Pour les Jésuites, au contraire, il s'agit de confondre leurs adversaires avec les huguenots, leur propre cause avec l'Église romaine. Eux tombés, elle tombe, eux chassés de France, elle meurt. Le tiers parti, ils le négligent, l'Université, les parlements, les apôtres de l'apaisement ; tous leurs coups portent sur les « hérétiques », les « frères de Charenton », les « sectateurs de l'âne du Moulin ». Si le père Coton est sans cesse visé d'une part, Pierre du Moulin de l'autre est le bouc émissaire de toutes les fureurs, et qui n'a en mémoire le gros volume que le père Garasse décocha contre lui entre tant d'autres : *Le Rabelais réformé* (à Brusselle, 1620).

J'ay un moulin qui est fort détraqué,
Au lieu de grain il ne moult que la paille,
Car estant fils d'un moyne défroqué,
N'espère pas d'en tirer fruict qui vaille...

Déjà par ses polémiques chaleureuses, du Moulin s'était attiré de violentes répliques telles que le *Torrent de feu* ou la *Fournaise ardente*, la publication de l'*Anti-Coton*, qu'on lui attribua, redoubla les colères.

L'Anti-Coton tu ne liras
Parce qu'il ment impudemment,
Et son auteur tu maudiras
Pour parler trop iniquement...

ainsi s'expriment les *Commandemens aux catholiques et bons françois*, autre pièce de ce temps.

Plusieurs pièces en faveur des Jésuites sont signées N. D.

P., notamment le *Confiteor des catholiques* (s. l., 1611) et l'*Ave Maria des catholiques avec sa suite*, qui comprend un sixain, un sonnet et trois quatrains. N. D. P. n'est pas un inconnu dans le monde de la controverse, peut-être pourra-t-on trouver son nom. On lui doit encore la *Complainte à la Royne mère du Roy, Régente en France, faicte par le soldat catholique, touchant les fausses accusations que l'on faict contre les pères jésuites* (s. l., 1611). C'est une médiocre réponse à l'*Anti-Coton* et au *Tocsin*. L'abbé Lenglet-Dufresnoy, dans son supplément aux Mémoires de Condé, n'en parle pas; bien qu'il cite toutes les pièces relatives à ces disputes. Très brève, elle a 15 pages in-8, ses nombreuses citations latines lui donnent tout l'air de sortir de la plume d'un homme d'Église.

Le *Pater noster des catholiques*, la première des réponses, se plaint naturellement de l'affreuse persécution qui menace les Jésuites. On veut les chasser, et leur disparation sera la perte de la France, de la religion, de la reine elle-même.

Ce qui me fasche plus est voir les catholiques
Seconder aujourd'huy par noises et débats
Les pestilens desseins des cerveaux hérétiques,
Et qui n'en pleurerait ! ah, Seigneur, ce n'est pas
Voluntas tua.

... J'ayme les vieux François, leur croyance m'est chère,
Sainct Louys, le bon Roy, en estait emflambé,
Et le feu grand Henry entrerait en cholère
S'il revenait voyant comme l'on est tombé
In tentationem.

Grande tentation et d'autant plus à craindre
Que moins on la cognoist : le perfide huguenot
Pour certain nous voudrait pouvoir un jour contraindre
De chanter avec luy les Pseaumes de Marot,
Sed libera nos.

Il y a une autre glose du *Pater noster*, écrite dans le même esprit, mais plus violente, c'est *La Patinostre des prétendus et réformés calvinistes* (1611). Trois ou quatre couplets suffiront pour en donner une idée.

Calvin, Dieu de notre secte,
Pour soustenir tes beaux faicts,
On nous nomme race infecte,
Croyans au vrai que tu es
Pater noster.

En la maison vénérable
Que Charanton nous permet,
Bien que ce soit une estable
Nous prions que ton souhait
Adveniat.

Pour diffamer les bons pères
Un chacun de nous est prest,
Nous les estimons vipères
Car nous scavons bien que c'est
Voluntas tua...

... Rien n'est en nous que la rage
Rien que haine et cruauté,
Quand au sang et au carnage
C'est en toute seûreté
Panem nostrum quotidianum.

L'*Ave*, une des pièces signées N. D. P., est assez terne, pas trop méchant et sans relief. Citons cependant cette bonne parole qui le termine par deux beaux vers. Elle était parfois sur les lèvres, mais, hélas ! loin des cœurs.

.... Quittez donc vos assauts, cessez toute querelle,
Afin qu'un vray repos finisse le combat.

Le *Confiteor des Catholiques* (s. l., 1611) est plus âpre, plus violent, plus propre à flatter les foules passionnées de l'époque, à les entraîner au besoin. L'exil et la potence entrent en ligne comme bons moyens de persuasion.

Partisans de Calvin, aveugles hérétiques
Qui tachés d'infecter le troupeau de Jésus
Songés à vos péchés, à vos fautes iniques
Et dictes gayement, terrassant vos abus
Confiteor Deo omnipotenti.

. . . . . .

Songés et prévoyés à cesser ceste guerre
Qui de longue pourrait embrazer le pays,
Ou si vous ne voulés, allés en Angleterre
Afin que vous soyés capitaux ennemis
Virgini.

...Quel profit avez-vous, engeance opiniastre
De combattre les vents qui vous peuvent braver,
En perdant vostre poudre on cognoist que, folastre,
Vostre espoir est de dire au Prince de l'Enfer,
Et tibi pater.

Les imaginations, on le voit, travaillaient peu. Les Jésuites retournent à leurs adversaires le compliment que ceux-ci leur avaient adressé, en feignant de croire qu'ils appelaient le diable leur père.

...Vous estes les esleus ainsi comme vous dictes,
Mais possible ceux là que l'on nomme larrons,
Vous n'aymez pas à voir les pères Jésuites,
Et en despit de vous nous les conserverons,
Cogitando, loquendo, operando.

...Nous sommes bien armés par leurs propres deffences,
Nous ne manquerons point de confort et secours,
Et pour vous nous n'aurons que d'infâmes potences,
Que l'on ira planter par quelques carrefours,
Et in cunctis aliis.

Il reste encore, pour avoir parcouru le cycle de ces chansons bizarres, à citer une autre forme du *Pater* différente de *La Patinostre des prétendus et réformés calvinistes* citée plus haut. — C'est *La Patenostre des huguenots, adressée au père de l'Enfer, père des hérésies, qu'il est enjoinct à tous et à chacun fidèle de réciter attentivement et dévotement tous les jours de caresme pour l'extermination des pères Jésuites. — Le tout par ordonnance très expresse des Eglises réformées de France* (s. l., 1611, de 8 pages in-8).

Prince d'Enfer, esprit infâme
Qui traisnes l'horreur et le blasme

Pour tes fidèles nourrissons,
Favorise nostre fortune
Puisque partout nous confessons
Que tu es d'une voix commune
Pater noster.

Monstre tes forces absolues
Envers ces âmes résolues
Qui vont preschant la vérité :
Et dissipant le fier obstacle
De leur parfaite charité
Fais voir par quelque faux miracle
Qui es...

Sous le prétexte des prières et des souhaits calvinistes, l'auteur du pamphlet trouve moyen de célébrer les vertus des Jésuites, et sur ce sujet il en sait long, peut-être même est-ce son propre éloge qu'il étale.

Rien n'abaisse nostre courage
Que la doctrine et le langage
De ces vrais Hercules gaulois...

Ils font voir en nostre créance
Un labyrinte d'ignorance
Où chacun de nous attaché
Sous les appas d'un sainct cordage
Chérit l'abbus et le péché
Pour son pain et pour son breuvage
Quotidianum...

Aussi les soi-disant huguenots qui récitent ce singulier *Pater* ne souhaitent-ils rien tant que de mettre dehors les Jésuites, ces gardiens fidèles et dévoués, qui s'opposent seuls à leurs pernicieux projets...

...Afin qu'un jour plains d'asseurance
Nous puissions voir nostre créance
Toutes les Gaules abbreuver
Et d'une prompte phrénésie
Par tous les Temples relever
L'Idole de nostre Hérézie.
Amen.

Voilà ce bref travail achevé, il a nécessité quelques recherches, malgré ses lacunes, peut-être permettra-t-il un jour d'ajouter un chapitre nouveau à l'histoire des luttes de la Société de Jésus contre l'Idée protestante. Victorieuse avec le XVIe siècle, cette idée de progrès et de liberté recule au XVIIe, perd l'Autriche entamée, la Hongrie presque conquise, la Bohême de Jean Huss et de Jerôme de Prague, la France de Calvin, de Bèze et de Coligny. Il n'a tenu peut-être qu'à l'épée de Gustave-Adolphe que l'Allemagne du Nord ne soit aussi rentrée sous le joug de Rome.

Quels furent les principaux auteurs de cette réaction violente? On peut répondre sans hésiter : les Jésuites, et c'est là le titre de gloire ou la responsabilité qu'ils assument devant l'histoire, selon le point de vue auquel on se place.

Nos pères sentaient cela, voyaient en eux leurs plus terribles ennemis, ennemis alors de toute tolérance, de toute liberté d'âme, ils les ont combattus, c'est ici un chapitre de cette lutte, ils ont été vaincus et laissés pour morts. D'autres ont repris le combat, mais avec d'autres idées et marchant vers un autre but; si, au XVIe siècle, nos protestants avaient triomphé, nous ne serions pas assurément plus près de Rome, mais nous serions plus près de quelques degrés de ce divin idéal si pénible à atteindre et dont a soif l'humanité.

CHARLES GARRISSON.

Documents

PHILIPPE II ET LE MASSACRE DE LA FLORIDE

1565 — 1566

On a souvent rappelé ici la tentative de Coligny de doter la France d'une colonie américaine, les expéditions de Jean Ribaut en Floride et l'échec lamentable de cette tentative, grâce au massacre de nos compatriotes par le lieutenant de Philippe II, Pedro Menendez de Avila, au fort de la Caroline et à Saint-Augustin en septembre et octobre 1565. Rien n'est instructif pour ceux qui nous parlent sans cesse du rôle de la politique dans les luttes religieuses du XVIe siècle, comme de relire cette histoire.

Froidement, sans pitié, sans résistance, les compagnons de Ribaut et Ribaut lui-même qui avaient eu la naïveté de se livrer sans condition, en comptant sur l'humanité du vainqueur, furent massacrés avec des raffinements de cruauté, non comme Français ni comme concurrents politiques, mais, ainsi que l'écrivait Menendez, pour « le triomphe de Notre Seigneur et de son Saint Evangile ». Il n'y eut de grâce que pour quelques-uns qui se déclarèrent catholiques. — M. Paul Gaffarel a raconté en détail ces horreurs dans son *Histoire de la Floride française* dont le *Bulletin* a donné quelques pages en 1876 (XXV, 385). Il ne connaissait pas alors un document qui n'a été publié qu'en 1891, et qui confirme aussi complètement que possible tous ceux qu'il a utilisés. C'est la lettre dans laquelle, le 28 février 1566, Philippe II explique à son ambassadeur à Vienne, Chantonay, comment il doit comprendre et justifier ce crime. Elle a paru dans la *Coleccion de los Documentos ineditos para la historia de Espana*. On y remarquera la hauteur avec laquelle, prenant audacieusement le rôle d'offensé, il réclame le châtiment du promoteur de l'expédition de Ribaut, Coligny. Il est difficile de croire que le même conseil donné ici comme un ordre, et répété avec

cette insistance, n'ait pas été donné aussi aux conférences de Bayonne. Nous devons la traduction de cette lettre à un correspondant de Buenos-Aires, M. Paul Besson.

N. W.

« Vous avez entendu comment certains corsaires français sont allés en Floride et y ont fait un fort pour s'emparer de cette province qui est notoirement à nous, comme on sait. Les Français qui y étaient ne sont pas seulement pirates, ils sont aussi *hérétiques*, et comme tels ils ont emporté des prédicateurs et des livres en quantité, de leur secte perverse, pour l'implanter dans cette terre, comme ils avaient déjà commencé à le faire. Nous envoyâmes Pedro Mendez d'Avilés avec des navires et des gens pour les chasser de là; ce qu'il fit, comme vous le verrez par une relation qui vous est envoyée pour que vous sachiez la fin que cela a eu, et que vous puissiez le dire à l'Empereur et à l'Impératrice, mes frères, et aux archiducs, s'ils se trouvent là, et à qui vous voudrez, sans en donner copie à personne, parce qu'il convient ainsi, et parce qu'en outre du contenu de la dite relation, il y a certains papiers qui se sont trouvés en Floride, et la confession de quelques-uns des vieux qui furent pris.

« D'après ce que l'on a compris jusqu'à présent, l'amiral de France paraît avoir été celui qui avait fait cette expédition, et c'est par son ordre que les Français qui s'y trouvèrent, y étaient allés et avaient occupé le lieu où ils avaient fait le fort. Ils avaient l'intention de passer plus loin occuper d'autres ports et populations qui sont à nous, au dommage et préjudice de la navigation de nos sujets. Nous avons fait dire à la Reine Mère et au Roi, son fils que, comme on le leur avait fait savoir au commencement, j'avais envoyé punir les dits corsaires, aussi justement que le méritaient ceux qui cherchaient à troubler la paix publique, et à donner mauvais nom à la bonne amitié et fraternité qu'il y a entre nous. Pour la même raison et cause, le dit Amiral ayant été l'auteur de ce qui s'est intenté dans cette région contre nous, nous ne pouvions pas ne pas leur demander avec instance de le faire punir d'une manière aussi exemplaire que son audace, et le cas et l'excès le requièrent, et comme moi je le ferais, si un sujet de quelque qualité que ce fut, était assez osé pour faire contre eux chose pareille ; ils doivent le châtier d'une manière si frappante que cet exemple empêche qu'aucun autre soit assez hardi pour faire pareille entreprise.

« En substance j'ai ordonné à don Francés de Alava qu'il fasse auprès

des rois très-chrétiens de très vives insistances pour le châtiment du dit Amiral; que s'ils le font, ils feront ce qu'ils doivent, et la chose du monde qui leur incombe le plus, puisqu'on sait bien notoirement qu'il est le poison de ce Royaume, l'inventeur et le promoteur de tous les maux qui s'y ourdissent et s'y commettent, surtout en matière de religion.

« Nous verrons comment ils le prennent en France; nous avons peu d'espoir que ce sera comme il serait raisonnable. Je vous ferai savoir ce qu'on m'aura répondu pour que vous le disiez à mes frères, comme maintenant je veux que vous leur rendiez compte de tout ceci, en particulier, et qu'ils comprennent que l'événement de la Floride a été pour le grand service de Dieu, notre Seigneur, puisque, en tuant ces hérétiques, on a arrêté la doctrine perverse qu'ils voulaient et avaient commencé là à semer. On montrera la saine et sainte doctrine aux naturels de cette terre, et le véritable chemin de leur salut, ce qui est ce que nous désirons et prétendons principalement. »

LES MARIAGES AU DÉSERT ET LEURS CONSÉQUENCES

EN POITOU, EN 1749

La Déclaration royale du 14 mai 1724 interdisait, par son article 1er, toute manifestation de la religion réformée sous la menace, pour les hommes d'être condamnés « aux galères perpétuelles », pour les femmes « d'être rasées et enfermées pour toujours dans les lieux que les juges estimeront à propos ».

Aux prédicants et pasteurs l'article 2 de cette même déclaration réservait la peine de mort, « sans que ladite peine puisse à l'avenir être réputée comminatoire ».

Les couples mariés clandestinement aux assemblées du Désert, et ceux dont les enfants recevaient le baptême des prédicants, tombaient sous le coup de la Déclaration royale du 13 décembre 1698 (art. 8) ou encore de celle du 14 mai 1724, qui, par son article 15, ordonnait à « tous les sujets du Roi » d'observer dans les mariages « les solennités prescrites tant par les saints canons reçus et observez dans ce Royaume, que par les ordonnances, édits et déclarations, le tout sous

les peines qui y sont portées, *et même de punition exemplaire suivant l'exigence des cas* ».

Cette dernière sanction revêt une forme d'un vague très inquiétant, qui permettra aux commentateurs et aux juges d'en tirer à volonté des pénalités graves ou bénignes, selon les influences qui prévaudront à la cour.

A ce titre, le document que nous reproduisons ci-après présente un incontestable intérêt en ce qu'il fait connaître comment et dans quel esprit, à vingt-cinq ans de date de la Déclaration royale, un parlement, celui de Bordeaux, en poursuivait l'application.

On sait que les pasteurs Gounon (dit Pradon) et Pélissier (dit Dubesset), arrivés en Poitou l'un en 1744, l'autre en 1745, firent alternativement, surtout vers 1748 et 1749, « de longues tournées dans l'Aunis, la Saintonge, et même le Périgord et l'Agenais[1] ». Au cours de ces excursions ils célébraient de nombreux mariages et des baptêmes.

L'arrêt suivant, rendu en parlement de Bordeaux le 21 mai 1749[2], montre à quoi s'exposaient, dans ces circonstances, pasteurs et fidèles. Gounon et Pélissier, « prétendus ministres », et « autres particuliers de la Religion prétendue réformée » qui ont fait bénir par eux leurs mariages ou baptiser leurs enfants, seront, aux termes de l'arrêt, « pris au corps, menés et conduits dans les prisons de la cour ». Il est fait défenses expresses aux époux mariés au Désert de se fréquenter désormais, « sous peine de punition exemplaire » ; les « cohabitations faites en conséquence de tels prétendus mariages et fiançailles » sont qualifiées « concubinages », et les enfants « qui en sont provenus ou en proviendront » sont déclarés « illégitimes, bâtards et incapables de toute succession ».

Voici le texte de cet arrêt :

1. V. Lièvre. *Hist. des Prot. du Poitou*, t. II, p. 310.

2. Cet arrêt, que nous croyons très peu connu, a été imprimé à Bordeaux, en 1749, *chez J.-B. Lacornée, imprimeur de la Cour de Parlement et de l'Université, rue St-James, vis-à-vis la rue des Gourgues.* — La copie que nous en avons sous les yeux fait partie d'une collection de documents réunis par Appolin Briquet pour la rédaction d'une Histoire — inexécutée — du Poitou, et déposés à la Bibliothèque des musées de Niort.

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT DE BORDEAUX

Arrêt du 21 *mai* 1749.

Ce jour, le procureur du Roi est entré ; et a dit que, quoique sa Majesté régnante, en renouvellant, par l'article xv de sa déclaration du 14 mai 1724, les dispositions des ordonnances, édits et déclarations des Rois ses prédécesseurs, sur le fait des mariages, et nommément de l'édit du mois de mars 1697, et de la déclaration du 15 juin de la même année, en ait ordonné l'exécution selon leur forme et teneur, par ses sujets nouvellement réunis à la foi catholique, comme par tous ses autres sujets, et leur ait enjoint d'observer, dans les mariages qu'ils voudront contracter, les solennités prescrites, tant par les saints canons reçus et observés dans ce Royaume, que par lesdites ordonnances, édits et déclarations, le tout sous les peines qui y sont portées, et même de punition exemplaire, suivant l'exigence des cas ; néanmoins plusieurs desdits sujets nouveaux convertis, refusant de se soumettre à l'exécution indispensable de ses dispositions souverainement respectables, usent de toutes sortes de mauvaises voies pour s'y soustraire, les uns se faisant impartir une prétendue bénédiction nuptiale par de simples prêtres, ou même par des curés qui ne sont pas les leurs, et produisant de faux témoins qui attestent criminellement un domicile qu'ils n'ont pas ; d'autres, plus téméraires que ces premiers, se rendent aux assemblées de religionnaires, si étroitement défendues par les mêmes ordonnances, édits et déclarations de Sa Majesté, et par les arrêts de la cour, sous des sévères et très justes peines, et y prennent des pareilles prétendues bénédictions nuptiales des ministres et prédicans qui y président, après quoi ils vont cohabiter publiquement et scandaleusement dans les paroisses de leurs domiciles, comme s'ils étaient canoniquement et légitimement mariés ; ils portent même leur effrénée licence jusqu'à produire à leurs pasteurs et magistrats les certificats que ces ministres imposteurs, et proscrits du Royaume leur ont donnés dans ces assemblées prohibées, où ils se qualifient de ministres du saint évangile. Plusieurs de ces certificats, ainsi que d'autres de baptêmes, d'enfants baptisés dans ces mêmes assemblées par les mêmes ministres, ont été envoyés au procureur général du Roi par les magistrats et autres officiers et curés à qui les prétendus mariés, domiciliés dans le ressort de la Cour, ont eu la hardiesse de les présenter comme des titres probatoires d'un mariage légitime, ou chez qui ils ont été trouvés par les

archers qui s'en sont saisis ; et, il paraît, tant par les lettres d'envoi que par d'autres écrites au procureur général du Roi, non seulement par nombre de curés et par quelques-uns de ses substituts, mais encore par des évêques et par MM. les commissaires départis dans les généralités de Bordeaux et de La Rochelle, que le désordre d'une contravention aussi scandaleuse et aussi préjudiciable au bien de la Religion et de l'État, continue encore aujourd'hui, nonobstant la publication qui a été faite de l'arrêt de la Cour du 5 du mois de février dernier, qui, conformément aux susdites ordonnances, édits et déclarations du Roi, fait inhibitions et défenses à toutes sortes de personnes de faire aucun exercice de Religion, autre que la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, et de s'assembler pour cet effet en aucun lieu et sous quelque prétexte que ce puisse être, et à tous ministres, prédicants et autres, d'exciter ni convoquer aucunes assemblées, et d'y faire aucuns presches ni autres exercices de la Religion prétendue réformée, leur enjoint de se retirer et sortir du royaume, et défend à toutes personnes quelconques de les recevoir ni de leur donner retraite, secours, ni assistance, et d'avoir aucun commerce ni liaison avec eux. Et comme il est nécessaire de mettre un frein à une licence si criminelle, et qui tient de la révolte contre la puissance et l'autorité légitime tant de l'État que de l'Église, et d'infliger, pour y parvenir, aux coupables qui sont connus et à ceux qui le seront dans la suite, les peines encourues par eux, c'est dans cet objet que le procureur général du Roi a requis lui être donné acte de la remise qu'il fait sur ce bureau, desdits certificats de prétendus mariages et de baptêmes, signés les uns Gounon, dit Pradon, ministre du Saint Évangile, les autres Pélissier, ministre du Saint Évangile, ensemble des lettres et autres pièces y jointes ; et être ordonné que le tout demeurera au Greffe, pour servir de mémoires, dénonciation et pièces de conviction ; et que tant lesdits *Gounon*, dit *Pradon*, et *Pellissier*, que les nommés *Pierre Montet*, de la ville et paroisse de Jonzac, et *Marie Libaud*, de la paroisse d'Ozillac[1], *Jacques Merlet* et *Catherine Cornevin*, l'un et l'autre de ladite ville et paroisse de Jonzac ; *Jean Lacroix*, de la même ville et paroisse, et *Jeanne David*, du bourg et paroisse de St Jean Lacroix (?) ; *Jacques Biré* et *Marie Gillet*, aussi de ladite ville et

1. Les localités désignées dans l'arrêt, comme lieux de résidence des personnes poursuivies, appartiennent toutes aux cantons demeurés protestants de l'arrondissement de Saintes ; les noms patronymiques se retrouvent, pour la plupart, dans ceux des familles actuellement protestantes de la région.

paroisse de Jonzac; *Joseph Lavocat*, du même lieu, et *Marie Libaud* de la paroisse d'Ozillac; *Jacques Roulin* et *Magdeleine Chevalier*, dudit lieu de Jonzac; *Jean Bastard*, chapelier, du lieu de Bisar, paroisse de St Fort, et *Marie David* du bourg et paroisse de St Genis; *Gabriel Robin*, du bourg et paroisse de Gemosac, et *Anne Rondeau*, de la ville de Pons; *Louis Daunis*, chirurgien, du bourg et paroisse de St Fort, et *Marie Aimé*, du bourg et paroisse de Lorignac; *Simon Chauvin*, du bourg et paroisse de Gemosac, et *Magdeleine Morice*, du lieu des Gors, paroisse d'Epargne; *Jean André*, de la ville de Jonzac, paroisse de St Gervais, et *Gabrielle Geoffroi*, du bourg des Apeaux, paroisse de Marsac; *Jean Nougué*, du bourg et paroisse de Gemozac, et *Marie Couturier*, du même bourg et paroisse; *Pierre Mignon*, du lieu de Chezpied, paroisse de Lignère, et *Marie Gautier*, du lieu de Chevalon, paroisse de Bonneuil, les tous dénommés dans lesdits certificats de prétendu mariage; ensemble, les nommés *Pierre Baumard*, vigneron, et autre *Marie Gautier*, habitans de Segonzac; *Jean Beaumard*, fils dudit *Pierre*, et *Jeanne Pussot*, fille de ladite autre *Marie Gautier*, de la même paroisse de Segonzac, aussi prétendus mariés au prêche par ledit ministre Pradon; comme aussi le nommé *Pierre Tard*, père d'*Elies Tard* baptisé au prêche le 23 janvier dernier, et *Pierre Ervès*, et *Marie Monclau*, parrain et marraine dudit enfant, seront pris au corps, menés et conduits, sous bonne et sure garde, dans les prisons de la Conciergerie de la Cour, pour y ester et fournir à droit, etc.; et que les nommés *Pierre Bourderon*, menuisier, de St Fort, et *Suzanne Grilhon; Jean Bourdonneau*, saunier, de la paroisse de St Sulpice de Mornac, et *Marie Corbeau; Daniel l'Avocat* et *Marie Chaperon*, du bourg de Coses; *Pierre Garnier*, marchand, et *Anne Guilhon*, de la paroisse de Grezac; *Pierre Robineau*, saunier, et *Elisabeth Glori*, habitans du village de Lussac, paroisse de St Just; *Bernard Brossard-Clinet* et *Marie-Judith Palastre*, de St Savinien, habitants de Sommesac, annexe de la Hoguette; *François Robinot*, maréchal, et *Elisabeth Graslet*, demeurant à Riberon, paroisse de Saujon, tous ces derniers se prétendant les uns fiancés et les autres mariés par des prêtres étrangers, seront ajournés à comparoir en personne, dans le délai de l'Ordonnance, pour répondre devant les commissaires qui seront à cet effet nommés par la Cour, tant sur les faits les concernant du présent réquisitoire qu'intendits qui seront contre eux fournis par le procureur général du Roi; et cependant être ordonné tant aux susdits prétendus mariés et mariées, soit dans lesdites assemblées et

prêches, soit ailleurs par des ministres ou prêtres étrangers, et autres que leurs propres curés, et auxdits prétendus fiancés et fiancées qu'à tous autres particuliers de l'un et l'autre sexe du ressort de la Cour qui se prétendraient avoir été ainsi mariés ou fiancés, de se séparer incontinent, après la publication de l'arrêt qui interviendra; inhibitions leur être faites de ne se hanter ni fréquenter, à peine de punition exemplaire; être enjoint à tous les substituts du procureur du Roi, de tenir la main à l'exécution dudit arrêt; et à tous baillifs et sénéchaux du ressort de la Cour d'informer à la diligence desdits substituts, de toutes les contraventions qui y seront commises; au surplus les cohabitations faites en conséquence de tels prétendus mariages et fiançailles être déclarés n'être que des concubinages; et les enfants qui en seraient déjà provenus, ou qui en proviendraient dans la suite être aussi déclarés illégitimes et bâtards, et comme tels incapables de toutes successions, tant directes que collatérales, et de tous autres effets civils et prérogatives attribués aux enfans légitimes; être en outre ordonné que l'arrêt de la Cour, dudit jour cinq février dernier, sera exécuté selon sa forme et teneur; se réservant le procureur général de requérir plus amplement, ainsi et contre qui il appartiendra, et être au surplus ordonné que l'arrêt qui interviendra sera imprimé, lu, publié et affiché partout où besoin sera, afin que personne ne l'ignore, et exécuté, quant aux séparations ordonnées, nonobstant toutes oppositions faites ou à faire sans y préjudicier

Signé: Du Vigier[1].

La Cour octroie acte au procureur général du Roi de la remise par lui tout présentement faite sur le bureau des pièces énoncées

1. Du Vigier devait être fils de Jean du Vigier, écuyer, sieur de Saint-Laurent, né en 1648, et de Marie du Candal, fille de Jacques sieur de Fontenailles, et de Suzanne de Beringhen; Foucaud du Vigier, écuyer, sieur du Moustier, fut pasteur de Saint-Jean-d'Angély jusqu'à sa mort, en 1609, et eut pour successeur son second fils, Japhet, qui édifia la même Église par ses prédications et sa vie exemplaire, depuis 1620 jusqu'en 1667. Le frère aîné du pasteur Jacques, baron de Saint-Martin, fut pourvu de la charge de conseiller à la chambre mi-partie au parlement de Guienne. Il eut pour successeur son fils aîné Jean, sieur de Besse, qui devint président aux enquêtes dans le parlement de Bordeaux. Son fils Jean fut conseiller à la chambre de l'Édit et transmit sa charge à son fils Jean. Ce dernier, apostat fameux, vendit sa conscience pour 3,000 livres (21 avril 1680, Archives nationales, TT, 252), puis fit fermer tous les temples de la Saintonge en 1683 et en fut récompensé par la charge de président aux enquêtes. (Note de M. de Richemond.)

dans sa réquisition; ordonne qu'elles resteront au greffe, pour servir de mémoire, de dénonciation et de pièces de conviction : et faisant droit à sa réquisition ordonne que tous les nommés Gounon, dit Pradon, et Pelissier, prétendus ministres, que les nommés Pierre Montet (suit la nomenclature des noms cités plus haut, jusqu'à Pierre Ervès et Marie Monclau) seront pris au corps et conduits sous bonne et sure garde dans les prisons de la Conciergerie de la Cour pour y ester et fournir à droit; si non, et après perquisitions faites de leurs personnes, seront assignés à la quinzaine et par un seul cri public, et à son de trompe, à la huitaine, conformément à l'ordonnance, leurs biens saisis et annotés, et sur iceux établis bons et suffisants sequestres;

Comme aussi ordonne que les nommés Pierre Bourderon, menuisier[1]... (suivent les noms déjà cités jusqu'à Elisabeth Graslet, demeurant à Riberon, paroisse de Saujon), seront ajournés à comparoir en personne dans le délai de l'ordonnance, pour répondre tant sur les faits contenus dans la réquisition du procureur général, qu'intendits qui seront par lui fournis, par devant les commissaires qui seront à ces fins commis et députés; enjoint, tant aux prétendus mariés et mariées dans les assemblées et prêches, et ailleurs, par des ministres ou prêtres étrangers, et autres que leurs propres curés, et aux prétendus fiancés ou fiancées, qu'à tous autres particuliers de l'un et de l'autre sexe du ressort de la Cour, qui se prétendent avoir été ainsi mariés ou fiancés, de se séparer incontinent après la publication du présent arrêt; leur fait inhibitions et défenses de se hanter ni fréquenter, à peine de punition exemplaire; enjoint au substitut du procureur général du Roi de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, et à tous baillifs et sénéchaux d'informer, à la diligence desdits substituts, de toutes les contraventions qui y sont commises : au surplus a déclaré et déclare les cohabitations faites en conséquence de tels prétendus mariages et fiançailles être des concubinages; et les enfants qui en sont déjà provenus ou qui en proviendront illégitimes et bâtards, et comme tels incapables de toutes successions, tant directes que collatérales, et de tous autres

1. On remarquera que l'arrêt met à part les noms des conjoints qui ont reçu la bénédiction nuptiale de prêtres étrangers. Mais la confession faite par Migault, au synode de 1744 (V. *Bull. prot.*, 1893, p. 601), l'arrestation de Jean Renaud, de Prailles (V. Lièvre, II, p. 291) prouvent que des prédicants prirent quelquefois, sur des certificats de mariages, la qualification de « prêtres romains ». Il est permis de supposer qu'on se trouve ici en présence d'un subterfuge analogue, dont l'auteur n'est pas désigné.

effets civils et prérogatives attribués aux enfants légitimes. Ordonne que l'arrêt du cinq février dernier sera exécuté selon sa forme et teneur; sans préjudice audit procureur général de requérir plus amplement, ainsi et contre qui il appartiendra. Ordonne que le présent arrêt sera imprimé, lu, publié et affiché partout où besoin sera, afin que personne ne l'ignore, et exécuté, quant aux séparations, nonobstant toutes oppositions faites ou à faire, et sans y préjudicier.

Fait à Bordeaux, en Parlement, le vingt un mai mil sept cent quarante neuf.

Signé : LEBERTHON, premier Président.
Collationné. Signé : BARRET, Greffier.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre : Au premier notre huissier ou sergent sur ce requis, à la requête de notre Procureur général en notre Cour de Parlement de Bordeaux, te mandons signifier l'arrêt de notre dite Cour de Parlement du 21 du courant, dont l'extrait est cy sous le contre-scel de notre chancellerie attaché, aux y dénommés et autres qu'il appartiendra, aux fins qu'ils ne l'ignorent, et ayant à y obéir de point en point, selon sa forme et teneur; et fais pour l'entière exécution dudit arrêt toutes assignations, saisies, enjonctions, lecture, publication, affiches, et autres actes de justice requis et nécessaires : de ce faire te donnons pouvoir.

Donné à Bordeaux, en notre dit Parlement, le 24 mai, l'an de grâce 1749 et de notre règne le XXXIVe. Collationné. Signé, par la Chambre, *pro Rege*, DUMAS, et scellé.

Le Parlement de Bordeaux persistait encore en 1783 dans la jurisprudence de l'arrêt de 1749. Nous en trouvons la preuve dans l'intéressante étude de M. Armand Lods sur Target (V. plus haut, p. 599 et suiv.). — Un protestant, Petit de la Burthe, avait épousé en 1745 Mme de Laurès, catholique, et son mariage n'avait été ni consacré par un prêtre, ni inscrit aux registres paroissiaux. Aussi, à sa mort, survenue en 1780, la marquise d'Anglure, sa fille, se vit-elle disputer son héritage par des cousins germains. Ceux-ci excipèrent de la nullité d'un tel mariage, et le Parlement de Bordeaux, par arrêt du 12 août 1783, leur donna raison. Il ne fallut rien moins que l'éclatante intervention de Target

pour que satisfaction fût enfin donnée à Mme d'Anglure. Le mémoire que Target adressa au roi à cette occasion (20 juin 1787) paraît avoir contribué puissamment à la promulgation de l'Édit de 1787.

Quant à notre arrêt de 1749, il ne semble pas qu'il ait reçu d'exécution. En ce qui concerne Gounon et Pélissier, la chose est certaine, puisqu'on les retrouve en Poitou se querellant scandaleusement dans ce même mois de mai 1749[1]. Une assemblée d'arbitres, réunie le 5 mars de l'année suivante, dut les départager en attribuant au premier le service du bas Poitou, et au second celui de l'Angoumois, de la Saintonge et de l'Aunis.

Les autres inculpés étaient, pour la plupart, de très petites gens, que l'absence de patrimoine mettait singulièrement à l'aise vis-à-vis des conséquences qu'un état civil irrégulier pouvait entraîner pour leurs enfants, leurs « bâtards », comme dit le juge de Bordeaux, et qui s'inquiétaient médiocrement, dans la sécurité de leur conscience, d'être traités de « concubins » par les adversaires de leur foi.

A défaut de renseignements précis, on peut conjecturer que ledit arrêt eut surtout ce caractère « comminatoire », contre lequel protestait cependant la déclaration royale du 14 mai 1724. L'adoucissement général des mœurs, les progrès de l'esprit de tolérance et de libre examen qui devaient aboutir, quarante ans plus tard, à la concession de l'état civil aux Réformés, et enfin à la proclamation de la liberté de conscience, auraient été pour une large part dans cette hypotétique mansuétude des autorités chargées d'exécuter la sentence des juges.

H. Gelin.

1. V. Lièvre, *Protest. du Poitou*, t. II, p. 310.

Mélanges

LE PASTEUR GARDESI

L'observation de M. Garrisson (*Bulletin* du 15 nov., p. 614) que ce pasteur est peu connu et l'insuffisance de l'article qui lui est consacré dans la *France protestante* (2e éd., VI, 836) m'engagent à vous envoyer la petite notice suivante, qui fournira peut-être à d'autres collaborateurs l'occasion de contribuer à mettre davantage en lumière ce personnage d'une réelle valeur.

Jean Gardesi était fils d'un notaire du même nom, de Montauban, qui mourut dans cette ville le 4 octobre 1592. Le fils étudia, je crois, à Genève, après la Saint-Barthélemy ; le *Livre du Recteur* ne le mentionne pas, il est vrai ; mais ce registre n'a malheureusement pas été tenu à jour à cette époque ; par contre, on trouve deux petites pièces de vers grecs, qu'il composa en l'honneur de Joseph *Scaliger*, au verso du titre de *Sophoclis Ajax Lorarius, stylo tragico a Josepho Scaligero Julii F. translatus;* cette traduction forme la troisième partie du volume des poésies de son père que Scaliger, professeur à Genève dès novembre 1572, fit imprimer dans cette ville au moment de la quitter (sept. 1574) ; le volume, sans nom de ville ni d'imprimeur, porte la date de 1574 et la marque typographique qu'avait employée feu Thomas Courteau, et qu'emploiera plus tard (si ce n'est déjà à ce moment) Jacob Stoer[1]. Cette liaison avec Scaliger est intéressante à relever, car elle ne fut sans doute pas sans influence sur Gardesi, qui a été connu de ses contemporains comme un bon helléniste.

Dès 1576 il devint pasteur à Metz, avec son compatriote Jean *Tenans* et avec Jean *Chassanion;* tous trois en furent expulsés le 23 février 1577; Gardesi continua à exercer son

1. C'est sans raison, je le crois, que Renouard (*Annales de l'imprimerie des Estienne*, 2e éd., pp. 134 et 174) mentionne ce volume, d'abord en 1572 parmi les impressions de Henri Estienne, ensuite en 1574 parmi celles de Robert Estienne II.

ministère à Burtoncourt, puis à Montoy, aux environs de Metz, sous la protection de *Clervant*[1], seigneur de ces localités, jusqu'au 17 décembre 1580, où il obtint son congé. L'Église de Metz lui garda un bon souvenir, car, en 1611, elle lui envoya une députation pour le prier de revenir prendre la place de son pasteur décédé, *Buffet;* Gardesi ayant refusé à cause de son âge, ce fut Paul *Ferry*, qui venait de terminer ses études à Montauban, qui fut nommé. Rappelons que ce dernier, dans ses *Premières œuvres poétiques* (1610), adressait la vingt et unième pièce de ce recueil à Gardesi. Celui-ci avait quitté Metz pour se rapprocher de sa ville natale, et il desservit fidèlement les Églises du Haut-Languedoc jusqu'au terme de sa longue carrière : d'abord celle de Saint-Antonin (arr. de Montauban, Tarn-et-Garonne; Aymon, I, p. 156, dit à tort : Saint-Anthoine de Rouergue), où il épousa la fille de son prédécesseur; nous l'y trouvons pasteur en 1583, mais il l'était probablement déjà auparavant, et il y est encore en 1596; pasteur de Villemur (Haute-Garonne) de 1597 à 1602, il le fut ensuite de Mauvezin (Gers) de 1602 jusqu'après 1620. Il passa ses dernières années à Montauban, où il mourut fort âgé, le 26 septembre 1631.

Gardesi était en grande estime auprès de ses contemporains, qui lui donnèrent des marques multipliées de leur confiance. Henri IV sut l'apprécier; c'est ainsi que, séjournant à Castres en mars 1585, il demanda à l'entendre prêcher (*Mémoires de Gaches*, p. 298), et que, en décembre 1588, il loua la manière dont Gardesi s'était acquitté de son mandat de député à l'assemblée politique de La Rochelle (*Lettres missives*, II, p. 402); cependant notre pasteur ne lui avait pas ménagé les reproches mérités par ses écarts moraux, car, au témoignage de d'Aubigné (*Histoire universelle*, éd. de 1626, t. III, col. 190), « parmi les ministres que le roi n'avait pu encore civiliser, Gardesi fut le plus sévère Nathan ».

1. C'est alors sans doute qu'il se lia avec le savant archéologue J.-J. *Boissard*, qui fut si longtemps précepteur dans la famille de Clervant; étant pasteur de Saint-Antonin, Gardesi composa des vers latins à la louange de Boissard, que celui-ci publia en tête de son ouvrage intitulé *Romanae urbis topographia et antiquitates*, Francf., 1597-1602, 6 part. in-fol.

Il avait une influence marquée dans les synodes, tant provinciaux que nationaux, et dans les assemblées politiques des réformés : en 1594, le synode de Montauban, dont il était secrétaire, inscrivit son nom parmi ceux des vingt et un ministres chargés officiellement de la controverse; celui de Montpellier, en 1598, le nomma de la commission qui devait revoir la Discipline, et celui de Jargeau, en 1601, lui confiait une mission auprès de l'Église de Saint-Jean-d'Angely ; enfin il fut vice-président du synode de Tonneins (1614). En 1599 il était député à l'assemblée de Castres (*Bulletin*, t. XXXI, p. 307); celle de Saumur, en 1611, le déléguait avec quatre autres pour rétablir l'harmonie avec *Bellujon*, le représentant de Lesdiguières (*France protest.*, II, col. 237); en 1614, il prenait part à l'assemblée de Pamiers (Haag, V, p. 463). Lorsque, en 1620, le synode d'Alais sévit contre plusieurs pasteurs du Haut-Languedoc, qui, en dépit des décisions prises à Vitré trois ans auparavant (Aymon, II, p. 110), continuaient à desservir leurs Églises sans y résider, il fit une exception pour Gardesi, toujours ministre de Mauvezin, « attendu qu'il a une légitime excuse de sa demeure à Montauban dans sa grande vieillesse, étant recommandable par les longs travaux qu'il a faits pour le service de l'Église de Dieu pendant la vigueur de son âge. » (Aymon, II, p. 153.)

Les adversaires catholiques, cela va sans dire, regardaient Gardesi d'un tout autre œil; aussi son nom figure-t-il, après ceux de *Chamier* et de *Bicheteau*, dans un arrêt du parlement de Toulouse, du 4 janvier 1621, les décrétant de prise de corps ainsi que plusieurs autres notables de Montauban; il est vrai que cet arrêt ne put être mis à exécution (Voy. Read, *Daniel Chamier*, p. 387).

Gardesi était dans Montauban pendant le siège mémorable de cette ville, où nous le voyons prendre part, le 27 octobre et le 9 novembre 1621, à des pourparlers en vue de la paix (Le Bret, *Histoire de Montauban*, éd. de 1841, II, p. 205 et 215).

Je ne sais si Quick est parfaitement informé lorsqu'il dit, dans sa vie de Chamier (Voy. Read, *loc. cit.*, p. 172), qu'en 1621 Gardesi était « en office à l'Église et à l'Académie » de cette ville, comme c'était le cas pour Chamier; nous savons du

moins que notre pasteur, dont la science était notoire et que des actes publics qualifient de docteur en théologie, n'était pas un étranger pour la célèbre école de Montauban; non seulement, en 1600, il fut au nombre des signataires de son règlement (*Bulletin*, IX, p. 407; Nicolas, *Histoire de l'Acad. de Montauban*, p. 333), mais, en 1609 et de nouveau en 1612, l'Académie fit des démarches pour l'acquérir comme professeur de grec (Aymon, I, p. 368 et 428). Il ne semble pas qu'alors ces appels aient abouti; mais il est possible que, lorsque plus tard Gardesi résida dans la ville, on ait mis sa science et son dévouement en réquisition à titre officieux.

Je ne connais aucun ouvrage publié par Gardesi, et M. Garrisson devrait bien nous donner quelques détails sur celui qu'il signale (*Bulletin*, t. XLIII, p. 614). Je rappelle du moins que, outre les vers en l'honneur de Scaliger et de Boissard que j'ai mentionnés, il en fournit aussi à la *Jésuitomanie* de Chamier (Montauban, 1618. Voy. Read, *loc. cit.*, p. 373).

Gardesi fut marié trois fois : d'abord, en août 1578, avec Anne *Gautier* (ou de Gautier), de Montauban, fille de Pierre Gautier, marchand apothicaire, et d'Antoinette Velai; puis, en août 1581, avec Isabeau de *Pourcel*, fille de Pierre Pourcel, qui était ministre de Saint-Antonin en 1579; enfin, le 3 juillet 1594, avec Jeanne de *Mirabel*, de Montauban.

Nous connaissons l'existence de trois de ses enfants : 1° *Marie*, qui épousa à Albias, en 1603, Pierre *Girard*, de Châtillon-sur-Loire, ministre de Négrepelisse; 2° *Jeanne*, qui épousa, en 1630, Pierre *Garrisson*, docteur en droit et avocat; elle mourut en 1635; 3° *Jean*, qui fut tué au siège de Montauban, en 1621; d'après le *Bulletin* (t. XXXV, p. 228, note 2), il aurait été ministre ; si cette qualification n'est pas une erreur, il faut le distinguer d'un Gardesi, capitaine à Moutauban durant le siège, mentionné par Forestié (*Ephémérides montalbanaises*, p. 198) et par la *France protestante* (III, col. 876).

A. Bernus.

LE TEMPLE DU DÉSERT A LA ROCHE-CHALAIS

(1750)

Le *Bulletin* a en 1893 (p. 35) inséré une note concernant le culte du Désert à La Roche-Chalais (Dordogne). Dans cette note je contredisais l'affirmation du guide qui m'avait conduit à l'endroit appelé *Jarnicot*, où se tenait ce culte, et qui m'avait dit qu'à cet endroit il y avait une maison dans laquelle le culte était célébré, et je laissais entendre que cette maison n'avait jamais existé.

Je dois reconnaître aujourd'hui que mon guide avait raison et que je me trompais. Comme preuve de mon erreur, je ne puis mieux faire que de vous adresser le document ci-joint découvert pendant ces vacances, dans des papiers de famille, à La Roche-Chalais par Mme F. Trigant-Geneste, ma tante, sa sœur Mme Grotz et M. Grotz, pasteur à Nîmes, et qu'ils m'ont confié.

Ce document est, à n'en pas douter, le brouillon d'une requête adressée par les protestants de La Roche-Chalais et environs à quelque haut personnage qui devait intercéder en faveur du sieur Rougier. Il date des environs de 1750 puisque le duc de Richelieu, dont il est question dans cette requête, fut gouverneur de la Guienne de 1749 à 1756.

Voici ce document dont les lacunes, causées par le mauvais état du papier, ont été comblées par les mots imprimés en italiques.

Monseigneur,

Les Protestans qui s'assemblent dans la maison au désert de Charnicot, instruits que votre grandeur a fait prendre des eclaircissemens à ce sujet, que ces eclaircissemens ont été fournis par des personnes suspectes *car elles* sont parties plaignantes, s'empressent à exposer la vérité de *façon à éclairer* votre grandeur.

La maison du désert de Charnicot où s'assemblent les Protestans est située dans la senéchaussée de Saintes, généralité de La Rochelle, gouvernement de Mgr le maréchal de Senecterre.

Cette maison estant déserte et abandonnée, ils la jugèrent propre à leurs assemblées religieuses, puisqu'étant dans un désert éloigné des bourgs, ces assemblées ne seraient pas sous les yeux de leurs ennemis qui en seraient d'autant moins scandalisés.

Ils proposèrent donc au propriétaire de cette maison abandonnée de vouloir souffrir qu'ils s'y assemblassent pour prier Dieu selon leur croyance; ces particu*liers* y consentirent verballement: et ainsi ces assemblées y eurent *lieu* sans qu'il ait jamais été fait la moindre violence à ces particuliers *pour le per*mettre. Tout s'est toujours passé de gré à gré.

Mais leu*rs ennemis prétendiren*t que le s^r^ Rougier de Parcou était détenu dans les prisons *de Libourne par ordre* de Mgr le maréchal duc de Richelieu pour *s'être occupé de cette affaire, mettant sur le compte* dud. Roug*ier l'organisation de* ces assemblées, *l'accusant* d'avoir fait violence aux propriétaires *de cette* maison parce *qu'ils étaient leurs* débiteurs, et de se l'être fait cedder de force pour l'usage de ces assemblées, qu'il a fomantées et dont il est seul l'auteur. Par ces raisons supposées, ils ont demandé que ledit s^r^ Rougier fut condamné à tenir prison clause jusqu'à ce qu'il ait fait démolir cette maison de Charnicot à ses frais et dépens, et qu'il l'eut payée aux propriétaires, au moins est-ce là le bruit public.

Le s^r^ Rougier injurié, invectivé à plusieurs fois par M. de Pressac son cousin germain, ch^r^ de l'ordre militaire de St Louis et ci-devant commandant au régiment de Beauvoisin, avait eu soin d'éviter les effets de la haine de son cousin germain. Mais malgré toutes ces précautions il ne put éviter d'être par lui soufleté en public un jour de foire, et dans les premiers mouvemens, il chercha à repousser la force par la force et frappa au visage cet injuste agresseur. Cette vengence, ces mouvemens auraient été ceux de *tout le monde*. Mais comme il n'a pas l'honneur d'être gentilhomme quoiqu'un même sang coule dans leurs veines, M. de Pressac se hata d'en porter la plainte à Mgr le maréchal duc de Richelieu et sans doute que dans les premiers momens qui succédèrent à l'action il ne détailla pas simplement les faits, puisque Mgr le maréchal ordonna que le s^r^ Rougier serait pris au corps et conduit dans les prisons de Libourne. Aussitôt que cet ordre lui fut connu, quoiqu'il n'eût pas l'honneur d'être sous le gouvernement de Mgr le maréchal duc de Richelieu, mais sous celui de Mgr le maréchal de Senecterre, quoique l'action se fût passée dans ce dernier gouvernement, il s'empressa à se rendre volontairement dans les prisons de *Libourne*.

C'*est au* moment qu'il allait obtenir son élargissement *qu'on l'a*

chargé des faits ci-dessus pour le détenir plus longtemps en prison. Ce *qui* oblige les exposans à rendre hommage à la vérité pour la décharge de ce malheureux.

Le s^r^ Rougier n'est pas l'auteur de ces assemblées, ce sont les protestans de ce district qui ont demandé cette maison ; ce sont les prop*riétaires* d'icelle qui ont volontairement consenti à la leur prê*ter et* comme ils sont de la ville de Parcou, et que le s^r^ Rougier est leur concitoyen et leur voisin, c'est à lui qu'ils préférèrent de donner la clef de cette maison, mais jamais il ne leur a fait la moindre menace pour cela, tout s'est fait de gré à gré et volonté *non fit injuria.*

Les exposans ne s'attacheront point ici à faire valoir l'innocence de leur conduite, la nécessité de ces assemblées religieuses. Tout ce qu'ils pourraient en dire serait superflu après tant d'excellents traités qui ont paru à ce sujet.

Ils se sont cru authorisés par *l'exemple*, en outre, de toute la Saintonge et pays d'Aunis où il y a b*eaucoup* de pareils etablissemens ; ils ont cru qu'ils étaient du moins *facilement tollerés dans le pays*. D'autant mieux que les puissances établies en authorité dans la Saintonge ont répondu aux plaintes des curés qu'il n'était point tems d'accorder leurs demandes. C'est ce qui les a engagés à chercher à les augmenter d'un *pour pri*er Dieu selon leur *croyance. Mais la porte* a toujours *été* ouverte *à tous ceux* qui ont voulu *y pénétrer. Le s^r^* Rou*gier a pu satisfaire* cette curiosité sans nous *en* prévenir et jamais *ils n'ont prié que pour tout le monde* et surtout pour sa majesté, pour toute la *famille royale*, pour toutes les puissances établies en authorité dans le *royaume*, *en*fin pour le bien et la prospérité d'icelui. Jamais ils n'ont vu que nos assemblées tendissent à la ruine de l'Etat, mais de rendre à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César. Nous avons été et nous serons toujours prêts à répandre jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour le bien de cet Etat et pour le service de Sa Majesté.

Avec de tels sentimens les Protestans ont toujours tâché de meriter d'être tolérés dans le culte qu'ils rendent à Dieu le souverain maître de l'univers, et tout en particulier ceux de Charnicot qui ont cru devoir exposer [ceci] à votre grandeur à la décharge du malheureux Rougier et pour détourner les effets des calomnies de leurs ennemis. Ils espérent monseigneur que vous les accueillerez favorablement et que vous les communiquerez si vous le jugez à propos à Mgr le m^al^ duc de Richelieu et ils continueront leurs vœux les plus ardents pour la santé et la prospérité de votre grandeur.

Il résulte très clairement de ce document qu'il y avait à *Charnicot* ou Jarnicot, entre *La Roche-Chalais* et *Panoul* (Dordogne), un endroit, avec maison, où les protestants des deux localités ci-dessus et ceux des environs venaient célébrer leur culte. J'ai, dans ma note de 1893, précisé où était Jarnicot, je n'y reviendrai pas. Je suis seulement heureux d'avoir pu rectifier et compléter par un document authentique, les renseignements verbaux et de tradition que j'avais recueillis. Il resterait à découvrir le résultat de cette requête.

EDG. TRIGANT-GENESTE,
Sous-préfet.

LES PSAUMES EN POITOU

PENDANT LA PÉRIODE DU DÉSERT

On savait que les psaumes de Marot avaient été d'abord chantés à la cour sur des airs de chanson; on savait aussi que, après la Révocation, quand le chant huguenot fut absolument interdit, les prétendus nouveaux-convertis jouèrent, aux convertisseurs mal renseignés, le tour de se faire donner les psaumes de Godeau, parce que la mélodie d'un bon nombre d'entre eux était tout simplement empruntée au psautier huguenot. Mais voici quelque chose d'absolument nouveau, on imagina ensuite d'adapter nos psaumes à des airs populaires, afin de dépister les limiers de la police ecclésiastique. Ce fait nous est révélé par une très curieuse et importante communication de M. le pasteur Louis Bost, qui a noté en Poitou plusieurs de ces psaumes, qu'il se faisait chanter par les gens du pays. Des douze mélodies qu'il nous adresse (3, 3, 6, 33, 33, 42, 58, 59, 65, 110, 118 et les Commandements) nous reproduisons les deux plus remarquables, celles du psaume 33 recueillies à Sepvret et à Salles.

O. DOUEN.

Ps. 33 nº 1. (Seporet)

Andantino

Réveillez-vous peuple fi-dè-le Pour louer Dieu tout

d'u-ne voix, Sa louan-ge fut toujours belle

Leggiero

Dans la bouche des hom-mes droits. Sur la douce harpe

pendue en é-charpe Louez le Seigneur. Et que la mu-

set-te, Le luth, l'épi-net-te Chantent son honneur.

Ps. 33 nº 2. (Salles)

Allegretto

Ré-veillez vous peu-ple fi-dè-le Pour louer Dieu tout

d'u-ne voix, Sa louan-ge fut tou-jours bel-le

Dans la bouche des hommes droits. Sur la douce harpe

Pendue en é-charpe Louez le Seigneur. Et que la mu-

set-te, Le luth, l'épi-net-te Chantent son hon-neur

SÉANCES DU COMITÉ

8 *mai* 1894.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Bonet-Maury, Douen, Franklin, Gaufrès, W. Martin, Read, Stroehlin et Ch. Waddington. M. Ch. Frossard se fait excuser pour cause de maladie.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, on s'entretient du succès de l'assemblée générale du 19 avril. M. le président rend hommage aux services de M. le pasteur Maury et de M. Hoffbauer sans l'extrême obligeance desquels le problème des projections, dans un aussi vaste local que l'Oratoire, n'aurait pu être résolu.

Le Bulletin rendra compte *in extenso* de l'assemblée générale et reproduira à titre d'échantillon quelques-uns des fac-similés et vues qui ont figuré dans les projections. M. Read propose une étude sur la correspondance de Prévost-Paradol. Le secrétaire communique quelques extraits de lettres de MM. Blot qui demande le prêt de plusieurs volumes; — Du Rieu qui annonce la copie de l'état civil huguenot de Sedan; — Louis Bost qui envoie quelques mélodies sur lesquelles on chantait les psaumes au Poitou pendant la période du Désert; — Teissier qui a copié des extraits de jugements de Camisards, etc.

Bibliothèque. — M. Read y dépose, de la part de M. Oscar Commettant, le *Dictionnaire de Trévoux*. — Mme de Neuflize a apporté plusieurs volumes, dont la *Mort prodigieuse de Gaspard de Coligny*, s. d. (1572); *Regrets de la mort... de Charles IX*, 1574; *Lamentation du peuple français sur la mort du roy*, 1574. — Mme Antonin nous donne les notes que feu M. le pasteur Antonin avait recueillies sur la Réforme à Alençon. — Mme Picheral-Dardier annonce la prochaine arrivée des papiers de feu M. Charles Dardier. — M. le président dépose l'ouvrage de M. Douen sur *la Révocation à Paris* et quatre caricatures sculptées en ivoire, qui sont en réalité les originaux de quatre des figures des *Héros de la Ligue*, 1686, savoir De la Mare, Louvois, Marillac et l'archevêque de Paris. Ces figures ont été découvertes chez un brocanteur par M. Frank-Puaux et prendront place dans notre vitrine.

13 *novembre* 1894

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Bonet-Maury, Douen, W. Martin, Ch. Read et A. Réville. M. F. Puaux se fait excuser.

M. le président ouvre la séance en plaçant le nouvel exercice sous la protection de Dieu et entretient le comité d'une conférence sur la Révocation à Paris, d'après l'ouvrage de M. Douen qu'il a donnée à l'Union chrétienne de jeunes gens, le 10 novembre.

Puis il dépose de la part de M. Louis Vernes les coins qui ont servi à frapper la médaille commémorative du synode de 1559. — M. Read signale une erreur du *Bulletin* qui parle (p. 430) de feu M. R. Dareste, lequel est encore fort heureusement en vie. Le secrétaire ayant soumis le sommaire du numéro sous presse, on passe à la **Bibliothèque** qui s'est beaucoup enrichie.

Elle a reçu d'abord une copie de l'état civil protestant de Sedan, faite par les soins de nos collègues de la commission wallonne; — de Mme Goffart une médaille représentant le comte Agénor de Gasparin, ainsi que deux autographes de M. et Mme de Gasparin; — de M. W. Martin, un portrait de M. Quatrefages de Bréau et de M. Teissier une généalogie de sa famille; — de M. de Schickler, deux volumes rares, un Viret traduit en flamand (*les Cauteles*, Londres, 1568) et une édition du *Livre de vraie et parfaite oraison* (Anvers, 1545); — enfin, de M. Alfred André, la grande et belle plaque de cheminée ou *taque*, qui a été reproduite dans le *Bulletin* du 15 octobre. Tous ces dons sont reçus avec la plus vive reconnaissance.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

L'imprimerie et la Réforme, articles de MM. A. Claudin et H. Stein. — **La Réforme en Savoie, le Conflit de Vernoux, les Prophètes cévenols, Rabaut de Saint-Etienne, Mémoires sur Castres**, par MM. Claparède, Mazon, Vesson, Watier, Fabre et Pradel.

Un de nos libraires parisiens les plus connus, M. A. Claudin, est en même temps un de nos plus savants bibliographes. Le livre n'est pas seulement pour lui un objet de commerce, mais encore un sujet d'étude qui apporte au chercheur et au penseur un large contingent

d'informations pour l'histoire en général et pour celle de la civilisation en particulier. M. Claudin s'est appliqué à déterminer les origines de l'imprimerie dans les diverses régions de la France; une douzaine de savants mémoires sortis de sa plume et de sa collection d'ouvrages rares a déjà beaucoup ajouté à nos connaissances sur un sujet que les ignorants seuls classent dans la catégorie des curiosités. Citons (1880-1883) les *Origines de l'imprimerie à Albi en Languedoc* (1480-1484), *les pérégrinations de J. Neumeister, compagnon de Gutenberg en Allemagne, en Italie et en France* (1463-1484), *son etablissement définitif à Lyon* (1485-1507); — *Un Nouveau Document sur Gutenberg, témoignage d'Ulric Gering le premier imprimeur parisien et de ses compagnons en faveur de l'imprimerie;* — (1891-1892) *les Origines de l'imprimerie à Hesdin en Artois* (1512-1518); — *à Reims* (1551), — *à Salins en Franche-Comté* (1484-1485), — *en Béarn* (*Henry Poyvre* et *Jean de Wingles*); — à *Auch;* — à *Limoges* (1520-1557); — à *Saint-Lô* (1564), — à *Sisteron* (1513)[1], etc.

Une première remarque qui ressort de ces études extrêmement délicates et ardues en raison de la rareté des livres et des documents, c'est que ce ne sont pas toujours les villes les plus importantes d'une région qui se sont distinguées dans ce domaine. Ainsi en Artois, la petite ville de Hesdin, détruite par François Ier et Charles-Quint, a devancé Arras, et en Franche-Comté c'est Salins qui a commencé. Autre remarque : souvent l'effort intellectuel dont l'apparition du premier livre imprimé est le signe, est éphémère, comme si cet effort avait épuisé la capacité et les besoins qu'il a révélés. Il en fut ainsi à Salins, à Abbeville, où la typographie introduite par Jean de Pré en 1485, cesse de fonctionner après 1489.

Ailleurs l'établissement de l'imprimerie est due à des causes particulières. Ainsi à Reims elle n'apparaît qu'après l'établissement — absolument factice lui aussi — de l'université fondée par le cardinal de Lorraine, et pour répondre aux besoins qu'elle créait. *Claude*, fils de *Regnauld Chaudière*[2], et neveu de Simon de Colines s'y installe pour quelques années (1551-1557) et abrite ses publications sous la pyramide enroulée de lierre et surmontée d'un croissant,

1. On trouvera la liste détaillée des publications de M. Claudin, à la fin de sa notice sur *le premier livre imprimé à Agen*, Paris, chez l'auteur, 1894.

2. Le premier livre imprimé à Reims en 1551 par Claude Chaudière n'est connu que par un fragment du titre que M. Claudin reconstitue ainsi : *Elementa latino-gallica.* Je crois que c'est le volume réédité à Paris en 1585, par R. Estienne, et dont voici le titre exact et complet : *Rudiménta La— | tinogallica, | Cum accéntibus.* | Marque de R.-E. | LUTETIÆ, |

avec la légende *Te stante virebo*, par laquelle le cardinal symbolisait impudemment l'origine de son élévation, c'est-à-dire la faveur

TRAITTÉ

DE LA PESTE,

AVQUEL EST MONstré qu'elle est enuoyée de Dieu pour punir les pechez des hommes, quel remede il y faut cercher, quelle & consolation reste quand par icelle on seroit retiré de ce monde.

Auec une priere pour les malades.

PAR M. DE LA FAYE

Plus un sermon de Saint Cyprien touchant la mortalité.

à ma vigne, que ie ne

Quelle chose ay-ie deu faire luy aye faite? *Isaie 5. 4.*

A SAINT LO,
Par Thomas Bouchard.

M. D. LXIIII.

de Diane de Poitiers. A Claude Chaudière succédèrent *Nicolas Trumeau* et *Nicolas Bacquenois* qui ne paraissent pas avoir beaucoup

Ex officina Robérti Stéphani, | *Typographi Régij* | *M.D.LXXXV.* | . C'est un charmant manuel de conversation franco-latine, présenté au lecteur sous la rubrique : *Claude et Guillaume* [Chaudière, les deux fils de Claude] *deuisent entre eulx de grammaire.*

LES PSEAVMES DE DAVID, MIS EN RIME FRANCOISE,

Par Cl. Marot, & Th. de Beze.

PSEAVME I. C. M.

Beatus vir qui non abiit.

Ce Pseaume chante que ceux sont bien-heureux, qui reiettans les mœurs & le conseil des mauuais s'adonnent à cognoistre & mettre à effet la Loy de Dieu: & malheureux ceux qui font au contraire.

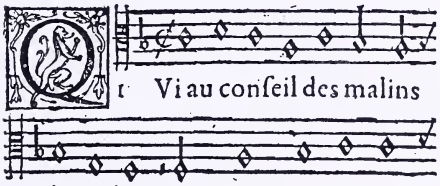

PSEAV. I.

1 [a] Bien-heureux est l'hõme qui n'a point [b] cheminé au conseil des meschãs, & ne s'est point [c] arresté en [d] la voye

ANNOT. a Il enseigne la science de la vraye felicité, que le monde desire le plus; & entend le moins. b c. Qui n'adhere, ne consent, n'a rien de commun, & n'adonne son cœur à meschanceté, entẽdant par le conseil la mauuaistié qui est encores cachee & secrette, & monstrant par vne gradation & accroissement de noms & verbes que peu à peu on se destourne du droit chemin. c Qui par vne longue coustume de pecher ne s'enyure tellement qu'il s'oublie & s'endurcisse en sa malice ayant Dieu & sa Loy en risee & mespris. d c. La façon & maniere de viure.

mieux réussi que lui. La haine du cardinal de Lorraine pour la Réforme ne devait guère favoriser les libres études et le mouvement intellectuel qu'elles peuvent seules entretenir. Et on est même en droit de supposer que l'orthodoxie de ces deux hommes fut suspectée. N. Bacquenois avait, en 1548, collaboré à Lyon, avec Thibaut Payen, à la publication d'une Bible protestante, et M. Stein a publié un arrêt du Parlement de Paris du 26 février 1563 confirmant la condamnation à mort de Nicolas Trumeau par le présidial de Reims, — sans doute, ajoute-t-il, — pour hérésie (*Bull. du bibliophile*, 1891, 193-211, et 1892, 565).

Ailleurs encore, la Réforme a, non pas artificiellement, mais logiquement contribué à l'établissement de l'imprimerie. C'est ce qui eut lieu, entre autres, à **Saint-Lô**. En 1564, après l'occupation huguenote, le culte protestant put s'y célébrer librement. Le pasteur Matthieu de la Faye dit La Vigne le présidait et aussitôt un, puis deux imprimeurs, *Thomas Bouchard* et *Jacques le Bas* y publient, d'abord, en 1564, un *Traitté de la Peste* (voir page 663), puis, en 1565 un KALENDRIER HISTORIAL et un Psautier suivi de la *Confession de foy*, de la *Forme des prières ecclésiastiques*, etc. La réaction de 1568 qui chassa le pasteur, sur lequel on pourra consulter avec fruit *les Églises du Refuge en Angleterre*, de M. F. de Schickler, chassa aussi ces imprimeurs. On retrouve Jacques le Bas à Caen, mais l'imprimerie ne reparait à Saint-Lô qu'au XVIIe siècle, bien déchue de l'élégance et de la correction des quelques volumes huguenots du XVIe, et elle finit même par y être supprimée par un arrêt du Conseil du 31 mars 1739, comme une institution parfaitement inutile. — Quand ces études bibliographiques, encore clairsemées, se seront multipliées et permettront de comparer l'activité littéraire et typographique du XVIIe siècle à la puissante et merveilleuse éclosion du XVIe, et de dresser la liste des centres de vie intellectuelle qui ont été éteints en dehors de quelques grandes villes, on pourra mesurer l'appauvrissement qu'ont produit l'unification religieuse et la centralisation politique et administrative. En attendant, comme ces épaves de l'imprimerie à Saint-Lô sont aussi rares que remarquables, nous donnons ici, avec la gracieuse autorisation de M. Claudin, les fac-similés qu'il a joints à son intéressante étude[1], et

1. *Les Origines de l'imprimerie à Saint-Lô*, 37 pages in-8 extraites du *Bull. du Bibliophile*, 1894. M. C. croit que la tour qui figure dans la vignette de Th. Bouchard est une allusion à Saint-Lô. Il suffit de se reporter à la citation d'Isaïe dont un fragment entoure la vignette, pour l'y retrouver.

signalerons encore sa plaquette sur le *premier livre imprimé à Agen*[1]. Il y a, en effet, consigné des notes fort instructives sur la Réforme et sur l'imprimeur de deux livres huguenots non encore retrouvés

l'*Épître de saint Paul à Philémon*, et la *Françoise chrestienne*, un nommé **Antoine Reboul**, déjà maître imprimeur à Agen en 1526, et qu'il ne faut par conséquent pas confondre avec l'imprimeur genevois *Antoine Rebul* ou *Reboul*.

Puisque nous parlons bibliographie, signalons aussi deux notices que M. H. Stein a insérées sous le titre de *Mélanges de Bibliographie*, dans le *Bulletin du bibliophile*, en 1892 (562-578) et en 1893 (25-52). Après avoir donné l'arrêt de condamnation de Nicolas Trumeau, il a publié le procès-verbal d'une **saisie de livres protestants en 1570** (20 octobre) à Paris. Il y a dix ans ou, plus exactement, onze ans, que j'ai pris, aux Archives nationales, copie de ce document et de quelques autres qui l'expliquent et le complètent. J'y ai même joint alors un fac-similé de la rare signature du fameux inquisiteur Democharés inscrite au bas de cette longue liste qui atteste à elle seule l'importance de l'élément protestant dans la capitale deux ans avant la Saint-Barthélemy. J'aurai donc sans doute l'occasion d'y revenir. — L'autre notice complète celle de M. J.-B. Brincourt sur **Jean Jannon**, que nous avons signalée dans le temps. M. Stein démontre par la description de plusieurs volumes, dont deux catholiques, la présence de Jean Jannon à Paris, de 1607 à 1610, d'abord chez Robert Estienne, ensuite à son propre compte *rue Saint-Jean de Latran à la rose rouge*.

1. Une brochure de 94 pages in-8 extraite de la *Revue de l'Agenais*, Paris, Claudin, 1894.

Enfin nous profiterons de cette occasion pour rappeler la notice de M. Ch. Pradel sur l'*imprimerie à Castres* (*Acad. des sciences, inscript. et belles-lettres de Toulouse*, 1882), ainsi que celles de MM. E. Arnaud et M. Millet sur les imprimeurs de *Die* et d'*Orange*, 1870 et 1877, complétées par un supplément en 1886 et 1888 et, tout récemment, par la *Bibliographie huguenote du Dauphiné*. M. H. Clouzot, dont nous avons fait connaître l'*Histoire de l'imprimerie à Niort et dans les Deux-Sèvres*, vient de la compléter par une note sur *les premiers imprimeurs de Thouars* (1681-1683) insérée dans le *Bull. du Bibliophile* (1892, p. 148).

Il me reste à parler, beaucoup plus brièvement que je ne voudrais, de plusieurs publications, surtout des brochures, qui ont paru depuis plus ou moins longtemps. Tel est le cas de l'**Histoire de la Réformation en Savoie** de feu M. Th. Claparède, parue à Genève (Cherbuliez, Paris, Fischbacher, 380 p. in-12) en 1893. Elle rassemble des notes jusqu'ici disséminées, et intéressantes, puisqu'elles remontent à l'année 1525 et aux prédications de F. Lambert d'Avignon, et se recommande, entre autres, par un appendice de M. F. Naef sur les *dates des principaux événements relatifs au rétablissement du culte réformé sur le territoire de l'ancienne Savoie*, par un excellent index alphabétique et par une bonne carte très utile à l'intelligence du récit. Ce dernier devra être complété par le document de 1538 que M. H. Hausser a inséré dans le *Bull.* du 15 novembre dernier, p. 594.

A l'année 1893 appartiennent aussi deux brochures, l'une de M. A. Mazon, le biographe d'Achille et Christophle de Gamon [1], sur **le Conflit de Vernoux en 1745**, *à l'occasion de l'arrestation du pasteur* **Majal des Hubas** (24 p. in-8°, Paris, Fischbacher). M. Mazon y publie des pièces que j'ai déjà données dans le *Bulletin* (1890, p. 196), mais en les interprétant tout autrement. Il voudrait nous persuader qu'en 1734 les catholiques des Vans vivaient dans une vraie terreur inspirée par les protestants, comme si ceux-ci n'avaient pas été sous le coup des mesures les plus violentes et les plus arbitraires, auxquelles ces prétendues craintes des catholiques devaient précisément donner une apparence de légalité. Les relations inédites relatives au « conflit », ou plus exactement au massacre de Vernoux sont aussi catholiques, et M. M. en profite pour reprocher aux protestants

1. Il a récemment complété le livre qu'il leur a consacré en 1885, par un article de 28 pages, dans la *Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais, illustrée*, juillet-août 1894, intitulé *Les Gamon d'Annonay* (Tirage à part, Privas, Imprimerie centrale).

« leurs perpétuelles menées avec les puissances étrangères », reproche au moins déplacé dans l'espèce, car il n'est appuyé d'aucune preuve. Au fond, ce reproche se réduit à ceci : au lieu d'implorer le secours de leurs coreligionnaires étrangers, les protestants français auraient dû se laisser plus constamment et plus tranquillement égorger. Mais M. M. est-il bien sûr que s'ils ne s'étaient jamais départis de cette ligne de conduite, — à laquelle ils ne se sont peut-être que trop conformés, — ceux qui sont encore leurs ennemis eussent consenti à les honorer du titre de patriotes?

La plaquette de M. P. Vesson, **les Prophètes Camisards à Londres** (1706-1714), extraite des *Mémoires de l'Académie de Toulouse* (1893, 32 pages in-8°), a paru trop tard pour figurer dans mes dernières notes sur les Camisards. Elle traite un côté encore peu exploré de ce vaste sujet, celui de l'exaltation prophétique d'Élie Marion, Jean Cavalier (cousin du colonel) et de Durand Fage, et de leurs tribulations à Londres. Cet épisode a fait couler pas mal d'encre et donné naissance à toute une littérature aujourd'hui assez rare. Nous renvoyons pour des notes complémentaires à un excellent article de M. P. de Félice dans l'*Église libre* du 21 juillet 1893. — Le sujet, plus général, des **Prophètes Cévenols**, est aussi celui d'une thèse soutenue à la Faculté de théologie protestante de Paris par M. Fernand Watier (imprimerie Ch. Noblet, 88 p. in-8°), le 9 novembre dernier. L'auteur voit dans ces « merveilles » la « conséquence d'un état hystérique compliqué de somnambulisme », c'est-à-dire « une affection pathologique bien caractérisée », analogue à celle des convulsionnaires de Saint-Médard, des anabaptistes et même au phénomène de la glossolalie. Mais il ajoute qu'on ne saurait nier que, dans un sens élevé, ces prophètes n'aient parlé au nom de Dieu, de la vérité et de l'éternelle justice.

Notre président a déjà cité l'intéressante brochure de M. le pasteur G. Fabre sur le premier pasteur de l'Église réformée de Nîmes, **Guillaume Mauget** (10 p. in-8°, Nîmes, Clavel). — L'auteur en a publié depuis lors une autre qui lui avait déjà plusieurs fois servi pour d'éloquentes conférences, sur **trois manuscrits de Rabaut Saint-Étienne** (50 p. in-8°, Paris, Fischbacher). Ils viennent s'ajouter aux nombreux mémoires que l'infatigable Nîmois a dû multiplier pour obtenir, à grand'peine, ce mince résultat, l'édit de Tolérance, mince, à la vérité, lorsqu'on le compare à ce qu'il réclamait et à la somme d'iniquités monstrueuses qu'il devait faire cesser, mais grand néanmoins, même au jugement élevé de Saint-Étienne, puisqu'il n'y voyait fort justement que le début d'une plus ample réparation.

Quand la biographie, dont tous les éléments paraissent maintenant rassemblés, aura été écrite par M. A. Lods, ce grand homme aura enfin son monument en lettres moulées. Combien de temps faudra-t-il encore attendre pour qu'il ait l'autre?

A côté de ceux qui nous entretiennent sans cesse du Bas-Languedoc et de ce que nous lui devons tous, n'oublions pas l'historien qui, parmi nous, connaît le mieux le Haut-Languedoc, et, en particulier, la région de Castres. Il vient d'enrichir la très respectable collection de mémoires dont il l'a déjà dotée, de deux fascicules (2 et 3) des *Archives historiques de l'Albigeois*. Les **Mémoires de Batailler** sur les guerres civiles à Castres et dans le Languedoc (VII-131 p. in-8°, Paris, Picard) contribueront à éclairer une période particulièrement obscure et embrouillée, celle de la Ligue, puisqu'ils s'étendent sur les années 1584 à 1586. La **Suite des Mémoires de Gaches** (VI-32 p. in-8°, Index, Paris, Picard), dont on connaît l'importance capitale, couvre les années 1610 à 1620, c'est-à-dire celles qui séparent la mort de Henri IV des suprêmes convulsions du parti protestant avec lequel on était alors déjà décidé à en finir. Il est superflu d'ajouter que ces textes ont été publiés et annotés avec le plus grand soin. N. W.

CORRESPONDANCE

Inscriptions et clochers huguenots. — Après nous avoir parlé de la fête de la Réformation à Privas où M. Peyre Courant a fait une conférence sur la Révocation, le journal *le Cévenol* du 15 novembre nous raconte une visite *à Briançon* où il y a encore une rue basse du Temple, une rue du Temple et une place du Temple qui n'est autre que celle de la cathédrale. Sur une vieille maison qui forme un des angles de cette place, on lit, au-dessus de la porte d'entrée :

1575.
Cherchez et vous trouverez (Luc XI, 19).

et sur la pierre d'une fenêtre :

Entrez à la petite porte (Matth. VII, 18).

Cette maison est donc, ou bien située sur l'emplacement de l'ancien temple huguenot de Briançon, ou celle-là même qui y servait de lieu de culte aux protestants en 1575.

En tête d'un carnet du pasteur de *Ruffec* (Charente) en 1578, on lit ces lignes :

Scire pati sanctum est.
In patientia vestra
Possidebitis animas vestras[1].
Tu as esté, seigneur nostre retraitte.

JEHAN LIBOUT,
ministre de la parolle de Dieu
à Ruffec.

Dans ce carnet, dont le titre l'invitait ainsi à souffrir patiemment et avec foi, Jean Libout, inscrivait ses comptes. Il recevait, de ses fidèles de Ruffec, 45 livres par trimestre. On pourra étudier ce budget en détail, aux Arch. nat. TT 261.

Quant aux *clochers*, M. Clément Ribard nous informe que les temples de Ganges, de Saint-Hippolyte-du-Fort (lHérault), de La Force (Dordogne) en sont pourvus, ainsi, si nous ne faisons erreur, que le temple de Montpellier.

Daniel Toussain. — Quelqu'un pourrait-il m'indiquer l'origine précise du titre de *sieur de Beaumont* que ce pasteur portait (déjà plusieurs années avant son mariage, qui eut lieu en 1565), soit pendant son ministère à Orléans (1561-1572), soit durant son activité au Palatinat (1573-1602)? A. BERNUS.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

La Société huguenote d'Allemagne a tenu sa troisième assemblée générale les 23 et 24 septembre dans la vieille cité de Maulbronn, point central d'où il est facile de visiter les colonies vaudoises du Wurtemberg, Grand et Petit Villars, les Mûriers, Serres, Lucerne, Pinache, Pérouse, Queyras, Bourset et Mentoule. La fête avait un caractère à la fois vaudois, wallon et huguenot, les descendants des héros et des martyrs s'unissant dans leurs sentiments de gratitude envers Dieu et de pieuse commémoration des grandes souffrances et des nobles exemples du passé.

La session s'est ouverte par un culte solennel célébré dans l'antique et splendide Église double fondée en 1137, et auquel ont par-

1. C'est une chose sainte que de savoir souffrir. C'est par la patience que vous posséderez vos âmes.

ticipé les pasteurs Klotz, de Maulbronn, Dr Braun, de Stuttgart, Correvon de Francfort et le surintendant de Berg. Après avoir admiré l'exposition de Bibles vaudoises, de psautiers, de livres de prières et de documents originaux, on se retrouve à six heures du soir à une réunion plus intime, dite de Bienvenue. Là, M. le professeur Dr Schott évoque les souvenirs qui lui sont si familiers de l'histoire des Huguenots; M. le pasteur Kopp insiste sur l'action du Saint-Esprit dans les assemblées ayant le caractère œcuménique de celle-ci; M. le professeur Vinay de Torre-Pellice décrit les travaux de la Société italienne d'histoire vaudoise dont il est le président, tandis que le vice-président de la Commission pour l'histoire des Églises wallonnes, M. A.-J. Enschedé, de Harlem, raconte le rôle de Valkenier et la protection accordée par les États de Hollande aux colonies vaudoises établies en Allemagne. M. le pasteur Fliedner, de Madrid, descendant des Huguenots par sa mère, née Bertheau, parle ensuite des rapports entre les huguenots et les protestants espagnols, et le pasteur Combe, de Grand-Villars, des Vaudois du passé et du présent.

L'Assemblée générale du 24 commença par la prière et par le chant d'un cantique. Le président, le Dr Tollin, rendit ensuite compte de l'activité de la Société. Elle est de triple nature : ecclésiastique, pour réveiller l'esprit huguenot et lui rendre sa profondeur biblique; littéraire et scientifique, ce dont témoignent ses trente publications historiques, vingt-sept monographies d'Églises du Refuge, et trois recueils de documents; charitable enfin, car elle a accordé ses subventions à huit communautés pauvres, et des collectes organisées dans dix autres paroisses l'ont mise à même d'apporter à celle de Pérouse un don fraternel de 533 marks. La Bibliothèque, récemment fondée, a déjà plus de 250 volumes; il y a échange avec dix sociétés savantes. Ainsi, grâce à Dieu, dans toutes ses branches, la Société est en voie d'accroissement.

A cet intéressant exposé ont succédé la biographie de Henri Arnaud par le professeur Kopp, de Pérouse, et la première partie d'une étude de M. le professeur Maerkt, de Pinache, sur l'état religieux et moral des colonies vaudoises du Wurtemberg depuis leur fondation jusqu'à nos jours.

La séance de l'après-midi, consacrée d'abord aux affaires, au rapport financier du trésorier M. Ad. de Neufville, à l'élection de dix membres honoraires et à la réélection par acclamation du bureau, se poursuivit par la lecture de la seconde partie du travail de M. Maerkt, et se termina à une heure avancée par un tableau des institutions

de bienfaisance de la colonie française de Berlin, présenté avec une rare compétence par M. le Dr Béringuier, de cette ville.

Après un cantique et une fervente prière de clôture, les membres de l'assemblée se dispersèrent, mais pour se retrouver presque tous le lendemain en excursion dans les colonies vaudoises ; la population, sortant au son des cloches des petites maisons aux pignons pointus et aux jalousies vertes, se pressait tout entière sur le passage des visiteurs. A Schoeneberg (les Mûriers), on se réunit dans le temple où repose la dépouille mortelle du colonel et ministre Henri Arnaud ; après un sermon du pasteur du lieu, M. Tollin y prit la parole au nom de la Société ; il fit de même à Serres et, à la lumière des torches, à Pérouse.

La Société donne rendez-vous à ses amis, pour la quatrième Assemblée générale, dans l'automne de 1896 à Wesel. Puisse-t-elle continuer d'ici là les remarquables publications historiques dans lesquelles devra être successivement retracée l'histoire des *deux cents* colonies des divers refuges en Allemagne.

L'œuvre entière formera vingt volumes dont trois sont achevés, mais chaque fascicule, il y en a dix par volume, constitue un tout complet. Nous avons donné la liste avec noms d'auteurs des deux dernières séries sur la couverture du *Bulletin* d'octobre 1894 et de la première sur celle du *Bulletin* du 15 novembre 1892. Il nous suffira de rappeler que des monographies achevées, neuf sont de colonies réformées françaises (*Magdebourg*, *Berlin*, *Erlangen*, *Halberstadt*, *Gross* et *Kleinziethen*, *Celle*, *Altona*, *Halle*, *Bückeburg*), huit de colonies wallonnes (*Emden*, *Magdebourg*, *Otterberg*, *Annweiler*, *Saint-Lambert*, *Heidelberg*, *Stade*, *Frankenthal*), trois de colonies vaudoises (*Walldorf*, *Pérouse*, *Dornholzhausen*), trois de colonies mixtes (*Bréme*, *Karlshafen*, *Billigheim*). L'ensemble fait grand honneur à la Société huguenote d'Allemagne et rendra à l'histoire du Protestantisme de sérieux services.

F. de Schickler.

Avis important. — Le prochain numéro sera accompagné de la *table alphabétique de l'année* 1894, qui ne pouvait être composée qu'après l'impression de ce présent fascicule.

Le Gérant : Fischbacher.

4885. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2 — May et Motteroz, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES, *Ordonnances des rois de France*. — **Catalogue des actes de François Ier**, tome sixième, supplément (1527-1547), un volume in-4° de 828 pages. Paris, Imprimerie Nationale, mars 1894.

GUSTAVE FAGNIEZ. — **Le Père Joseph et Richelieu** (1577-1638), ouvrage contenant deux portraits, une vue et trois fac-similés, deux forts volumes de 605 et 514 pages in-8°. Paris, Hachette, 1894.

EUGÈNE RITTER, professeur à l'Université de Genève. — **Le Centenaire de Diez**, discours prononcé à la séance annuelle de l'Institut genevois, suivi de lettres adressées à Victor Duret par Roumanille, un volume de 117 pages in-8°, Genève, Georg, 1894.

LUCIEN PEREY et GASTON MAUGRAS. — **L'abbé Galiani**, correspondance avec Mme d'Épinay, Mme Necker, Mme Geoffrin, etc., Diderot, Grimm, d'Alembert, de Sartine, d'Holbach, etc., entièrement rétablie d'après les autographes, augmentée de tous les passages supprimés et d'un grand nombre de lettres inédites, avec une étude sur la vie et les œuvres de Galiani. Deuxième édition. Deux volumes de LXXIV-543 et 681 pages in-8°. Paris, Calmann-Lévy. 1881 et 1883. (Couronné par l'Académie française.)

LUCIEN PEREY. — **Un petit-neveu de Mazarin**, Louis-Jules-Henri-Barbon-Mancini Mazarin, duc de Nivernais. Sixième édition. Un volume de VI-578 pages in-8°. Paris, Calmann-Lévy, 1893.

— **La Fin du XVIIIe siècle**, le duc de Nivernais, 1763-1798. Cinquième édition. Couronné par l'Académie française. Un vol. de 475 pages in-8°. Paris, Calmann-Lévy, 1893.

— **Le Président Hénault et Madame Du Deffand**, la cour du régent, la cour de Louis XV et de Marie Leczinska. Un volume de 548 pages in-8°. Paris, Calmann-Lévy, 1893.

— **Le Roman du Grand Roi**, Louis XIV et Marie Mancini, d'après des lettres et documents inédits, cinquième édition. Un volume de VII-580 pages in-8°. Paris, Calmann-Lévy, 1894.

LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 420,000 FRANCS

33, RUE DE SEINE, A PARIS

La LIBRAIRIE FISCHBACHER

fournit les publications de tous les éditeurs français et étrangers.

VIENNENT DE PARAITRE :

LA REVOCATION DE L'EDIT DE NANTES A PARIS

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Par O. DOUEN

Trois volumes gr. in-8 jésus, imprimés à 125 exemplaires sur papier de Hollande de VAN GELDER. — Prix : **200** francs.

TABLE DES MATIÈRES : I. Introduction. — II. Les Temples de Charenton. — III. Population protestante de Paris. — IV. L'Église Réformée de Paris, 1621-1666. — V. Controverse du P. Véron. — VI. Rôle du Consistoire de Charenton dans les débats théologiques jusqu'en 1666. — VII. L'Église de Paris, 1667-1680. — VIII. Claude et le Pajonisme. — IX. Controverse avec le Catholicisme. — X. L'Église réformée de Paris, 1681-1684. — XI. Abjurations antérieures à la Révocation. — XII. L'Église réformée de Paris, 1685. — XIII. Destruction du Temple de Charenton. — XIV. Pasteurs et anciens. — XV. Livres et imprimeurs. — XVI. La journée du 14 décembre 1685. — XVII. La dragonnade à Paris. — XVIII. Conversions mercenaires après la Révocation. — XIX. La maison des Nouveaux-Catholiques. — XX. La maison des Nouvelles-Catholiques. — XXI. Prisons et couvents. — XXII. Protestants autorisés à sortir de France. — XXIII. Emigration. — XXIV. Confiscations. — XXV. Mariages et inhumations. — XXVI. Assemblées. — XXVII. Les chapelles d'ambassade. — XXVIII. Après la Révocation. — XXIX. Emprisonnés à Paris. — XXX. Parisiens émigrés.

APPENDICES : I. Liste des protestants employés dans les finances. — II. Formules d'abjuration. — III. Secours, pensions et gratifications accordés aux nouveaux convertis. — IV. Abjurations de 1658 et 1659. — V. Convertis du P. Athanase de Saint-Charles. — VI. Liste des abjurations. — VII. Liste des anciens.

Cent exemplaires de cet ouvrage ayant été livrés aux souscripteurs, il n'y a que 25 exemplaires qui soient mis en vente, au prix de 200 francs.

LES ÉGLISES RÉFORMÉES DISPARUES EN TOURAINE

NOTICES HISTORIQUES, par A. DUPIN DE SAINT-ANDRÉ, pasteur

Gr. in-8. . . . . Prix : **2** fr.

HISTOIRE POPULAIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Par N. A. F. PUAUX

Un volume in-8, orné de 113 portraits. Prix..... **5** francs.

Après le 30 Juin, le prix de cet ouvrage sera porté à 7 francs.

LUTHER, SA VIE ET SON ŒUVRE

Par Félix KUHN

DEUXIÈME MILLE. 3 volumes in-8. Prix..... **18** francs.

Cet ouvrage a obtenu une mention honorable de l'Académie française

TROIS MANUSCRITS

DE RABAUT SAINT-ÉTIENNE

Avec une Introduction et des notes, par GUSTAVE FABRE, pasteur.

Brochure gr. in-8. Prix.... ..... **1** franc.

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 50 pour 1894

4885. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

TABLES

I. TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES, DE LIEUX, ET DES PRINCIPALES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XLIII (ANNÉE 1894)

Abbauzit (Firmin), 239, 592.
Abbayes de la Jeunesse (*Savoie*), 597 ss.
Abbeville (Somme), 662.
Abjurations, 65, 89, 122, 126, 144, 238, 254, 331 ss, 382, 536, 539, 633.
Abraham (J. et G.), 408, 470, 477.
Académies prot. — *Die*, 503. — *Lausanne*, 339, 358. — *Montauban*, 503, 653. — *Montpellier*, 503. — *Nimes*, 503. — *Orange*, 503. — *Orthez*, 503. — *Puylaurens*, 503. — *Saumur*, 6. — *Sedan*, 503. — *Strasbourg*, 503.
Acier, 430.
Aconin (Aisne), 306.
Aconin (D'). — Voy. de Renty.
Adam (Aar. et Matth.), 405 ss, 478.
« Adamus » [Saunier], 26 n.
Addée, s^r de Grandchamp, 385.
Adhémar (D'), 567 n.
« **Advis (L') de maistre Guillaume** », 621.
Agen, 313 n, 662 n, 666.
Agenais, 39, 579, 643.
Aigle (Vaud), 25.
Aigonnay (Deux-Sèvres), 136.
Aigues-Mortes, 597.
Aiguillon (Duc d'), 576.
Aimé (Marie), 646.
Aimé-Martin, 151 ss.
Aire (Pas-de-Calais), 399, 477.
Aix (B.-du-R.), 442, 444.
Alais (Gard), 386, 415, 653.
Alamont (J. d'), 311.
Alava (Don Francès de), 641.
Alavoine, 405, 472.
Alba-Lasource, past., 561.
Alban (Tarn), 306 n.
Albe (Duc d'), 452.
Albeville, ambass., 170.
Albi, 306, 662.
Albigny, 417 n.
Albret, 308.
Album de Tortorel et Périssin, 164.
Alciat, 609.
Aleandre, nonce, 250.
Alençon, 52, 60, 237, 260 n, 500, 608, 612, 660. — (Duc d'), 302, 304, 441 n.
Alger, 385.
Aliès de la Tour (Sam. d'), 541 ss.
Alincourt (Seine-Inf.), 53.
Allart (T.), 474.
Allemagne, 31 n, 39, 148, 288, 378, 435, 501, 515, 558, 617, 639, 662, 670.
— (Baron d'), 429.
Allogny (Cher), 310.
— (D'). — Voy. de Sorbières.
« Alosianus », médecin, 31 ss.
Alsace, 205.
Altona, 672.
Altwiller, 524 n.
Amalric, 413.
Amalry, 99.
Ambassades prot. (Chapelles d'), 286, 577.
Ambassadeur (Un) désagréable [W. Trumball] à la cour de Louis XIV, 169 ss, 271 ss, 281 ss.
Ambassadeurs (Domestiques des), 286 ss.
Amboise (Édit d'), 522 ss.
Amiens, 35 ss, 308 n, 398 n, 399, 402, 403 n, 477 n, 615.
Amphoux, past., 615.
Amsterdam, 39, 190 ss, 235, 535, 537.

« *Ancre* » (Église de l'), 395.
André (A.), 513 n, 384, 661. — (J.), 646.
Anduze (Gard), 313 ss, 412 ss, 561 ss, 568, 586 n, 593.
Angelras (D'), 420 n.
Angers, 551, 610.
Angleterre, 90, 130, 146, 150, 186, 192 ss, 239, 286, 288, 350, 378, 435, 501, 554, 637.
Anglure (Marquise d'), 600 ss, 649 ss.
Angoulême, 309. — (Duc et duch. d'), 154.
Angoumois, 553, 650.
Angrogne (Piémont), 9, 13, 27, 32 ss.
Anguillon (Chap. d' — *Nevers*), 183.
Anjou (Duc d'), 212, 298, 302, 304, 310, 396.
Anne (Reine), 283.
Anne (Nord), 476.
Annecy, 26.
Annonay (Ardèche), 316 n, 667.
Annweiler, 672.
Anselme (Le P.), 513 n.
« **Anti-Coton** » (L'), 621, 634.
Antoine-Marie, 519.
Antoine II de Luxembourg, 513 ss.
Antonin, past., 237, 660.
Antrain (Ille-et-Vil.), 312 n.
Anvers, 68, 451, 455, 459.
Aphoüen (Marie), 554.
Appelvoisin (René d'), 309.
— (Françoise d'), 202 n.
Appia (G.), past., 13, 225.
Apt (Vaucluse), 27.
Arande (Michel d'), 251, 257.
Arcère (Le P.), 212, 215.
Archiac (Char.-Inf.), 210.
Arcis-sur-Aube (Aube), 306 n.
Arcy (Marquis d'), amb., 285.
Ardin (Deux-Sèvres), 96.
Ardres (P.-de-C.), 557.
Arguy, 535.
Argenson (D'), lieut. de pol., 551 ss.
Argentan (Orne), 309 n.
Argis (D'). — Voy. Boucher.
« **Aristogiton (Le fléau d')** », 621.
Armentières (Nord), 280.
Arnaud de Cavagne, 301.
Arnaud (Eug.), past., 24 n, 33 n, 104 n, 334, 379, 394 n, 616, 667.
— (Henri), past.-colonel, 671 ss.
Arnay-le-Duc (Côte-d'Or), 300.
Arras, 395 n, 398 n, 662.
Arrêts du Conseil de *Genève* sur le fait de l'**Imprimerie** et de la **Librairie** (1541-1550), 608 ss.
Arrivour (Abbaye de), 609.
Artois, 398. — (Comte d'), 151 ss.
Artus (Humbert), 32.
Arvert (Char.-Inf.), 99, 327.
Asfeld (Régiment d'), 180.
Assemblées clandestines, 58, 65, 597 ss, 615. *Barrois*, 522. — *Castres*, 352, 362 ss. — *Guerimont*, 531. — *La Roche-Chalais*, 655 ss. — *Nevers*, 185. — *Normandie*, 145. — *Poitou*, 137 ss, 145 ss, 220, 642, 645. — *Thiérache*, 410 n. — *Tonneins*, 86.
Assemblée générale de la Société, 161, 168, 224 ss, 277, 660.
Asti (Piémont), 35.
Atger (David), 425.
Aubéry (D'), 205.
Aubigné (Agr. d'), 105 ss, 298, 632, 652.
Aubonne (Vaud), 507.
Auch, 578, 662.
Augé (Deux-Sèvres), 96.
Augeard, 603.
Augereau (Ant.), 264.
Augsbourg (Conf. d'), 59, 62, 249, 492.
Aulnay (Char.-Inf.), 328.
Aumale (Duc d'), 204 n, 302, 304, 526.
Aumonnier (Marie), 136.
Aunis, 96, 157, 199 ss, 205 n, 643, 650.
Aure (D'), 185 n.
Aurillac, 306 n.
Autriche, 618, 639.
Autun, 95, 183, 300.
Auxerre, 550 n, 555 n.
Auzière, past., 126, 127, 480, 504.
Auzilhou, 422.
Avallon (Yonne), 307 n.
Avaux (Comte d'), 177.
« **Ave (L') Maria des catholiques...** », 620, 624, 635.
Avignon, 27, 298, 423 n, 442 n.
Avila (De). — Voy. Menendez.
« **Avis (L')** *aux bons françois* », 627.
Aymon, 334 n, 504 n, 652, 653.
Azay-le-Brûlé (D.-Sèvres), 135 n, 147.
Azémar (D'), 335.

Babeuf (Marie), 477.
Babylone, 12.
Bachaumont, 603 n.
Bacourt (De). — Voy. Fourier.
Bacquenois (Nic.), 663, 665.
Bade (Josse), 250.
Badeau, 415 n.
Badius, 609.
Bafferon, 326.
Bagard, 425.
Bagel, 345 ss.
Bagnault (Deux-Sèvres), 147, 221.

Baignoux, past., 125 n.
Baillieu, 614.
Bailly (Anne), 410.
Bain (Ille-et-Vil.), 305 n.
Baird (Ch.-W.), 540 n.
Balagny. — Voy. de Montluc.
Balan (Ardennes), 531.
Balanzac (Char.-Inf.), 309.
— (De). — Voy. de Brémond.
Balbi, 24.
Bâle, 10, 13, 59, 67, 234, 334, 430, 439, 476.
Balot (J. et Rach.), 473.
Bantam, 281.
Bar (Duché de), 512 n, 524.
Barafort, 415.
Barbaro (M.-A.), amb., 448.
Barbayrac, 193.
Barbes éclaireurs (Les), 9 ss.
Barbut, 413.
Bardon (Cath.), 203.
Bargemont (De), 442 n.
Barillot (J.), préd., 147.
Bariteau. — Voy. La Motte.
Bar-le-Duc, 160, 334, 514, 523, 525.
Barral (De), évéq., 355 n.
Barraud, 326.
Barraud de la Cantinière, gal., 89.
Barret, 649.
Barrillon, amb., 169 ss, 272 ss, 281 ss. — Evéq., 173.
Barro (J. de), franciscain, 318 ss.
Barrois, 334, 511 ss.
Bar-sur-Seine (Aube), 301.
Bassy (De), 558 ss.
Bastard (Jean), 646.
Bastien, 405.
Batailler, 669.
Baubigny-Mézières, 165.
Bauda (Suz.), 538.
Baudecourt-Milassole (De), 356, 365.
Baudichon, médecin, 299.
Baudichon de la Maisonneuve, 64.
Baudonvillers, 52.
Baudot, 405, 409.
Baugé (M.-et-L.), 312 n.
Baulme (L.), past., 44.
Baum (G.), 68 n.
Baumard, 646.
Baur, 556 n.
Baux (G.), 40, 186 ss.
Bay (De). — Voy. Gernay.
Bayon (Ant.), 335.
Bayonne (Conférences de), 641.
Bazel. — Voy. Gobineau.
Bazeilles (Ardennes), 531.
Bazin de Besons, intend., 86, 547.
Bazoges (Vendée), 130.
Béarn, 186, 241, 330, 341, 529, 662.
Beaucadran. — Voy. Bossatran.
Beauchamp (De), 442.
Beaudyné, 429.
Beaufort (Maine-et-L.), 312.
— (De). — Voy. Châteaubriant.
Beaulieu (De). — Voy. Le Blanc.
Beaulmont, 411.
Beaumanoir (De), 305.
Beaumont-de-Lomagne, 307 n.
Beaumont-sur-Sarthe, 309 n.
Beaumont, 407, 476, 535 ss.
— (De), 401, 471, 670. — (Élie de), 599, 600. — Voy. de Longueval.
Beaupréau (M.-et-L.), 312 n.
Beaurevoir (Aisne), 398, 410, 471, 473 n, 477. — (De), 410 n.
Beaussais (D.-Sèvres), 123, 131 ss, 147.
Beauvais, 306 n, 311.
Beauvau (Prince de), 341.
Beauvilliers Saint-Aignan (De), 306.
Beauvoir-la-Nocle, 301, 429.
Beauvoir (P. de), 302, 305, 307.
Becanus, jésuite, 556.
Bechard (De), 412.
Becquigny (Aisne), 407.
Bède ou Bédier (Noël), recteur, 250, 258, 262.
Begrou, past., 125 ss.
Béguy, 615.
Behrens, 558.
Belcaire (Aude), 306 n.
Belis, past., 125.
Bellanger (Anne), 40.
Bellecombe (De), 162 ss.
Bellerive. — Voy. Crébessac.
Bellièvre (De), 303, 304.
Bellocq (B.-Pyr.), 40.
Bellujon, 653.
Belsunce (De), 278.
Belvédère (Le P.), 33.
Belvès (Dordogne), 311.
Benefice (De), 423 n.
Benet (Vendée), 131, 133, 142, 220.
Benne, 35.
Benoist (R.), 454, 466 ss. — (G.), 477.
Benoît (D.), past., 6, 384, 594, 615. — (Elie), past., 332, 446, 478 n, 500.
Benrath, 15.
Berardier, 604.
Bérauld (Pierre), past., 633.
Berg (De), 671.
Berge (Cl.), 35 n.
Berger (Nic.), 471. — (Sam.), past., 225, 384, 385.
Berger-Levrault, 502.

Bergerac (Dord.), 104, 193, 279.
Bergeré, 167.
Bergeron (Sam.), 141.
Berghes (Max.de), archevêq., 394 ss.
Bergier (Abbé), 604 ss.
Béringhen (God. et Marc.,), 450 n. — (impr.), 609. — (Suzanne de), 647.
Béringuier (Dr), 672.
Berkshire, 169.
Berlaymont (L. de), archevêq., 402.
Berlin, 126, 193, 267 n, 672.
Bermond (Ant.), 184 ss.
Bermont (J. de), 406.
Bernage de St-Maurice, int., 316.
Bernard (Anne), 551. — (Général B.), 340 n. — (Dan. et Abr.), 471. — (médecin), 551. — (Ét.), 562 n.
Bernardeau (L.), past., 129.
Bernardin de St-Pierre, 151.
Berne, 10, 28 ss, 59, 60, 476.
Bernier (Anne et Is.), 553.
Bernières (Gabr. de), 507.
Bernin, 429.
Bernolière, 417 n.
Bernus (A.), 185, 233, 384 ss, 503, 530 n, 654, 670. — (H.), 385.
Bernuy (H. de), 312.
Berquin (Louis de), 35, 62, 224, 254, 257 ss, 612, 617.
Berry, 300, 575.
Berryer, 155.
Bersour (Pantal.), 17 n, 27 ss.
Bertaut, moine, 63.
Bertheau, 671.
Berthelot (Jean), préd., 135 ss. — (Marg.), 552. — (past.), 552.
Berthier de Sauvigny, 153.
Bertignon (Rach. et P.), 551.
Bertin (Ugon). — Voy. Paillat.
Bertrand (Henri), 385.
Bertrand de Salles (J.), 615.
Bérupt, 559 n.
Bérus, 559.
Besançon, 386.
Besons (De). — Voy. Bazin.
Besse (P.), not., 120.
— (De). — Voy. Du Vigier.
Bessé (De), 555.
Bessinges, 260 n.
Besson (Paul), 641.
Bethon (P.), chirurg., 278.
Beurant (Louis), 132.
Beuzart (P.), 500.
Bezaudun (Drôme), 159.
Bèze (Théod. de), 24, 165, 243 n, 253, 260, 267, 375, 433, 438 n, 499, 609, 639, 664.
Béziers, 419 n.
Bex (Vaud), 25.
Bianquis (Jean), past., 385, 504. — (Jos.), past., 164.
Bible (La) française avant Lefèvre d'Etaples, 318 ss.
— latine de 1532, 71, 450 ss, 461.
— d'Olivétan, 20 ss, 454.
Bibliographie, 105 ss, 162 ss, 329 ss, 334, 378 ss, 387, 389, 426 ss, 496 ss, 608, 614.
Bibliothèque de la Société, 51, 105, 223, 233, 660, 661.
Bicheteau, 653.
Bidat (Le P.), 552.
Bienne, 59.
Bigart, 408, 472, 474.
Biget, 522.
Bignon (Poitou), 205.
Bigot, 553.
Bigre (Abbé), 554.
Bilière (De), 543.
Billaut (Abr.), préd., 134.
Billigheim, 672.
Billy (De), 554, — (Pierre), sr de la Gree, 211.
Birague (De), 302, 304.
Biré (Jacques), 645.
Biron (De), 212, 298 ss.
Bisar (Char.-Inf.), 646.
Bizon (J.), 474.
Blachon, 387.
Blain (Loire-Inf.), 204, 212 n.
Blaissac, 423 n.
Blanc, 567 n.
Blanchard (Et.), préd., 147.
Blanche (La comtesse), 28. — (Marg.), 479.
Blanchet (Marg.), 473.
Blet (Château de), 430.
Bligny (Mme de), 179.
Blocourt (De), 401, 410.
Blois, 26.
Blonay (Michel de), 598 n.
Blosset (De), 310.
Blot, past., 660.
Bloué (Deux-Sèvres), 98.
Bô (Tarn-et-G.), 360.
Bobi (Piémont), 35.
Bobineau (P.), past., 129.
Bocquel, 160.
Bodin (Marie), 329.
Bohain (Aisne), 398, 400, 405, 409, 411, 470 ss.
Bohême (Frères de), 16.
Boiceau (J.), sr de la Barauderie, 167.
Boiflils de Massanne, 385.

Boignot, 126.
Boine, 573.
Bois (H.), prof., 503.
Boisgibaut, 607.
Boissard (J.-J.), 652 n.
Boisse (De). — Voy. de Caumont.
Boissier, 420.
Boissières (J.-A.), 592.
Boisson (Et.), 92, 94.
Bolbec, 615.
Bologne, 427 n.
Bonafous, 614.
Bonal, 283.
Bonaparte (N.), 419 n.
Bonaric, 566 n.
Bonet-Maury, prof., 51, 105, 161, 223, 225, 277, 660, 661.
Boniface (De), 441 n.
Bonifas-Laroque, past., 340, 344, 352, 355.
Bonits (Moulin des), 327.
Bonnaut (Louis), préd., 131.
Bonnegarde (De). — Voy. Bertrand.
Bonnet (Daniel), préd., 134, 135, 144. — (Jacq.), préd., 137, 143. — (D^lles^), 136.
Bonneuil (De), 171.
Bonneuil (Charente), 646.
Bonneville (F.), 93 ss.
Bonrepaus, 177, 276 n, 282.
Bony (Aisne), 398, 411.
Bonzon, past., 225.
Bordeaux, 55, 146, 161, 184, 232 n, 237, 271, 275 ss, 308, 312, 347 ss, 446, 541, 551, 568, 571, 579, 592, 600, 643, 645, 647 n, 649.
Bordelande (De). — Voy. Morè.
Bordère (Béarn), 40.
Bordes (D^r^), 235.
Bordier (Henri), 67 n, 124, 131 n, 161, 164, 167, 187, 384, 426, 455, 526, 559, 622.
Borel (F.), 313.
Borgnois (Ant.), 472.
Borie, conventionnel, 591.
Borne (De). — Voy. de Belsunce.
Bossatran (P.), past., 128.
Bossuet, évêq., 106, 111, 240, 506.
Bost (Ami), 500. — (E.), 555. — (Louis), past., 658, 660.
Boston, 198.
Boucault (De), 401, 407.
Bouchard (Thomas), 663, 665.
Boucher d'Argis, 599 n.
Boucherin, 411.
Bouchet, 469, 504 n.
Boufflers, 173 n.
Bougouin (Deux-Sèvres), 147.
Bouhé (Jacques), 85.
Bouillé (De), 306.
Bouillez (J.), 471.
Bouillon (Duc de), 114, 515, 532. — Voy. De la Tour d'Auvergne.
Bouisse-d'Avèze (Gard), 99.
Boulanger, 478.
Boulay, 559.
Boulloche (Paul), 603 n.
Boulogne-sur-Mer, 274.
Bouneault (Arthur), 98 ss, 210, 222.
Bourbon-Montpensier (Duc de), 211. — (Françoise de), 515, 531 n.
Bourbon (Cardinal de), 302, 304.
Bourchenin (D.), past., 385.
Bourcq, chirurgien, 45.
Bourdaloue, 106.
Bourdeau, 96.
Bourdeau, s^r^ de la Chassetière, 301.
Bourderon (Pierre), 646, 648.
Bourdonneau (Jean), 646.
Bourg-St-Andéol (Ardèche), 298.
Bourgeois, 225, 269, 405, 406, 609.
Bourges, 260, 310 n, 430.
Bourgneuf (De). — Voy. de Chartres.
Bourgoing, conseiller, 36 ss. — (François), 183 ss.
Bourla (Marie), 406, 410, 471.
Bourray (S.-et-O.), 309.
— (De). — Voy. de Radobanges.
Bourry (Oise), 306.
— (De). — Voy. Du Bec-Crespin.
Bourset (Piémont), 25 n.
Bourset (Wurtemberg), 670.
Bousquet, 386.
Boutin (Mme), 235. — (Michel), 469.
Bouton, 522.
Boutteville (A.), 471.
Bouvet (Anne), 554.
Bouvier, 422. — (A.), past., 225.
Bouzène (Veuve), 317.
Bouzonville, 559.
Boy [*Bony*], 411.
Boyer (J.), past., 498.
Boysson, 599 n.
Boze (Joseph), 92, 93.
Brancourt (Aisne), 398, 408, 409, 469, 472, 478.
Brandebourg, 117, 171, 191 ss, 288.
Branne (Gironde), 308 n.
Brassard, past., 445 ss.
Braun (D^r^), 671.
Bréchan (Lot-et-G.), 44.
Bréme, 193, 672.
Brémond (De), 303, 305, 309.
Brérort, 303 n.

Brès (Guy de), 477 n, 560.
Brescou (Fort de), 615.
Bresse, 610.
Bressuire (Deux-Sèvres), 309 n.
Bretaigne (Guill.), 211.
Bréval, 303 n.
Briançon (H.-Alpes), 104, 669.
Briçonnet (G.). évêq., 228, 246, 269.
Bridon, 283.
Bridou (Nic.), 474.
Brie, 575.
Brienne, 160, 512 ss.
Brieux (François de), 552.
Brignac (Morbih.), 312. — (De), 312.
Brincourt (J.-B.), 666.
Brioux (Deux-Sèvres), 133.
Briquemault (Franç. de), 299 ss, 429.
Briquet (Ap.), 643 n.
Briqueville (De), 308, 310.
Brisset, 477.
Brissot, 406.
Broc (Jean de), 32.
Broca, past., 577.
Brochet, 318.
Broglie (Comte de), 542,
Brossamin (le P.), 554.
Brossard-Clinet (B.), 646.
Brouage (Char.-Inf.), 82, 83, 212.
Broussard, 148.
Brousse, 599 n.
Brousson (Cl.), past., 39, 40, 41 n, 446, 498 ss.
Brugère, 535.
Bruguier, 567 n.
Bruhamel, 469.
Brun (Cath.), 308.
Brunet, 318, 609.
Bruniquel, 303.
Brunswick, 205. — (G.-Guil. de), 205.
Brüschweiler (Paul), 502.
Brusly (Pierre), 111, 559.
Bruston (C.), prof., 503.
Bruxelles, 47, 273, 381, 634.
Brydone, 283.
Bucer, 11, 12, 21, 59.
Bückeburg, 672.
Budé (G. de), 245. — (E. de), 239.
Buenos-Ayres, 641.
Buffet, 652.
Buissière (Marg.), 148.
Buisson (F.), 105, 597 n.
Bulletin, 6, 51, 105, 161, 223, 228, 233, 616, 660, 661.
Bunsen (Baron), 482 n.
Buoussard (L.), préd., 148.
Bureau, 220.
Burnet, évêque, 174 ss, 282, 623.
Burnier, 596.
Burtoncourt. 652.
Busca, 31 n, 32, 34.
Busseau (Deux-Sèvres), 100.
Butaud de Lensonnière, gal., 6, 88 ss, 123 n.

Cabanel, 412.
« **Cabinet (Le) jésuitique** », 625.
Cabrières (Vaucluse), 15, 33 n, 444.
Cabrol (De), 94.
Caen, 55, 219, 220, 455, 552, 555, 665.
Caillon, 136 n.
Caillout (P.), 135.
Calabres, 14, 33, 35.
Calais, 274, 283 ss, 553, 557.
Calignac (L.-et-G.), 46.
Calixtins, 16.
Calvin (Jean), 20, 23, 24, 35, 52, 67, 68, 105 ss, 164, 228, 233, 240, 259 ss, 373 ss, 393, 444, 449 ss, 497, 499, 502, 515, 556, 608 n, 636, 639.
Camas, 407 n.
Cambay (De), 478.
Cambrai, 393 ss, 405 ss, 469 ss, 479.
Cambrésis, 393 ss.
Camerarius, 20 n.
Caminel (David), 445.
Camisards, 6, 239, 412, 498, 614, 668.
Campagnac (Tarn), 306.
— (De). — Voy. de Rabastens.
Campain, 472.
Camus, 95.
Canada, 629.
Candely, 470.
Caninon, 429.
Canisy (Manche), 310 n.
Canoine (Marie), 477.
Canon (Marie), 207.
Canterot (Marie), 475.
Cantiteau, 413.
Cantorbéry, 128, 143.
Canu (Alex.), jacobin, 64.
Cany (Mme de), 110.
Capiton, 59.
Caracciolo, 595.
Caraglio, 34.
Caramouel, 556.
Carces (De). — Voy. de Pontevès.
Cardel (Jean), 612.
Cardo (Marie), 410.
Cardon (Marie), 405.
Cardonnet, 412.
Caresme (*Epistres et Evangilles de*), 321 ss.
Caricatures (Rabaut-St-Et.), 94.
Carignano, 34.

Carion, 484, 494.
Carlier, 411, 469, 478.
Caroli (P.), 251 ss.
Caron, 395, 410, 476.
Carpentier, 406, 407, 471, 476.
Carrière, 587 n.
Carteau (P.), 136, 144.
Carteaux (Général), 590 ss.
Cartier (A.), 608 ss.
Cartigny (De), 409, 470, 478.
Cary (De), 405, 407.
Cassagnaud (P.), 101.
Cassel, 193,
Castel, 476.
Castellain, 478.
Castellet, 410.
Castellion (Séb.), 597 n, 609.
Castelmoron (L.-et-G.), 157.
Castelnau-de-Montmiral, 306 n.
Castelnaut (De), 119.
Castelpers (Aveyron), 313.
— (De). — Voy. de Lordat.
Castelsarrasin (T.-et-G.), 307 n.
Castres, 52, 339 ss, 351 ss, 356, 362, 599 n, 652, 653, 667, 669.
Castries (De), 544.
Catéchisme (*Le*) *de Genève de J. Calvin*, 373 ss.
Catéchismes, 146.
« **Catéchumène** (**Le**) **instruit...** », 573.
Catelane (De), 318.
Catherine de Bourbon, 50, 474 n.
Catherine de Médicis, 6, 251, 254 n, 426, 641.
« **Catholique** (**Le**) **réformé** », 633.
Catholiques *en Angleterre*, 286.
Cauchye (P.), 405, 472.
Caugnaire (Fr.), préd., 144.
Caulliez, 471.
Caumont (Armand-Nompar de), duc de la Force, 119, 277. — (Anne, Antoine, Charlotte, François, Henry, Jean, Jacques, Pierre), 278 ss. — (Mlle de) de Montbeton, 541, 546.
Caussade (Tarn-et-G.), 119, 346 n.
Cavagnes, 430.
Cavaillon (Vaucluse), 27.
Cavalier (H.), past., 348. — (J.) 668.
Cavour, 34.
Cazenac (Louise de), 311.
Cazeneuve (Lot-et-G.), 312.
— (De). — Voy. Du Faur.
Cazenove (Pierre), 422. — (R. de), 318, 336, 426.
Cazouls (Hérault), 307.
Celles-sur-Belle (Deux-Sèvres), 99 n, 131, 134, 144, 149, 209, 224.
Celle [*Zell*] (Prusse), 205, 672.
Cellier, 599 n. — (Marie), 55.
Cerisier, past., 202.
Cerizay (Deux-Sèvres), 309 n.
Cestayrols (Tarn), 306.
— (De). — Voy. de Rabastens.
Cez (De), curé, 539.
Chabal (P.), 159.
Chabaud (J.-P.), 425.
Chabaud de Perdiguier, 566.
Chabert, prieur, 561.
Chablais, 598.
Chabot de Montlieu, 302 ss, 311.
Challier, 99.
Châlons-sur-Marne, 609.
Chambéry, 595, 597, 609.
Chambron (Deux-Sèvres), 96.
Chambrun (Pineton de), past., 175.
Chamier (Daniel), 653.
Chamillart (De), 534, 551.
Chamilly, 220.
Champdeniers (Deux-Sèvres), 137 n.
Champion (Jacq.), past., 127.
Champsaur (Le), 31,
Changobert (De). — Voy. Pithou.
Chansac (Fr.), 133.
Chanson (Une) de Jeanne d'Albret, 526 ss.
Chansons huguenotes, 622 ss.
Chantonay, ambass., 640.
Chapel (Jean), préd., 146.
Chapelier (Nic.), 201.
Chapelles *d'ambassades prot.*, 286.
Chaperon (Marie), 646.
Chardon (Mme), 549, 552.
Charenton, 52, 56, 127, 128, 168, 504, 549, 612, 634, 636,
— (Bibliothèque de), 549, 613. — (Méreaux de), 46 ss, 158. — (Temple de), 46, 245.
Charles IX, 210, 298, 427, 438, 441, 443, 660.
Charles X, 151.
Charles II, d'Angleterre, 176, 178.
Charles III, duc de Savoie, 13, 27 ss.
Charles-Emmanuel, duc de Savoie, 417 n.
Charles-Quint, 9, 59, 267, 492, 517, 662.
Charleville, 616.
Charlotte, fille de François Ier, 255.
Charlotte de la Marck, 531 ss.
Charmuzy (Fr.), past., 575 n.
Charnier (Fr.), 139 n.
Charpenaize (Char.-Inf.), 215.

Charpentier (Elisab.), 533 n.
Charronnet, 333.
Charruaud, past., 125, 385.
Charte (L'art. 5 de la), 151.
Chartres, 381, 550. — (Vidame de), 430. — (De), 550.
Chassanion (Jean), 651.
Chastanier (J.-B.), 592.
Chastillon (De), 140.
Château-Bernard (Charente), 326.
Châteaubriant de Beaufort, 52.
Châteaudun (Eure-et-Loir), 306 n.
Château-Meillant (Cher), 310 n.
Châteauneuf (De), 542 ss.
Château-Thierry (Aisne), 306.
Châtenet (Char.-Inf.), 218.
Châtillon (G. de Coligny, s^r de), amiral, 166, 204 n, 210, 236, 277, 298 ss, 426 ss, 448, 639, 640, 660.
Châtillon-sur-Loing (Loiret), 391, 307 n, 430, 551.
Châtillon-sur-Loire, 654.
Chaudesaigues (Cantal), 136 n.
Chaudière, 662 ss.
Chauffepié (Sam. de), past., 126, 500.
Chaumons, 430.
Chaumont (Oise), 306 n.
Chaumont-Guitry, 299.
Chauny (Aisne), 399, 479.
Chauvigny, 551.
Chauvin (Simon), 646.
Chavagnes (Bas-Poitou), 129.
Chavanges (Aube), 306 n.
Chavannes (Ern.), 385.
Chebrou, subdél., 131 ss, 140 ss, 220.
Chéhéry (Ardennes), 309.
— (De). — Voy. de Cordouan.
Chemina (Marie), 479.
Chenay (Deux-Sèvres), 49, 140, 148.
Chenot (Aug.), past., 385.
Cheramy, 5.
Cherveux (D.-Sèvres), 127, 220, 309.
— (De). — Voy. de Saint-Gelais.
Chevalier (Sœur M.), 549 ss. — (Magd.), 646.
Chevallier, 84.
Chevalon (Charente), 646.
Chey (Deux-Sèvres), 49, 381.
Cheylus (De). — Voy. de Benefice.
Chezpied (Charente), 646.
Chieri (Piémont), 34.
Chimay (Prince de), 402.
Chiré (Deux-Sèvres), 309.
— (De). — Voy. de Saint-Gelais.
Chiron (Et.), past., 55.
Choiseul (De), 575.
Cholet (Maine-et-L.), 312 n.
Chomette (F.), 184, 186.
Chouillet (Jacq.), préd., 135, 141.
Chourses de Malicorne (De), 305.
« Chrétien (Le) par conviction...», 572 ss.
Chronique littéraire, 106, 162, 329 ss, 496 ss.
Cianforan (Piémont), 13 ss, 24, 31.
Civray (Vienne), 98, 104, 126, 309 n.
Claie (Prot. traînés sur la), 132.
Clairac (Lot-et-G.), 38, 162, 446.
Clairambault, 541, 549.
Clanet, 409.
Claparède (Th.), 239, 596, 667.
Clarou (Mas de), 414 n.
Clary (Nord), 398, 400, 404, 469, 471.
— (De), 405.
Claude, 25. — (Jean), 238, 387.
Claude de Seyssel, 7 ss.
Claude de Turin, 7.
Claudin (A.), 661 ss.
Clauzel Fontfrède (De), 543.
Claveau (De), 328 ss.
Clayes (Eure-et-Loir), 306 n.
Clèberg (Jean), 65 n.
Clément, 599 n.
Clément VII, 26, 264.
Clermont (De), 185 n.
Clermont (A. de), s^r de Piles, 210, 313.
Clermont d'Amboise (De), 302, 305.
Clermont-Ferrand, 595.
Clervant, 652.
Clèves (François Ier de), duc de Nevers, 185 n. — (Henriette de), duchesse de Nevers, 185 n. — (François II de), comte d'Eu, 185 n. — (Jacq. de), marq. d'Isle, 185 n.
Clin, 407, 409, 411, 471, 478.
Clinet. — Voy. Brossard.
Clochers hug., 669.
Cloches hug., 159 ss, 335.
Clocquette, 471.
Clou-Bouchet (*Niort*), 102.
Clouzot (H.), 667.
Cluny (S.-et-L.), 299.
Clussais (D.-Sèvres), 99, 158 n, 217.
Coche, 477, 479.
Cochu, avocat, 603 n.
Codure (Ph.), 387.
Cognac, 56, 301, 302, 309 n.
Coirault (Adèle), 207.
Coivert (Char.-Inf.), 327.
Colas, 535.
Colbert, 49, 79, 505 ss.
Colbert de Croissy, 80, 175 ss, 272 ss, 282 ss.
Colbert de Seignelay, 172, 176, 505.

Colibo, prêtre, 553.
Colines (Simon de), impr., 252, 610 ss, 662.
Colladon, 107, 374, 375.
Collège de France, 246, 267, 269. — de *Bordeaux*, 184. — de *Nevers*, 183. — de *La Rochelle*, 325. — de Cambrai (*Paris*), 252. — Fortet (*id.*), 262. — Montaigu (*id.*), 262. — de Navarre (*id.*), 260.
Collegno (De). — Voy. Provana.
Colli, 419 n.
Cologne, 625.
Colomb (Christophe), 491.
Colombières (Calvados), 302 ss, 310.
— (De). — Voy. de Briqueville.
Colpart, 409, 478.
Coman (Mlle de), 629.
Comba (E.), 35.
Combe, past., 671.
Comité *de la France prot.*, 384.
« **Commandemens (Les) aux cathol. et aux bons François** », 634.
Commandements (Les dix), inscription, 215 ss.
Commettant (Oscar), 660.
Commines (Nord), 399, 476 ss.
Complainte (La) de l'Eglise persécutée, 555, 612.
« **Complainte (La) à la Royne mère...** », 635.
Comtat-Venaissin, 94.
Condé (Prince de), 166, 212, 302 ss, 381, 399 n, 429, 635.
Condé-en-Brie (Aisne), 306 n.
Condé-sur-Sarthe (Orne), 60.
Confess. de foi *de La Rochelle*, 57 ss.
— *d'Augsbourg*, 59, 62.
— *des Bâlois*, 59, 62.
— *helvétique* (Première), 59, 62.
— « *tetrapolitana* », 59.
— de Zwingle, 59.
« **Confiteor (Le) des catholiques** », 635, 636.
« **Confiteor (Le) de M. le Connétable...** », 622.
Conflans, 524.
Constance, 59.
Constant (J.), 387. — (Benj.), 588 n.
Constantinople, 291, 447.
Conte (Pierre), 139 n.
Conti (Prince de), 310.
Contour-de-Nant. — Voy. Contournat.
Contournat (Puy-de-D.), 306.
Contrefaçon d'un opuscule de Luther, 480 ss.
Controverses relig., 620 ss.
Cook, 593 n.
Cop (Guill.), 109, 262.
Copenhague, 187.
Coppet, 410, 472.
Coppin, 475, 523 n.
Coppinole (Françoise), 406.
Coquerel (Ch.), 577 n.
Coran (Le), 250.
Corbeau (Max.), 477. — (Marie), 646.
Cordier (Mathurin), 183 ss, 374, 377.
Cordier, 406, 411.
Cordouan (De), 303, 306, 309.
Corgémont (Jura bernois), 160.
Cormelmey (Suz.), 474.
Cornberg, 434.
Corneilla-en-Conflent (P.-O.), 200 n.
Cornevin (Cath.), 645.
Cornu, 405.
Correspondance, 52, 161, 167, 280, 335, 380 ss, 444, 502 ss, 555 ss, 612 ss, 669.
Correvon, past., 671.
Cortemiglia, 35.
Cossé (Artus de), 300 ss.
Coste (André), 336.
Costelle, 469 n.
Coton (Le P.), 621, 626, 628, 630, 634.
Couché (Vienne), 126 n.
Coucy-le-Château, 308 n, 479 n.
Coudirolle (J.), past., 225.
Couhé-Vérac (Vienne), 137, 142, 309 n.
Couillette, 405, 476.
Coulombiers (De). — Voy. de Cordouan.
Coulon (Esther), 554.
Coulon de la Mollière, 317.
Coulonges-sur-l'Autise, 96, 128, 219.
Coupe-Tête. — Voy. Jourdan.
Coupigny (Mlle de), 550.
Couraut (Elie), 63, 64.
Courbessas, 317.
Courbis, 591.
Courbouzon-Montgommery (De), 621.
Courrault (Pierre), 139 n.
Court (Antoine), 123 ss, 131, 231 ss, 235, 314, 339 n, 386, 423, 615.
Court de Gébelin, 229, 343, 570 ss, 599 ss.
Courteau (Thomas), 651.
Courtemont (Françoise de), 306.
Courthezon (Vaucluse), 313,
Coussigny (De), 550 n.
Cousture, 477.
Cousturier (Marg.), 405.
Coutances (Manche), 306 n, 310 n.

Couthereau, 142.
Couton, 412.
Coutras (Gironde), 168.
Couturier (Marie), 646.
Couvents, 43, 129, 146, 149, 163, 179, 537 ss, 547.
Couvreur (M.), 56.
Coyecque (E.), 611.
Coynart (De), 105, 162 ss.
Craion (?), 184.
Cramaille (Aisne), 308.
— (De). — Voy. de Longueval.
Craonne (Aisne), 478 n.
Créances (Manche), 306.
— (De). — Voy. de Bouillé.
Crébessac (J.-J.), dit Bellerive, past., 349 ss.
« **Credo (Le) des Jésuites** », 625, 630.
Crégy (S.-et-M.), 253.
Crehem (Jeanne de), 472.
Creisseil (A.), past., 225.
Creissels (Aveyron), 38.
Crépy-en-Laonnois (Aisne), 473.
Crépy-en-Valois (Oise), 403, 479 n.
Crespin (Jean), 31 n, 33 n, 35 n, 60, 63 n, 66, 395, 477, 609.
Crespin. — Voy. Du Bec.
Crest (Drôme), 616.
Crèvecœur (Nord), 399.
Crevon (F.), 184, 186.
Crillon (De), 86.
Critimmont (Anne de), 476.
Crohem, 410.
Crommelin, 403 n, 471 n, 474.
Cromwell, 285.
Crozon, notaire, 611.
Crouzon (Deux-Sèvres), 131, 133.
Croyé, 536. — (De). — Voy. Le Blanc.
Crudenel, 407, 409, 411, 479.
Crusel de Ligny (De), 405 n.
Cugny, 474.
Cugy, 429.
Culan, 553.
Cuneo, 34.
Curione, 34.
Curvalle (Tarn), 306 n.
Cuvier (O.), past., 385.
Cuville (Joach. de), past., 126.
Cuvilly, 399 n.

Dagnac (U.), 159.
Daix (Pasq.), 411.
Dalheim (Outre-Meuse), 538.
Damart (Th.), past., 523.
Damazan (Lot-et-G.), 551.
Damée, 409.
Damiens, 626.
Dammarie-sur-Loing (Loiret), 307.
— (De). — Voy. de Briquemault.
Damours, avocat, 603.
Dampierre, 300.
Dampierre de Liramont (Fr.). 402.
Danby 176.
Danemark, 187, 196.
Dangeau (Eure-et-L.), 550.
Dangibaud (Ch.), 326.
Dannreuther (H.), past., 157, 160, 201, 334, 384, 385, 525, 559 n, 614.
Danny, 409.
Danondon, 476.
Dardier (Ch.), past., 94, 99 n, 100 n, 222, 226 ss, 241, 341 n, 355, 386, 387, 579 n, 606 n, 660.
Dareste (R.), 430, 661.
Dartmouth (Lord), 169.
Daudet (J.), 414.
Dauernheim, 559.
Daullé, 393.
Daunant, 416 ss.
Daunis (Louis), 646.
Dauphiné, 10, 300, 333, 616, 667.
David (Jacques), préd., 144. — (Louis), peintre, 5, 92, 93, 233. — (Michel), past., 278. — (Mlle), 149. — (Jeanne) 645. — (Marie), 646.
Davy (Jacques), 211.
Deblouy (Marie), 405.
Debord (Le P.), 81.
Debrit (Marc), 427.
Debureau, 100.
Décalogue (Le) lu en français à la grand' messe, 614.
Decemme, 133 n.
Decize, 300.
Decoppet (A.), past., 225.
Defontaine, 203.
Dejabin, 93.
Delaborde (Comte J.), 236, 277, 302 n, 311 n.
Delabroue, chapelain, 577.
Delattre, 479.
Delaunay, 211.
Delemer, 478.
Delestre (Fr.), 395.
Delforterie, 538.
Delfosse, 533 n.
Delft, 500.
Delpech, 94. — (W.), 382.
Delouviers, conseiller, 36 ss.
Delvaux, 94.
Demange-aux-Eaux (Meuse), 523 n.
Democharès, inquisit., 666.
Demortier (E.), 328.

Dempuré (J.), 131.
Demuyn, intend., 214.
Denis, 364, 368. — (Les), 162. — (Sibille), 39.
Denize, 406, 472, 473, 479.
« **De profundis sur la mort de Luynes** », 622.
Derosson, 142.
Desaivre (Léo), 160 n, 203 n, 219 n, 221 n.
Desayvre (Pierre), 96, 219.
Desaulx de Tavanne (J.), 209.
Des Bessons (J.), 303, 305, 311.
Descamps, 409, 476.
Deschamps, 479.
Deschaux (Jeanne), 566 n.
Des Constrières (Joach.), 612.
Descorbiac, 543.
Deux-Ponts (Duché des), 301.
Des Essars, 299.
Desforges (Et.), s^r de Germinon, 385.
Desgaret, 533 n.
Des Guiots, 385, 401.
Des Herbiers (R.), 212 n.
Des Isnards (Ch.), 313.
Desjardins, not., 397. — (Judith), 472.
Desmaretz, 410.
Des Mesnards (D^r), 235.
Desmier d'Olbreuse, 205.
Desmont (O.), past., 348 ss, 568, 571.
Despierres (Mme G.), 260 n, 608 ss.
Des Pruneaux. — Voy. Sorbières.
Desrey (Pierre), 318 ss.
Des Salles. — Voy. Gillier.
— (Claude), 201.
Des Ursins. — Voy. Juvenel et de la Chapelle.
Des Villaz, 416 n.
Deutschendorff, past., 616.
Devèze, past., 564.
Devillas, 416.
Dezasses, conseiller, 36 ss.
Diane de Poitiers, 663.
Die (Drôme), 503, 667.
Dieppe, 507, 615.
Diez, 558 ss.
Dijon, 12, 436 ss.
Dinan (C.-du-N.), 52, 104.
Discipline eccl., 496, 498, 504, 653.
Doillet, 408.
Dôle (Jura), 427 n.
Dolet (Étienne), 68, 609.
Domart-en-Ponthieu (Somme), 308.
— (De). — Voy. de Longueval.
Domestiques des ambassad. étrang., 286 ss.
Domitien, 12.
Dompierre de Chauffepied (De), 161, 235.
Donateurs de la Bibliothèque, 234.
Doneau (Hugues), 430.
Donnay (De), 551.
Dordelu, mayeur, 525.
Doré, 535.
Dormay (Marie), 475.
Dornholzhausen, 672.
Dortial (Pierre), 562.
Dorye, 408 ss.
Douai, 47, 406 n.
Doucet (Anne), 533 n.
Douen (O.), past., 22 n, 38 ss, 51, 111, 161, 223, 225, 237, 277, 324, 381, 384, 393 n, 396, 399 n, 407 n, 449, 454 ss, 549, 551 n, 552 n, 555 n, 575 n, 613, 658, 660, 661.
Douin, 470.
Doullens (Somme), 308 n, 477 n.
Doumergue (E.), prof., 503.
Dounier, 469.
Dourdan (S.-et-O.), 550.
Douvres, 556, 558.
Doy (A.), 499.
Dragonnades. — *Dauphiné*, 333. — *Nantes*, 180, 273. — *Orange*, 175. — *Paris*, 238, 507. — *Poitou*, 220, 222.
Drelincourt (Ch.), past., 128, 146, 238. — (Laurent), past., 126, 128.
Dresde, 378.
Dreux (Bat. de), 105, 162 ss, 185 n.
Driguet, cap., 519 ss.
Dronero, 34.
Drouillet, doyen, 539.
Du Bec-Crespin (Ch.), 302 ss, 306. — Voy. Bourry.
Du Bellay, 28 n, 305.
Dubesset. — Voy. Pélissier.
Dublin, 10 n, 15 n.
Dubois, 533 n. — (Sam.), 115. — (Sim.), 60, 611 ss. — (W.), 559.
Du Bois-Olivier (Abbé), 621.
Dubot, 471.
Du Bout, 478.
Du Breil (Jacq.), 142.
Du Breuil. — Voy. Le Loup.
Dubreuil (Jean), préd., 142 n, 144.
Ducailar, 587 n.
Du Calvet, 629.
Ducam, 551.
Du Candal, 647 n.
Du Charnier, 307.
Du Chasteau, lieut., 476.
Du Châtelet. — Voy. Ory.
Du Chesne, 470.

Dückert (A.), past., 499.
Du Cloux, 52.
Du Coudrey, 429.
Ducros (G.), 502.
Du Faur, 303, 305, 312.
Du Flot (C.), 408, 470.
Du Fons, past., 125.
Dufour, 405. — (Th.), 62, 67, 108, 608.
Du Fresne (J.), 478.
Dugrenier, 235, 386.
Du Hen, 409.
Du Houx, 385.
Dulac (Dragons de), 221.
Du Mas, 442, 649.
Dumas, past., 569.
Dumas de Rauly, 119.
Du Maurier. — Voy. d'Aubéry.
Du Mesnil, 429.
Du Met, 473, 477.
Du Minay (J.), 470.
Dumolard, subdél., 316 n.
Du Mont, 408, 475, 477.
Du Moulin (Joachim), past., 396, 400 ss, 475, 616. — (Marie), 401. — (Pierre), 621, 634.
Du Mousquet, 479.
Du Moustier. — Voy. Du Vigier.
Dun-le-Roi (Cher), 310 n.
Dunkerque, 273 ss.
Du Palmier. — Voy. Salvard.
Du Pavesse (?), past., 474.
Dupin de Saint-André, past., 239, 335, 616.
Du Plaix (César), 621.
Duplessis-Mornay, 6, 504 n.
Dupont, 44 ss, 409, 410, 472.
Duprat, chancelier, 254.
Dupré, 168.
Dupuis (J.), 132.
Du Quesne (Abraham), 204 n, 505 ss, 615. — (Henri), 507. — (Veuve), 507.
Durand, 423. — (J.), 345. — (Marie), 219.
Durant (J.), 403 n.
Duras (Lot-et-G.), 308 n.
Durel, 235, 455.
Du Revel, 429.
Durfort (Gard), 561.
Durfort (Marg. de), 311.
Du Rieu (W.-N.), 660.
Du Rivau, cap., 82.
Du Rivier. — Voy. Martoret.
Durouil, 135 n.
Du Roure. — Voy. de Grimoard.
Du Sancois, 406.
Du Seu, 401, 478.
Dussein, 412.
Du Teil (baron J), 441. — (Hon.), 441.
Du Tiltre, 478.
Du Tremblay, 299.
Du Val (P.), 497.
Du Verdier, 498.
Duvernoy, past., 157.
Du Vigier, 647.
Duvillard, 314, 415 n, 424.

Eck (Dr), 249.
Ecole (L') prim. prot. en France, 497.
Ecriture Sainte (L'), 8, 11, 15, 18, 19 ss, 60, 449 ss, 513.
Edelinck, 507.
Edievè, 421.
Edit de Nantes, 88, 330 ss, 357, 383, 402, 525, 580 ss, 604 ss.
Edit de Tolérance, 6, 232 n, 357 ss, 650, 668.
Eglises donatrices, 234.
Ehinger (L.), 430 ss.
Elincourt (Nord), 398, 406, 408, 470.
Elisée, 12.
Elne (Pyr.-Or.), 199 ss.
Emden, 672.
Emmerich, 39.
Enschédé (A.-J.), 41, 381, 535 n, 671. — (J.-W.), 381.
Entrains (Nièvre), 300.
Epargnes (Char.-Inf.), 646.
Epidémie de 1782, 371.
« **Epistres et Evangilles de caresme**, » 321 ss.
Epitaphes, 200, 334, 587 n.
Eprinchard, 101.
Erasme, 10, 24, 254, 258, 501.
Erfurt, 249, 487.
Erichson (A.), 105, 106, 111, 240, 499.
Erlangen, 672.
Errata. — Voy. 56, 469 n.
Ervès (Pierre), 646, 648.
Esclaux (Marie d'), 167.
Esnes (Nord), 399, 476.
Espagne, 41, 43, 273 ss.
Esquehéries (Aisne), 398 n.
Estampes, 235.
Estienne (Henri), 491 n, 528 n, 611, 651 n. — (Robert), 70, 107, 183, 250, 252, 449 ss, 609 ss, 651 n, 662 n, 666.
Etienne (Marie), 533 n.
Estissac (D'), 96.
Estremau (J. d'), 40.
Estrées (Aisne), 473 n.
Etampes (S.-et-O.), 309 n.
Etiène, 421.
Etrangers prot. *en France*, 178 ss.

Eu (Comte d'), 185 n. — Voy. De Clèves.
Evalier, 534.
Evelyn, 274.
Evreux, 310.
Exoudun, 126, 147, 207, 217, 221.
Eży (Eure), 310.

Fabre, 239, 414, 419. — (Jean), 318. — (G.), past., 668.
Fabri, 598 n.
Fage (Durand), 668.
Fagel, pensionn., 281.
Fagnièz (G.), 329 ss, 382.
Faguet (E.), 105 ss, 240.
Faïences, 199.
Falaise (Calvados), 254.
Falgairolles (P.), 386.
Falleto (Villa), 35.
Fanet (Jean), 55.
Faneuil. — Voy. de la Croix.
Farel (Guill.), 9 ss, 20 ss, 30 ss, 64, 68, 109, 112, 247 ss, 253, 320, 334, 598 n, 609. — (Gaucher), 64.
Farget, 318, 320.
Faugère (Prosper), 556.
Favillet, 279.
Favre (Jean), 159.
Félice (P. de), past., 225, 350, 361, 384, 568 n, 668.
Fellis, 415.
Fénelon, 43, 549, 613. — (Comtesse de), 553.
Fénery (Deux-Sèvres), 209.
Fénin (François de), 35 ss.
Fère-en-Tardenois (Aisne), 480 n.
Féret, 64.
Ferney, 55.
Ferrier (Jean), 139 n.
Ferrières (Château de), 616.
Ferry (Paul), past., 52, 652.
Fescal (Morbih.), 305. — (Oliv. de), 305.
Fesmy (Aisne), 398, 476.
Fevron, 475.
Feżensaguet (Vicomté de), 497.
Fick (Ed.), 427.
Fiesinger, 94.
Fillonneau, 100.
Fiot (Nic.), s^r de la Rivière, 211.
Firail (Jacques), 533 n.
Fisch (A.), past., 225.
Fitz-James (Duc de), 155.
Flamend, 412.
Flandre, 398.
Flavard, 317, 420, 422.
« **Fléau (Le) d'Aristogiton...** », 621.
Fléchier. — Voy. Molines.
Fleury (A.), prêtre, 530, 538.
— (De), 408.
Fliedner, past., 671.
Floride (La), 640 ss.
Flureau (Mlle), 149.
« **Flux (Le) dissentérique des bourses financières** », 622.
Foinbez, 476.
Foisseau (Joseph), 135, 141.
Foix, 313 n, 345.
Folembray (Aisne), 308, 474 n.
— (De). — Voy. de Longueval.
Folemprise (Marie de), 473.
Fombedoire (D.-Sèvres), 135, 141 n.
Fombelle (Deux-Sèvres), 141 n.
Fonbrune-Berbinau (P.), past., 124, 225, 613.
Fonfrède de Robert, past., 345 ss, 361.
Fonfréroux (Deux-Sèvres), 142 n.
Fons-sur-Lussan (Gard), 614.
Fontaine, 474 n, 479. — (De), 443.
Fontaine (La) de vie, 69.
Fontainebleau, 597.
Fontanieu-Lafarelle, 419 n.
Font-de-Cé-de-Lusignan, 101.
Fontenailles (De). — Voy. Du Candal.
Fonteneau (Dom), 209 n.
Fontenay-le-Comte (Vendée), 96, 142, 202, 209, 264.
Fontfrède. — Voy. de Clauzel.
Font-Morte (Deux-Sèvres), 139.
Foran, 82, 282.
Forestié (E.), 339 n, 654.
Forestier (Ch.), past., 128.
Forez, 299.
Fossano, 35.
Foucault, intend., 40.
Fouché (Jean), 515 n.
Fouchier (Jean), 136.
Fougeré (Maine-et-L.), 312.
— (De). — Voy. Gillier.
Fougères (Ille-et-V.), 312 n.
Fourez, 471.
Fourier de Bacourt, 524 ss.
« **Fournaise (La) ardente** », 634.
Fournier, 410, 411, 470.
Foussais (Vendée), 202 n.
Fraissinet (Vivarais), 423, 424.
France prot. (La), 233, 384 ss.
Francfort, 379.
Francine (De), 553.
François Ier, 9, 26 ss, 36, 64, 67, 224, 242 ss, 251 ss, 264, 267 ss, 308, 394, 453, 457, 594 ss, 662.
François, 321, 409, 474, 478.
Françoise de Bourbon, 515, 531 n.

Francourt, conseiller, 430.
Francquet (Cath.), 410.
Francuille (R. de), 395.
Franecker, 39.
Frankenthal, 672.
Franklin (Alfr.), 51, 105, 161, 223, 225, 660.
Franqueville, 395 n.
Frapier (Jacq.), préd., 133.
Frappier, 102.
Frédéric II, 419 n.
Freissinière (H.-Alpes), 10.
Frémy (Marg.), 474.
Frêne, 145.
Frère, 209.
Frères de Bohême, 16 ss.
Freron, 162 ss.
Fresnay-sur-Sarthe, 309 n.
Fresnoy-le-Grand (Aisne), 398 n.
Fressines (Deux-Sèvres), 147.
Friart, 535.
Fribourg, 440.
Froment, 26, 407, 588.
Frossard (Ch.), 167, 223, 224, 277, 294, 380, 399 n, 614, 660.
Fugitifs pour la foi, 79 ss, 174, 179, 273, 288, 314, 515, 524, 533 ss, 540, 549, 615.
Fuentes (Comte de), 402.
Furbitti, moine, 29.
Furon, 475.

Gabard (J.), préd., 146.
Gabaston (De). — Voy. Bertrand.
Gabriac, past., 345.
Gâches, 652, 669. — (pasteur), 345 ss.
Gadeau (Jacq.), préd., 144.
Gaffarel (Paul), 640.
Gagnebin (F.-H.), past., 39, 538.
Gaidan, 150 n.
Gaie, 46.
Gaiffe (Ad.), 111.
Gaillac (Tarn), 306 n.
Gaillard (Louis ou Jean), dit La Galine, 132, 137, 144.
Gaillard de la Dionnerie, 199.
Gaillard (Suz.), 187.
Gaillet, curé, 521.
Gairin (P.), préd., 147.
Galériens, 88 ss, 131, 142, 146, 241, 301, 386, 425, 535 n, 537 n, 540 ss, 575.
Galet (Philip.), 553.
Gal-Ladevèze, past., 599 n.
Gallardon (Dordogne), 309.
— (De). — Voy. de Refuge.
Gal-Pomaret, past., 564 ss.
Galtrin, past., 385.
Gamon (De), 667.
Ganelle, 478.
Ganges, 564 ss, 585, 587 n, 670.
Gantery, 441, 442.
Gap, 9, 52, 64, 68, 329 ss, 403 n, 427.
Garasse (Le Père), 634.
Gardésy (J.), past., 118, 120, 614, 651 ss. — (Marie, Jeanne, Jean), 654.
Garinat, 522.
Garlin (B.-Pyr.), 40.
Garnier, 99 n. — (Pierre), 646.
Garraut (François), 610.
Garreaux (Louis), 136.
Garreta (R.), 54, 326.
Garrisson (Ch.), 6, 121, 387, 446, 555, 639, 651, 654. — (Pierre), 654.
Gartot, 473, 476.
Gasc (Es.), 229.
Gascaut (P.), 136.
Gasparin (Ag. de), 661.
Gasques (De), 387.
Gassion (De), 167, 224.
Gast, préd., 387. — (Is.), proc., 278.
Gastard (G.), 385.
Gaude (De), 386.
Gaudot (J.), 386.
Gaufrès (J.), 51, 56, 105, 161, 223, 277, 660.
Gaugnaire, 144.
Gaullieur (E.), 161, 237.
Gaultier, 386, 387.
Gaussorgues, 241, 387, 415.
Gauthier, 386.
Gautier, 55, 378, 386, 387, 646, 654.
Gavanon, 38 n, 387.
Gavray (Manche), 310 n.
Gavrot, 469.
Gayant, 36 ss.
Gazagne, 387.
Gazan, 387.
Geizkofler (Luc), 427.
Gélin (H.), 50, 53, 160, 223, 233, 329, 381, 512, 650.
Gémozac (Char.-Inf.), 646.
Génas (De), 386.
Genel, 533 n.
Gênes, 421.
Genève, 22, 28, 30 ss, 55, 64, 109 ss, 125, 158, 166, 183, 204, 228, 239, 250, 269, 311, 314 ss, 376, 403 n, 412 ss, 419 ss, 431 ss, 453, 497, 500, 538, 558, 569, 598 n, 599, 608 ss, 614, 651, 667.
Genlis, 472 n.
Genolhac, past., 345 ss.
Genouillac, 316.

Gentilshommes verriers, 335.
Geoffroi (Gabr.), 646.
Gérard (Jean), 385, 454.
Gerbeviller (Meurthe-et-Mos.), 201.
Gerbier, 599 n.
Gerher (Durand), 319.
Gering (Ulric), 662.
Geris (Jean), 135.
Gerle (Dom), 5.
Germinon (De). — Voy. Desforges.
Germond (Deux-Sèvres), 99.
Gernay de Bay, 410.
Gerspach, 199.
Gervais, 413.
Gesté (M.-et-L.), 312. — (De). — Voy. Papin.
Geusenliedboeck (Le), 381.
Gévigny, 302 n.
Geymüller (De), 236, 277.
Gibaud, dit Rivière, past., 385.
Gibelin, 314.
Gien, 386.
Giessen, 558.
Gignoux (De), 385. — (David), 386.
Gigot, 411, 476.
Gilbert, past., 127.
Gillard, 380, 381.
Gilles, 20 ss.
Gillet, 599 n. — (Marie), 645.
Gillier (De), 386. — (Louise), 312.
Gimat, 386.
Gimécourt (Meuse), 517.
Gimoès (De). — Voy. de Lomagne.
Gimous (H.-Pyr.), 307 n.
Ginestous (Gard), 562, 569, 570.
Ginot (Th.), 472.
Ginouvier, 387.
Girard, 193, 335, 372. — (J.), impr., 609.
Girard-des-Bergeries, 385.
Girardet (C.), 29.
Girardot, 551.
Giraud Browning, 235.
Giry, 596.
Gissot, 386.
Givaudan, 386.
Givonne (Ardennes), 539.
Givrauval (Meuse), 521.
Givrezac (Char.-Inf.), 215.
Gleize, 387.
Glori (Elisabeth), 646.
Gobert, 410, 472.
Gobineau, dit Bazel, past., 224, 235.
Godart, 410.
Godeau, 658.
Godet (Dr), 215.
Goffart (Mme), 386, 661.
Goguel, 385.
Goguet, 203.
Gohard, 554.
Gommarc, 386.
Gommeret, 385.
Gonin (Martin), 9, 25, 31.
Gonzague (Louis de), duc de Mantoue, 185.
Gor (Jean), 336.
Gordon, 303.
Gorisse, 405, 406.
Gottroi (François), past., 187.
Goudon, 386.
Gouin, 387.
Goulard, 387.
Gounon, 386, 387. — (dit Pradon), past., 643, 645, 648.
Gourdon (De), 386.
Gourdon, 405.
Goussel, 417.
Gout (A.), past., 225.
Goutès, 387.
Goux (Deux-Sèvres), 139.
Gouy (Aisne), 398, 411, 469 ss.
Gouye (De), 474.
Gouze, 317, 387.
Graignon, 387.
Grail, 387.
Graissessac, 38 n.
Grammaires françaises, 378 ss.
Grammont, 224.
Gramont (Théophile, dit Amédée de), sr de Mucidan, 185 n.
Grandchamp, 385.
Grandmaison (L. de), 530.
Grandson, 14.
Graslet (Elisab.), 646, 648.
Grasse (Mme), 415.
Grasset, 386. — (vicaire), 338.
Grave (W. de), 55, 386.
Graveau, 387.
Graverol, 387.
Graves, 387.
Graves, 299.
Gray (De), 167.
Grefeuille, 387.
Grégoire (Abbé), 5
Grelat (Françoise), 210.
Grenezac, 387.
Grenoble, 9, 403, 428, 436 ss.
Greslant (J.), past., 129.
Gresse, 387.
Grézac (Char.-Inf.), 646.
Grignan (De), 177 n.
Grilhon (Suz.), 646.
Grimaut (Louis), prêtre, 209.
Grimoard (Cl. de), 307.
Grimplet, 533 n.

Grizot, 387.
Groningue, 386.
Grotz (A.), past., 186, 655.
Grouchode, 418.
Grumet (Ch.), 470.
Guailand. — Voy. Greslant.
Gudule, 409, 410.
Gudurin (Michel), 407.
Guénard, 385.
Guerchy, 429.
Guerille (Marie), 472.
Guerimont, 531.
Guérin, 147 n, 278, 386, 387, 538, 539.
Guerres de religion, 113, 164, 183, 208, 298 ss, 333, 431 ss, 444, 528, 669.
Guerry, 136 n.
Gufroy (L.), 469.
Guibal, 363, 387. — (Th.), 498.
Guichard, 387.
Guichart, 408, 470, 472, 474.
Guichet, 387.
Guido, 25.
Guiffrey (G.), 259 n.
Guilbert, 407.
Guilhaumenc, 387.
Guilhemat, 386.
Guilhon (Anne), 646.
Guillaume de Hesse, 433 ss.
Guillaume d'Orange, 285, 622.
Guillaume (Maistre), 621.
Guillemart (Marie), 535 ss.
« **Guillemet** » (Le roi et la reine), 622.
Guillette, 478.
Guilliart, 407, 408, 470, 472.
Guimbel, 478.
Guines (P.-de-C.), 553 n, 556 ss.
Guion, 387.
Guiot, 387.
Guiraud, 387, 418.
Guisard, 387.
Guise (Aisne), 399, 403 n, 409 n, 475.
Guise (Les), 165, 235, 302, 304, 430, 435, 443.
Guissart, 475.
Guitard, 387.
Guitry. — Voy Chaumont.
Guizot (G.), 51, 234. — (Louis), 592.
Gustave-Adolphe, 617 ss, 639.
Gutenberg, 662.
Guy, 386.
Guybert (Jean), 254, 258.
Guyenne, 114.
Guyon, 387.
Guyot, 387. — (H.), 386.

Haag (MM.), 278, 386, 559, 653.
Habsbourg (Les), 618.
Halberstadt, 672.
Hallays (A.), 615.
Halle, 672.
Haller (Berthold), 60.
Ham (Somme), 407 n.
Hamel (Elisab.), 533 n.
Hangest (Jean de), 302.
Hangombart, 409, 469, 473.
Hannappe (Aisne), 399, 407, 472, 479.
— (De), 472.
Hanot, 535.
Haraucourt, 308 n.
— (De). — Voy. de Longueval.
Harcourt de Longueville, 140 n.
Hardere (De), 476.
Harlai (De), 170, 172, 629, 660.
Harrouys de la Semeraye, 211.
Hattron, 409, 469.
Hauser (H.), 598 n, 667.
Hector, colporteur, 32, 34.
Heidelberg, 672.
Heinsius, 176.
Hellin, seig^r de Villeneuve, 550.
Hem (Somme), 477.
Hennot, 407, 473.
Hennotez, 408.
Henri II, 67, 246, 453, 517, 595.
Henri III, 524.
Henri IV, 47, 113, 168, 203, 205, 21[illegible], 292, 302 ss, 310, 330, 402, 426, 429, 471 n, 621 ss, 632, 652, 669.
Henriquet, 521 n.
Henry, 406, 409, 411, 470, 471, 473, 475.
Herbelay (D'), 518 ss.
Hercellin, 407.
Héricourt (H.-Saône), 157.
Herminjard, 15 n, 22 n, 25, 28 n, 64, 228, 234, 239, 373 ss, 597 ss.
Hertue, 410.
Hervieux, past., 561.
Hery (Thierry de), 491 n.
Herzog, 15 n.
Hesdin (P.-de-C.), 662.
Hesse, 62, 433 ss, 501.
Hillaire de Joviac (D'), 313 ss.
Hilleux, 470, 472.
Histoire *des principales choses arrivées en* **Poitou** (1720-1742), 137 ss
Hoffbauer (A.), 168, 224, 225, 242, 660
Holbach (D'), 578.
Holbein, 481.
Hollande, 39, 80, 126, 143, 146, 186 191, 205, 281 ss, 288, 339 n, 378 446, 452, 535, 613, 671.

Hollard (H.), préd., 148. — (H.), past., 225.
Holme, 439 n.
Homberg (Synode de), 501.
Homère, 11.
Hommeau (L.) 130 n, 142.
Hongrie, 639.
Honnechies (Nord), 394, 398.
Hostanier, 421.
Hotman (Fr.), 430 ss. — (Jean), 430.
Houdelaincourt (Meuse), 160.
Houmeau (L.), 130 n, 142.
Hovic (Jean), 211.
Huart, 535.
Huc, 498.
Hudel, 130.
Hue, 56.
Hugonin, 386.
Huguenot (L'origine tourangelle du mot), 616.
Hugues (Ed.), 340 n, 344 n, 345 n, 349 n, 593 n.
Humbert, 335, 538.
Hurault (R.), 183.
Hurtaud, 386.
Hurteret, 409, 470, 473, 477.
Huss (Jean), 490, 492, 639.
Husson (Séb.), 522.
Huyn (Séb.), 522.
Hymne *national hollandais* (La mélodie de l'), 381.

Jaulny (Ferry ou Fréd. de), 334.
Ile de France, 403 n.
Illustrations. — Vue de *Cianforan* (Piémont), 13. — Fac-similé de la feuille d'audience de Fr. de Fénin, 36-37. — Dessin de deux méreaux attribués au culte de *Charenton*, 47. — Portrait hors texte de Rabaut de Saint-Etienne, d'après L. David, 92. — Inscriptions huguenotes, 97, 103, 218, 221. — Vue ancienne de *Paris* au commencement du XVIIe siècle, 243. — Fac-similé des deux premières éditions du *Miroir de l'âme pécheresse*, 261, 263. — Vue du quartier où demeurait Clément Marot, d'après M. Hoffbauer, 265. — Portrait d'un huguenot inconnu d'après un émail de Léonard Limousin, 444. — Fac-similé de la signature d'Abraham du Quesne, 506. — Portrait d'Abraham du Quesne, d'après Edelinck, 509. — Les Nouvelles Catholiques de *Paris*, d'après le plan de Turgot (1734), 549, 613. — Planche hors texte représentant la « taque » aux armes de Jean de Luxembourg (1565), 512-513. — Portrait de l'avocat Target, d'après J. Boze, 601. — Fac-similé de la signature de Rabaut de Saint-Etienne, 606. — Portrait et signature de Gustave-Adolphe, 619. — Deux mélodies poitevines du Ps. 33 au XVIIIe siècle, 659. — Fac-similés d'impressions de Saint-Lô en 1564 et 1565, 663, 665.
Imbert, 386.
Imprimeurs, 608 ss, 661.
Inchy (Nord), 398 n.
Indulgences, 8, 492.
Ingold (Le P.), 173 n.
Ingollstat, 621.
Ingrand (Jonas), 131.
Inquisition *d'Espagne*, 178.
Inscriptions cathol., 208 ss, 218.
— **hébraïques**, 200, 217.
— **huguenotes**, 53, 94, 96 ss, 157 ss, 199 ss, 324 ss, 382, 446, 512 ss, 615, 669.
Instituteurs protest., 497.
Institution chrétienne (L') de J. Calvin, 67 ss, 105, 106.
Instruction (L') et Confession de Foy *dont on use en l'Eglise de Genève*, 108.
Irlande, 622.
Isarn (P.), past., 445.
Isembourg (Comté d'), 40.
Isle (Mis d'), 185. — Voy. De Clèves.
Isorit, 406, 469 n.
Issoire (Puy-de-D.), 594.
Issoudun (Indre), 185 n.
Is-sur-Tille (Côte-d'Or), 386.

Jaccard, past., 386.
Jacot (F.), past., 225.
Jacques II, roi d'Angleterre, 169 ss, 271 ss, 283 ss.
Jacquet (Pierre), préd., 134.
Jalabert (Pierre), 317.
Jannon (Jean), 666.
Jansénistes, 623.
Janvier, curé, 253.
Jargeau, 653.
Jarnac (Charente), 303, 311.
— (De). — Voy. Chabot.
Jarnicot (Dordogne), 654 ss.
Jarousseau, past., 241.
Jarrie (Charlotte de), 310.

Jaucour (De), 307.
Jaujard (G.), 497.
Javrezac (Char.-Inf.), 309.
— (De). — Voy. de Brémond.
Jeanbon Saint-André, past., 337 ss, 362 ss, 445 ss. — (Fam.), 338, 445 ss.
Jean de Luxembourg, 160, 511 ss.
Jean-Ernest de Saxe (Duc), 48.
Jean le Blanc, 625.
Jeanmaire (Roger), 476.
Jeanne d'Albret, 160 n, 162 ss, 239, 332, 471 n, 526 ss.
Jeanne d'Arc, 473 n.
Jérôme de Prague, 639.
Jersey, 144, 147, 283 ss.
Jésuites (Les), 145, 331, 556, 575, 599, 621 ss, 654.
Joigny (Yonne), 301.
Jolet (J.-A.), 149 ss.
Joliette, 552.
Joly, 411.
Joncourt (Aisne), 398. — (P. de), 475.
Jonzac, 96, 158, 311 n. 328, 645.
Joseph (Le Père), 329 ss, 382 ss, 618.
Josteau (Marie), 400, 403, 406, 472.
Jouarre (S.-et-M.), 202.
Joube, 405, 408, 469 ss, 477.
Joubert (G.), 257.
Jourdan (Ern.), 214.
Jourdan Coupe-Tête, 94.
Jouve, 522.
Jouvenel des Ursins (Cath.), 306.
Joviac (De). — Voy. d'Hillaire.
Jubilé *de 1859*, 227.
Judas, 625.
Juifs, 323.
Juillerat-Chasseur, past., 593.
Juré (Marie de), 395 n.
Jurien de la Gravière (Amir.), 506.

Kampschulte, 373.
Karlshafen, 672.
Kennet (White), 556.
Kerfilly (Finistère), 312.
— (De). — Voy. de Brignac.
Kerveno de Laubouinière (L. de), 89 ss.
Kestlon (Gérard de), 428.
Keyser (Martin), 451 ss.
Kleinziethen, 672.
Klotz, past., 671.
Kœnigsfelden, 204.
Kolb (François), 60.
Köpffel (W.), 111.
Kopp, past., 671.
Kuhn (F.), past., 161, 277, 481 n, 483 n, 493.

La Barauderie (De). — Voy. Boiceau.
La Barde (Char.-Inf.), 326.
La Barinière (De). — Voy. Rocas.
La Barre (Is. de), past., 183. — (G. de), 409, 471.
La Barrière (Registres de), 560.
La Bassecourt (De), past., 385.
La Baume-Cornillanne (Drôme), 159.
La Bausse (Lot-et-G.), 311 n.
La Beaume, 424.
La Beauze, 311.
La Bessière-de-Vitré, 136 n.
Labile (L.), past., 517 n.
Laboissière. — Voy. Nogaret.
Labouchère, 51.
La Boulaie (Maine-et-L.), 312.
— (De). — Voy. Papin.
La Bourdonnaye (De), 153.
La Brousse (Deux-Sèvres), 381.
Labry (Didière), 522.
La Burthe (De). — Voy. Petit.
La Cailleuse (Aisne), 399, 410.
La Cantinière (De). — Voy. Barraud.
La Capelle (Aisne), 308.
— (De). — Voy. de Longueval.
Lacaune (Tarn), 616.
La Causinière (De). — Voy. Barraud.
La Chaise (Le P.), 333.
La Chapelle des Ursins (De), 306.
La Charité (Nièvre), 183, 299 ss, 434.
La Chassetière (De). — Voy. Bourdeau.
La Châtaigneraie, 128, 202 n.
La Châtre (Indre), 309 n.
Lacheret (E.), past., 225.
La Closure (De), résid., 424.
Lacornée (J.-B.), 643 n.
La Corogne, 273.
La Couarde (Deux-Sèvres), 139.
La Coudre (De), 55.
Lacous (Moulins de), 210.
Lacretelle (De), 607.
La Croix, 407, 411, 470, 473, 478, 645.
La Croix-Faneuil (De), 136 n.
La Cuisine (De), 597.
La Culonye (De), 476.
La Devèze (De), 313 ss.
La Dionnerie (De). — Voy. Gaillard.
La Disme (De), 408, 469, 470.
La Fare (De), 316 n.
La Farelle (De), 417, 419, 422.
Lafarelle. — Voy. Fontanieu.
Lafargue, 382.
La Faucille (De). — Voy. de Madaillant.

La Faye (Matth. de), dit La Vigne, past., 663, 665.
La Ferrière (H. de), 426.
La Ferté-Alais (S.-et-O.), 309 n.
Lafitte (Arnaud), 44 ss.
La Flèche (Sarthe), 309 n.
La Fléchère (De), 423 n.
La Flocellière (Vendée), 129.
Lafon, 343.
La Fontaine (Orne), 309.
— (De). — Voy. de Rabodanges.
La Forcade (De), 38 ss.
La Force (Dordogne), 670.
La Force (De). — Voy. de Caumont.
La Forest (De), 161, 205 n, 235, 309.
Lagacherie (Joseph), 38 ss.
La Gaillarderie, past., 130.
La Galine. — Voy. Gaillard.
Lagarde, past., 360 ss.
La Garde (Hubert de), 442 n.
La Garenne (De), 83.
La Giberdière (Sarthe), 309 n.
La Gilbertière (De). — Voy. de Saint-Gelais.
Lagrange (De), 119, 155.
La Gree (De). — Voy. Billy.
La Groi (Marie), 471.
La Groie-l'Abbé (D.-Sèvres), 134 n.
La Harpe, 603 n.
La Haye, 41, 43, 142, 161, 178, 192, 205 n, 536.
La Haye (De), 473, 474, 478, 550.
Lahennière, 408, 409, 469.
La Herbe (De), 408, 409.
La Hoguette (Char.-Inf.), 646.
La Houssaye (De), 547.
Lainé, présid., 151 ss.
Laisné. — Voy. de Maurenard.
La Lande (Cher), 310.
— (De) — Voy. de Sorbières.
Lalanne (L.), 164. — (Abbé), 205 n.
Laluserne (Anne de), 552.
La Luzerne (Manche), 310.
— (De), 308, 310. — Voy. de Briqueville.
La Madelaine, 604.
La Madeleine (Char.-Inf.), 309.
— (De) — Voy. de Brémond et de Renouard.
Lamande, 422, 423.
La Marche, 524.
La Marck (Charlotte de), 531 ss. — (Guillemette), 514 ss. — (Guill.-Robert), 531. — (Henri-Robert), 514 ss, 531 n. — (Robert IV), 514.
La Mare (De), 661.
Lamartine, 151.
Lambert (J.), impr., 319. — (Marie), 474.
Lambert d'Avignon (F.), 62, 501 ss, 667.
Lambon (De), 599 n.
La Mer (Marie de), 478.
Lameratte, 534.
La Messonnière, 299.
La Milesse (Sarthe), 305.
La Millière (Château de), 126.
Lamoignon de Basville, intendant, 173, 237, 540, 543, 547.
La Molle (De), 441 ss.
La Mollière (De). — Voy. Coulon.
Lamothe, 405.
La Mothe-Saint-Héraye, 49, 126, 132 ss, 143 n, 158, 207.
La Motte (De). — Voy. Le Prestre.
La Motte-Bariteau, 429.
Lamouret, 404 ss, 471, 472.
La Musse (Mlle de), 615.
Lamy (Marg.), 55.
Lamy, dit Mercier (P.), 524 n.
La Navire (De), 405, 408, 470, 476.
Lancelot, 335.
Lancguepin (Loyse), 410.
Lanci (Michelangelo), abbé, 200.
Landouzy (Aisne), 398 n.
Landrin, 557 ss.
Landrion, 469, 475.
Lanes (Marg. de), 312.
Lanet (Adr.), 474.
La Neufville, 429.
Langey (De), 279, 306.
Langlet, 409, 479 n.
Langlois (Judith), 55.
Languedoc, 298, 315, 339, 351, 360.
Languet (Hubert), 427.
Lanié, 338.
La Noue (Fr. de), 298, 395 n.
Lansac (De), 302, 304. — Voy. de Saint-Gelais.
Lanson, 105, 240.
Lansonnière (De). — Voy. Butaud.
Lanthois (Marc), 349.
Laon, 308 n, 399, 411 n, 473 n, 478 n.
La Papoterie (D.-Sèvres), 327.
Lapeire (J.-P.), 445.
La Personne (De), 472.
Lapierre, 353.
La Place (De), past., 89.
La Planche, past., 183 ss.
La Popelinière, 158.
Laporte, 416 n.
La Proi (De), 475.
La Ravardière (De). — Voy. de la Tousche.

La Rave (Jacques), 410 n.
Larebure (B.), 278.
La Reynie, 48.
Largentière (Ardèche), 307 n.
Larget, 533 n.
La Rivière (De). — Voy. Fiot.
La Roche (Deux-Sèvres), 131.
La Roche, 429. — (Sergent), 84, 85.
La Rochebeaucourt (Françoise de), 309.
La Roche-Chalais (Dordogne), 654.
La Rochefaton (Jeanne de), 278.
La Rochefoucauld, 429. — (Jeanne de), 204. — (Sosthène de), 151 ss.
La Roche-Guilhem (Mlle de), 335.
La Rochelle, 57, 85, 101 ss, 133, 136 n, 150, 159, 166, 198, 209, 212, 213, 298, 301, 302, 307, 325, 330, 333, 386, 434, 453 n, 617, 622, 645, 652, 655.
La Ronze (Deux-Sèvres, 136.
Laroque, past., 354, 356, 365, 369.
La Roue (N. de), 309.
Larouquette (Olivier), 278.
Larrey, 90.
La Rue (De), 411, 479.
La Ruelle (De), 479.
La Salle (Gard), 335, 414 n, 564.
Lasco (Jean de), 501.
La Semeraye (De). — Voy. Harrouys.
La Siguenie (De). — Voy. Petit.
Lasitius, 20 n.
Lassus, architecte, 494.
Latané, médecin, 193.
La Térinière (Ille-et-V.), 312.
— (De). — Voy. Papin.
Lathomy, président, 438.
La Thour (De), 472, 473.
La Tibaudière (P.), 145, 149.
La Tour (H. de), vic. de Turenne, 278, 280, 531 ss.
La Tour (Piémont), 29.
La Tour (De), lieut.-col., 551. — Voy. d'Aliès.
Latour (De), past., 345 ss.
La Tour d'Auvergne (Fréd.-M.), duc de Bouillon, 51.
La Tousche (D. de), s^r de la Ravardière, 52.
La Treille, propos., 130.
La Tremblade (Char.-Inf.), 81 ss, 150, 198, 327 ss, 381.
Lattre (De), 479.
Laubonnière (De). — Voy. de Kerveno.
Laurès (Mme de), 600, 649.
Laurier, 470.
Lausanne, 32, 123, 124, 150, 339 ss, 349, 358, 385 ss.
Lauzun (De). — Voy. de Caumont.
Lavabre, 415.
Laval (A.), 501.
La Vallée-aux-Bleds, 399, 410.
La Vallière, 526.
Lavardac (Lot-et-G.), 43 ss.
Lavardin (De). — Voy. de Beaumanoir.
Lavefve (Marg.), 470.
Lavergne (P.), 317, 414.
La Vergne (Madel. de), 312.
Lavernhe, 364.
Lavigne, 405, 477.
La Vigne. — Voy. de la Faye.
La Villedieu (Deux-Sèvres), 143 n.
Lavocat (Jos.), 646. — (Dan.), 646.
Lavoine, 410.
Layard (Sir H.-A.), 447.
Laynié (Rachel), 338.
Leaux (De), 474.
Le Bas (Jacq.), 665.
Le Bascle (J.), 210.
Leberthon, prem. présid., 649.
Lebeuf (Abbé), 613.
Le Bias (Tarn-et-G.), 114, 118, 654.
Le Blanc de Beaulieu, 535 ss.
— de Croyé, 536.
— de Saint-Éloy, 536.
Le Bo, 409, 478.
Le Borgne, 410, 411, 470.
Le Boscla (Lot-et-G.), 44 ss.
Le Bras, 471.
Le Bret (Guill.), 211. — (Henry), prévôt, 115, 543, 544, 653.
Le Busquon, 120.
Le Busseau (Deux-Sèvres), 159 n.
Le Camus, évêque, 173.
Le Carpentier, 394, 402 n, 477 n.
Le Cateau (Nord), 394 ss, 471 n.
Le Catelet (Aisne), 393 ss, 469 ss.
Le Cerf, 406, 409.
Le Charnier (Ardèche), 307.
Le Cheylar, 429.
Leclerc, 254, 269, 470, 522, 538.
Le Clerc du Tremblay (Fr.) [le P. Joseph], 329 ss, 382 ss, 618.
Le Clouzeau (Deux-Sèvres), 150.
Lecointe, 386.
Le Conte, 470, 479.
Lecoq, 408, 411, 469, 473, 475, 478.
Lecourt (Et.), curé, 60.
Ledignan (Gard), 412.
Leduc, dit Toscane, 209.
Leenhardt (E.), 503.
Leeuwarde, 40, 187.

Le Fau (Tarn-et-G.), 360.
Lefebvre, 406, 469 ss, 557.
Lefèvre d'Etaples, 20, 22, 24, 65, 228, 243 ss, 257, 269, 318, 320, 449 ss, 535, 609 ss.
Lefin, 474.
Le Fossé (Char.-Inf.), 96.
Légat (Le) de la Vache à Colas, 625.
Le Genest (Deux-Sèvres), 131.
Leger, 400, 407, 408, 411, 473, 474, 476, 479, 613.
Legouvé, 599 n.
Legrain, 478.
Le Grand, 406, 408, 471 ss, 479.
Le Grand Puch (Gironde), 308.
— (Du). — Voy. de Ségur.
Le Gras, 475.
Leguevin (H.-Gar.), 312 n.
Lehaucourt (Aisne), 397, 403, 479.
Le Havre, 615.
Leide, 186, 386.
Leipzig, 249.
Lejeune, 479.
Le Leslay (C.-du-N.), 312.
— (Du). — Voy. de Brignac.
Lelièvre (J.-W.), 567 n.
Le Long (Le P.), 452.
Le Loup (M.), s^r du Breuil, 211.
Le Maire, 404, 407.
Le Maistre, 406, 471.
Le Mans, 305 n.
Le Marais-Vernier (Eure), 306.
— (Du). — Voy. Du Bec-Crespin.
Le Marlorat (G.), 334. — (A.), 334.
Lemarque, 395.
Le Mas-de-Verdun, 114.
Lembert, 554.
Lemé (Aisne), 398 n, 399, 409, 472 ss.
Lempereur, 451 ss.
Le Nain, 405.
Lenfant, past., 126.
Lenglet, 470, 479.
Lenglet-Dufresnoy (L'abbé), 635.
Le Noir, 406, 473. — (Ph.), past., 52 n, 212 n.
Le Nôtre, 168.
Le Nouvion (Aisne), 476 n.
Lens (Deux-Sèvres), 136.
Lensonnière (De). — Voy. Butaud.
Lentulus (Scipion), 32.
Léon X, 7, 61.
Léonard Limousin, 260, 444.
Lepagę, 201.
Le Plessis-Bertrand (Ille-et-Vil.), 52.
Lepoids, 407, 472, 473.
Le Pouzin (Ardèche), 299.
Le Prestre de la Motte, bâtonnier, 599 n.
Le Puy, 310.
Lequeux, 470 ss.
L'Érable (Deux-Sèvres), 130 n, 141.
Le Repaire (Dordogne), 311.
— (Du). — Voy. de Vivans.
Le Rouge (G.), 318, 320.
Leroux (A.), 38.
Leroux de Lincy, 270, 381.
Le Roy, 410, 471 ss, 478.
Lery, 609.
Les Apeaux (Charente), 646.
Les Arenasses, 313.
Les Cabannes (Ariège), 313 n.
Lescaille, 385.
Lescarnelle, 473, 475.
Lescart (J.), 554.
Lescot, 36 ss.
Lescun, 332. — (De). — Voy. Bertrand.
Lescun (J.-P. de), 633. — Voy. Bertrand.
Lesdain, 399, 406, 411, 472, 476.
Lesdiguières, 653.
Lesens (E.), 335, 503.
Le Seur (Jean), 395 n.
Les Gors (Char.-Inf.), 646.
Les Mirandes, 279.
Les Múriers (Wurtemb.), 670, 672.
Lespart (De). — Voy. de Madaillant.
Lespinard (Fr.), 522.
Lespine (De), 472, 473. — (Jean), past., 396.
Les Pruneaux (Cher), 310.
Les Riceys (Aube), 301, 302, 304.
Les Salles (Maine-et-L.), 312.
Lessay (Manche), 306 n.
« Lessive (La) pour laver la tête d'un fabuliste... », 621.
L'Estoile, 623.
Les Touches, 129 n, 133.
L'Estrange, 298.
Le Suisse, 405.
Les Vans (Ardèche), 667.
Le Tabarit (Char.-Inf.), 327.
Le Teil (Ardèche), 313 ss, 414 n.
Le Tellier (Ch.-M.), archev., 530.
Lettes (De), 306.
Lettres. — D'Œcolampade et de Bucer aux Vaudois du Piémont (1530), 11, 12. — Des Frères de Bohême aux mêmes (1533), 16. — D'Olivétan à Farel et Saunier, 21. — De Saunier à Farel (1532), 24. — De Voltaire à Et. Chiron (1768), 55. — D'Harcourt de Longueville (1719), 140 n. — De Barrillon, am-

bass., 169, 176 ss, 272 ss, 286 ss. — De Louis XIV à Barrillon, 170, 177, 181, 273 ss, 281 ss. — De Colbert de Seignelay, 172. — De Colbert de Croissy, 179, 182, 271. — De l'évêque Le Camus, 173. — De Louvois, 173 n. — Du comte de Tessé à Louvois (1685), 175. — Du chevalier Trumball, 175. — De l'envoyé Savile, 178. — De G. Baux, réfugié en Hollande (1687), 186. — De l'envoyé Ziters au pensionnaire Fagel (1686), 281. — Prises sur Martin, muletier (1726), 317, 412 ss. — De Jeanbon-Saint-André, 341 ss. — De François Hotman sur la Saint-Barthélemy, 430 ss. — Du capitaine Hanns Rötze sur la Saint-Barthélemy, 440. — De Colbert à Abraham Du Quesne, 505. — D'Abraham Du Quesne à Colbert, 506. — D'Henri III au duc de Lorraine (1576), 524. — Du proc. du roi Rambour à l'archevêque Le Tellier (de Sedan, 1707), 539. — De Basville à Châteauneuf (1690), 543. — De H. de Nesmond, évêque de Montauban, 544, 546. — De Pierre Soulier, past., 566 ss. — De Gal. Pomaret, past., 567 ss. — De La Madeleine, régiss. gén. des fin., à Target (1787), 605. — De Rabaut de Saint-Etienne au même (1787), 605.

Lettres closes de François Ier sur les prot. de *Savoie*, 594 ss.

Leuilly (Aisne), 479.

Le Verger. — Voy. de Brignac.

Le Vigan (Gard), 159 n.

Lévy (L.), 6.

Lévy-Schneider, 362, 445.

Lezay (D.-Sèvres), 135 n, 158, 380.

L'Hôpital (Le chancel. de), 624.

Libaud (Marie), 645 ss.

Liberté (La) relig. en 1815, 151 ss. — en 1854, 155.

Libertins spirituels (Les) de *Genève*, 497.

Libourne, 308 n, 656.

Libout (Jean), past., 670.

Libre arbitre (Le), 10 ss.

Liège, 536, 538.

Lieurat, 407, 472 ss.

Lièvre (A.), 81, 104 n, 123, 124, 128 n, 130 n, 220 n, 222, 380, 643 n, 650 n.

Ligne (Jean), 533 n.

Lignère, 646.

Lignerolles, 166, 277, 526.

Ligny (Nord), 398, 408.

Ligny (De), 411. — Voy. de Crusel.

Ligny-en-Barrois, 160, 511 ss.

Ligonnier, 239.

Ligue (La), 242, 402, 435, 533, 660, 669.

Lille, 398 n, 477 n.

Lille (De), past., 126.

Lillebonne (Seine-Inf.), 53 ss.

Limal (De), 471.

Limoges, 160 n, 302 ss, 662.

Limon (Lot-et-G.), 45.

Limort (Deux-Sèvres), 99, 217.

Limousin, 39, 56.

Limousin (Léonard), émaill., 260, 444.

Limoux (Aude), 306 n.

Lindau, 59.

Liramont (De). — Voy. Dampierre.

L'Isle-en-Jourdain (Gers), 114.

Liturgie, 105, 111, 496, 499.

Livre d'or du prot. français. 240.

Livres brûlés, 317 n.

Livres prot., 313 ss, 412 ss, 572, 596, 608, 666.

Livres récents déposés à la Bibliothèque de la Société. — Voy. la 3e page des couvertures.

Livry (S.-et-M.), 254.

Lizet (Pierre), 36 ss.

Lobry (Michel), 469.

Locke, 570.

Lods (A.), 5, 6, 51, 55, 95, 105, 161, 223, 225, 233, 277, 349, 384, 561, 608, 649, 669.

L'Olive (Église de), 401, 477 n.

Lomagne (De), 307.

Lombard (S.), 387.

Loménie de Brienne, archev., 582.

Londres, 55, 90, 126, 129, 133, 193, 282, 294, 386, 537 n, 661, 668.

Longuemar (De), 98, 208, 209, 210.

Longueval (De), 308.

Longueville (Duc de), 302, 304.

Lonyat (De), 401, 407.

Lonzac (Char.-Inf.), 101.

Lordat (Yolande de), 313.

Loreau (J.), 411.

Lorignac (Char.-Inf.), 646.

Lorot (Nic.), 476.

Lorraine, 335. — (Card. de), 662, 665.

L'Orte (De), 133 n.

Loubières, 414 n.

Loubillé (Deux-Sèvres), 380.

Loudun (Vienne), 184, 186, 208, 327.

Loudwiller, 559.

Louis XII, 246.

Louis XIII, 114, 117, 168, 214, 331, 622.

Louis XIV, 6, 80, 88, 90, 91, 169 ss, 271 ss, 281 ss, 331, 352, 356, 499, 505, 533, 583, 622.
Louis XV, 568, 574, 626, 649.
Louis XVI, 92, 574, 577, 580, 587, 602, 608.
Louis XVIII, 81, 151.
Louise de Savoie, 251, 254.
Louppy-le-Château (Meuse), 160.
Lourmarin (Vaucluse), 576.
Louvain, 387, 452.
Louvois, 173 ss, 333, 533, 660.
Loyson (Hyacinthe), 226.
Lucadou de Mottes, 367.
Lucas (Cath.), 552, 554.
Lucerne, 440. — (Wurtemberg), 670.
Luçon (Vendée), 168.
Ludot (Nic.), 320.
Lugandi (Paul), 445.
Lumière (G.), past., 38 ss, 187.
Lunebourg, 205.
Lusignan (Vienne), 122, 126, 132, 136, 137, 142, 146, 220, 236.
Lussac (Char.-Inf.), 646.
Lussan (Gard), 592.
Lutaine, 93.
Luther, 7 ss, 23, 60 ss, 73, 109, 227, 242, 249 ss, 267, 480 ss, 501, 615.
Lutzen, 618.
Luxembourg, 534 ss.
— (Ant. de), 513 ss. — (Franç. de), 514. — (Jean de), 160, 511 ss, 609.
Luynes (De), 622.
Luzerne (Vallée de), 28, 30, 33, 285.
Luzignan (De), 309.
Lyon, 64, 68, 241, 433 ss, 439 ss, 450 n, 568 n, 590, 598, 662, 665.
Lyra (Nic. de), 320, 322, 488.

Maboula (Mme), 149.
Macaye (De). — Voy. de Belsunce.
Macho, 318, 320.
Macquiflan (Joachime), 411.
Madaillant (De), 551.
Madrid, 254, 671.
Maerkt, prof., 671.
Magdebourg, 239, 672.
Magneron, 150.
Magnier (G.), 410 n.
Magot (Franç.), prêtre, 517.
Mahé (J.-Paul), 211.
Mahomet, 7.
Mahot, past., 52.
Maigret (Laurent), 595.
Mailhet (And.), past., 334.
Maillard (N.), past., 207. — (Th.), past., 49 n, 123 ss, 132 n, 136 n, 139, 222 ss, 235, 381. — (Pantaléon), 522.
Maintenon (Mme de), 284, 505.
Mairesse (J.), 411.
Maixant (Louis), 133.
Maizière, 416.
Maizonnet (L.), 423 n.
Majal-Désubas, past., 667.
Malades prot., 43 ss, 178.
Malesherbes, 604 ss.
Malestroit (Morbihan), 312.
— (Anne de), 312,
Malicorne (De). — Voy. de Chourses.
Malincourt (Nord), 398, 473.
Malpeau, 411, 469.
Mamers (Sarthe), 309 n.
Mandis, 44 ss.
Manèze (De), 416.
Mangin (Nic.), 269.
Manicamp (De). — Voy. de Vignacourt.
Mansfeld (Comte de), 301.
Manssart, 409, 411.
Mantoue, 185 n.
« Manyère (La) de faire prières... (1542) », 111, 112.
Maphaud, 278.
Marandel (Cl.), 525.
Marans (Char.-Inf.), 100.
Marat, 5, 590.
Marbœuf (J.), préd., 134, 137, 139, 143.
Marbourg, 62, 378, 431.
Marchand, 408 ss, 472 ss,
Marche, 39.
Marchiennes (Nord), 406 n.
Marcilly (De). — Voy. Roux.
Marconey (G. de), évêque, 204.
Marcou, capit., 120.
Marcourt (Ant.), 63 ss, 452.
Mardre (Moïse de), 131.
Marennes, 83, 198, 309 n, 553.
Marguerite de Navarre, 9, 65, 183, 251 ss, 264, 270, 528.
Marguerite de Savoie, 513 ss, 522.
Marguerite de Valois, 426.
Mariages des prot., 534 ss, 564, 579, 600 ss, 616, 642 ss.
Marie-Antoinette (La reine), 574, 580.
Marie de Médicis, 629 ss.
Marillac, intend., 122, 333, 660.
Marion (Elie), 668.
Marisque (J.), 474.
Marisy (De), 517 n.
Marle (Aisne), 411 n.
Marmande (Lot-et-G.), 308 n.
Marmonier, capit., 114, 119.
Marolles (De), 385.

Marot (Clément), 105 ss, 225, 258, 264 ss, 269, 320, 326, 512, 609, 614, 635, 664.
Marquis, archiviste, 595.
Marsac (Charente), 646.
Marsan, 422 ss.
Marsault, préd., 132. — (F.), 615.
Marseille, 26, 88 ss, 142, 146, 446, 540, 554, 575, 590.
Marseille-le-Petit (Oise), 311 n.
Marsial (J.), 592.
Marsilly (Char.-Inf.), 101.
Marteilhe (J.), 282.
Martin, barbe, 14. — (cuisinier), 318. — (past.), 235, 569, 576 ss. — (Jacques), muletier, 313 ss, 412 ss. — (Dan., Marie, Grég.), 410, 472. — (Jean), préd., 133, 220. — (W.), 51, 105, 161, 223, 225, 277, 660, 661.
Martoret du Rivier, 30.
Marty, 119.
Martyrs, 26, 64, 67, 122 ss, 149, 220, 242 ss, 253 ss, 393, 395, 409 n, 410 n, 429, 517 ss, 617.
Massan, 535.
Masson (Pierre), 10, 12. — (Philip.), past., 126.
Massu, 469, 476.
Massy (Tarn), 352 n, 363 ss.
Massy, 471.
Mathieu (Fr.), 417.
Mattelion, 475.
Matter, 225.
Mauget (G.), past., 240, 668.
Maulbronn, 670.
Maurel (G.), 10, 13.
Maurenard Laisné (De), 84 ss.
Maures (Les), 629.
Maurèze (De), 416.
Maurin, 94, 413.
Maurizot, 472 ss.
Mauron, curé, 424.
Maury (E.), past., 168, 224, 225, 242, 660. — (L.), 500.
Mauvezin (Gers), 114, 497, 652, 653.
Mauzé, 205 n.
Mayence, 339.
Mayenne, 114, 117.
Mayet, 472 ss.
Mazarin (Le card.), 174, 333.
Mazières-en-Gatine (D.-Sèv.) 136 n.
Mazières-sur-Béronne (D.-Sèvres), 131, 135.
Mazon (A.), 667.
Mazurier (M.), 251, 254, 259 n.
Meaupou (De), 579.
Meaux, 250 ss, 269, 531 ss, 577, 610.
Médailles, 661.
Médecins réfugiés, 193.
Médicis (René de), past., 127.
Mehery (Elisab. de), 551.
Mel (De). — Voy. Des Bessons.
Melanchton, 59, 250, 482 ss.
Melin (Fr.), past., 127.
Melle (D.-Sèvres), 122, 127, 130, 135, 137, 144, 203, 220, 235, 615.
Melleville, 471 n.
Mellier (Gérard), 211 n.
Mélodie (La) de l'*hymne nat. hollandais*, 381.
Melon (P.), 105. — (past.), 555, 612.
Melphe (Prince de), 595.
Memmingen, 59.
« **Mémoire** (Le) **des faits** de ceux qui ont proposé... » (*Poitou*), 130.
Mémoires de Jeanne d'Albret, 165.
— de Luc Geizkofler, 427.
Mémoire du sr de Vauclause, 441 ss.
Menechet, 409.
Menendez de Avila (Pedro), 640.
Menier (Pierre), 522.
Menin, 280.
Menours (Jacq. de), 168.
Mentoule (Wurtemberg), 670.
Merchet, 410 ss.
Mercier. — Voy. Lamy.
Méreaux, 46, 56, 158, 199, 235, 380.
Méric, chanoine, 445.
Mérindol (Vaucluse), 13, 33 n, 444.
Merlat (E.), past., 128.
Merle d'Aubigné (J.-H.), 9 n, 22 n. — (H.), 225.
Merles (De), 303, 305, 313.
Merle, capit., 313.
Merlet (Jacq.), 645.
Merlin, gr. pénitencier, 259.
Méru (Oise), 311.
Mesmes (De), 299, 301.
Mesnard (Philip.), past., 235.
Messe évangélique (La), 112.
Messein (De). — Voy. de Longueval.
Métoyer (Pierre), 159.
Metz, 68, 536, 559, 651 ss.
Meulan (S.-et-O.), 309.
Meunier (Ch.), past., 557.
Meurs (Duché de Clèves), 40.
Meyer (H.-D.), prof., 503. — (G.), 225.
Mezens (Tarn), 306.
— (De). — Voy. de Rabastens.
Mialhe, 365.
Miavril (Suz.), 410.
Micharel, 318, 418.
Michaux, 535. — (Pierre), 136.

Michel (Albin), 100.
Michelet (J.), 332, 480, 492 n.
Michelin, 217.
Mieur (De). — Voy. de Lespine.
Migault (André) [Préneuf], 123 ss, 131, 132 n, 150, 648 n. — (J.), 123.
Mignet, 14 n.
Mignon (Pierre), 646.
Millau (Aveyron), 307.
Milleron (Loiret), 307.
— (De). — Voy. de Briquemault.
Millet (M.), 667.
Millot, 406 ss.
Mimbré (Sarthe), 309.
— (De). — Voy. de Cordouan.
Minet (Will.), 558. — (Isaac), 558.
Mirabel (Jeanne de), 654.
Mirandolle (R.-N.-L.), 386.
Mirepoix (Ariège), 307 n.
« **Miroir (Le) de l'âme pécheresse** », 255, 257, 261, 264.
Misnie (De), 428.
Missions cathol. *en terre prot.*, 330 ss.
Moffa, 34.
Moisant de Brieux, 552 n.
Moisson, 55.
Moland (Louis), 599 n.
Molé (Claude), 522.
Moline (Marie), 478.
Molines (J. de), 16, 20. —(Jean), dit Fléchier, 616.
Molles (Marie), 338.
Momagny (De), 476.
Momméja (E.), past., 235, 560.
Moncalvo, 35.
Monclar, 303.
Monclau (Marie), 646, 648.
Monclerc (De), 83.
Moncontour (Bataille de), 298.
Mondins, 430.
Mondiol (Dordogne), 311.
— (De). — Voy. Des Bessons.
Monestier (Jean), 538 n.
Monnier (H.), 502.
Monod (Jean), doyen, 503. — (Th.), past., 51, 225, 270, 556.
Monoyer (J.), 54, 326.
Monoys (J.), 326.
Mons, 402. — (De), 629.
Montargis (Loiret), 307 n.
Montauban, 6, 114 ss, 127, 158, 187, 301, 337 ss, 360 ss, 445 ss, 502, 543, 545, 614, 622, 651, 652.
Montausier (De). — Voy. de Sainte-Maure.
Montbéliard, 31 n, 68.
Montbeton (Baron David de), 540 ss, 616. — (sa petite-fille), 541, 546.
Montbrun (De), 299.
Mont-Canisy (Manche), 310.
— (De). — Voy. de Briqueville.
Montchannet (De), 401, 469, 471.
Montclair (De), 429.
Montcoutant (D.-Sèv.), 128, 309 n, 312 n.
Montdidier, 394, 401, 407 n, 410 n.
Montégut, 156.
Montespan (Mme de), 280.
Montet (F.), prof., 503. — (Pierre), 645, 648.
Montferrand, 594.
Montgommery (De), 235, 298 ss, 310, 429. — Cf. de Courbouzon.
Monthanoust (De). — V. de Cordouan.
Monthiers (Aisne), 306.
— (De). — Voy. de Renty.
Montlambert (Char.-Inf.), 101.
Montlieu (Char.-Inf.), 311.
— (De). — Voy. Chabot.
Montlozier (De), 150.
Montluc-Balagny (J. de), 396, 402, 471.
Montmartin (De), 129.
Montmorency (De), 164, 302, 304, 311, 595.
Montmort (De), 90.
Montoy, 652.
Montpellier, 219, 298, 312, 316, 318, 348, 425, 503, 542 ss, 622, 653, 670.
Montpensier (Duc de), 302, 304, 515. — (Dlle de), 280.
Montréal, 298.
Monvert, 386.
Morandière, 96.
Morant (Jean), 35 ss.
Moranvillé (H.), 297 n.
Moranvillers (Suz. de), 536 n.
Morat, 10,
Moravie, 16.
Moré (Cl.), s^r de Bordelande, 215.
Moreau, 380, 411, 429, 470, 471.
Morel, 472, 533 n.
Moréri, 513 n.
Morice (Magdel.), 646.
Morin (Pierre), préd., 147.
Morisset (Jacq.), préd., 145.
Mornac, 81 ss, 646.
Morone, 264 n.
Moroul, capit., 114.
Mortrée (Orne), 309 n.
Morvan, 300.
Morvilliers (De), 302, 304.
Morye (Marie), 472.

Motheau, 99, 158 n, 217.
Motte, 94.
Mottes (De). — Voy. Lucadou.
Mouchamps (Vendée), 129.
Moucheau (A. de), 395 n.
Mouchet (J.), 139 n.
Mouchy (De), 303, 305, 308, 401, 470, 477.
Mougon, 127, 135, 138, 220.
Moulierague, 415.
Moulières (Moulin des), 326.
Moulins (Aisne), 399, 478.
Moulins (Allier), 597.
Moulins-Engilbert (Nièvre), 300.
Mourgue, 416. — (E.), 499.
Moutarde, past., 235, 241.
Mouy, 396, 410 n, 469 n, 476 n.
— (Mme de), 395 n.
Mouzon (Ardennes), 539.
Moze (J.), 387.
Mucidan (De), 185 n. — Voy. de Gramont.
Mulhouse, 59.
Muller (Fréd.), 613.
Munich, 111.
Mureaux (S.-et-O.), 309.
— (De). — Voy. de Radobanges.
Muret, 25.
Musée huguenot (Projet de), 222.
Muston, past., 29 n, 223.
Myot (Marie), 407.

Naaman le Syrien, 12.
Naef, 239, 667.
Nages (Gard), 146.
Namur, 280.
Nançois-le-Petit (Meuse), 524.
Nancy, 308 n, 385.
Nantes, 179, 211, 271, 275.
Nanteuil-les-Meaux (S.-et-M.), 575.
Naples, 490 n.
Nassau (Lud. de), 301.
Naucelle (Aveyron), 313 n.
Naudet (Suzanne), 91.
Nauroy (Aisne), 398 n.
Navailles (Duc de), 280.
Nazon, past., 356.
Necker, 604.
Nécrologie. — Sir Henry Austen Layard, 447. — MM. les past. D. Ollier et E. Monméja, 560.
Négrepelisse (Tarn.-et-G.), 6, 113 ss, 345, 355, 360, 654.
Nègresauve (Deux-Sèvres), 134.
Nérac, 44, 109, 349, 459, 546, 551.
Néré (Char.-Inf.), 326.
Nesmond (H. de), évêque, 544, 546.
Neuchâtel, 10, 21, 26, 63, 69, 386, 414 n, 573, 609.
Neuflize (Baronne de), 234, 660.
Neufville (Ad. de), 671.
Neuilly-Saint-Front (Aisne), 306 n.
Neumayr de Ramsle (J.-G.), 48.
Neumeister (J.), 662.
Nevers, 182 ss.
— (Duc de), 434. — Voy. de Clèves.
New-York, 198, 234.
Nicaize, 411, 475, 476.
Nice, 597.
Nicolas, 413, 478. — (Michel), prof., 162, 338 ss, 350, 356, 446, 654.
Nicolet (G.-E.), 497.
Nieuil-le-Virouil (Char.-Inf.), 98.
Nimaigue (P. de), 479.
Nimègue, 40.
Nîmes, 5, 92 ss, 157, 158, 186 ss, 298, 308, 314, 317, 353, 361 ss, 386, 413, 417, 503, 508, 568, 587, 589, 591, 610, 622, 668.
Niort, 50, 102, 122, 126 ss, 131 ss, 144, 147, 157, 160, 219 ss, 309, 311 n, 327, 621, 643 n, 667.
Niret (J.), gal., 124 ss.
Nivernais, 300. — (Duc de), 311.
Nivet. — Voy. Niret.
Noailles (Card. de), 554 ss.
Noble (De), 422.
Noëfort, 252.
Noël (Et.), 32.
Nogaret-Laboissière, past., 361.
Nonancourt (Eure), 310.
Nonotte (Anne), 538.
Noquet (Abr.), préd., 134.
Normandie, 39, 143 ss, 419 n.
— (Mme de), 110.
Nougué (Jean), 646.
Nousille, 142.
Nouveau Testament français (Le premier), 252.
Nouvelles catholiques. — *Paris*, 547 ss. 613. — *Sedan*, 537 ss.
Noyant (De). — Voy. de Briquemault.
Noyer (Deux-Sèvres), 380.
Noyon (Oise), 21.
Nozeron, abbé, 148.
Nyon (Vaud), 423 n.

Oakingham, 169.
Oberkampff, 382, 386, 446, 616.
Oblin (Jeanne), 471.
Ocoy (Jean-Casim. d'), 203.
Odefred. — Voy. des Isnards.
Odiot, 409.

Œcolampade, 7, 10 ss.
Offenbach, 40.
Officiers réfugiés, 191 ss.
Olbreuse (D'). — Voy. Desmier.
Oléron (Ile d'), 198.
Olivétan, 20 ss, 454 n.
Olivier, 419. — Voy. Desmont et Du Bois.
Ollier (Dan.), past., 280, 560.
Ollon, 25.
Opuscule de M. Luther démarqué, 480 ss.
« **Oraisons (Les) des Sainctz pères...** », 69.
Orange, 174 ss, 273, 503, 538 n, 667. — (Prince d'), 175 ss, 281 ss, 301.
Orbe (Vaud), 148.
Orbessan (D'), présid., 569.
Ordonnances (Les) de 1830, 154.
Orléans, 21, 109, 260, 300, 396 n, 401, 552, 553, 670. — (Duc d'), 139 n. — (Dragons d'), 221.
Ormeka, 569.
Orthez, 503.
Ory du Châtelet, 201.
Ostende, 274.
Otterberg, 672.
Oulchy-le-Château (Aisne), 308 n.
Oultiz (Françoise), 475.
Oumeaux (Louis), 130.
Oxford, 169.
Oyillac (Char.-Inf.), 645 ss.

Pacy (Eure), 310.
Padoue, 427 n.
Page (Amiral), 155.
Paillard (Ch.), 401.
Paillat (Jacq.), dit Ugon Bertin, 144.
Pain et Vin, 407, 410, 470.
Paix de Saint-Germain, 297 ss.
Pajou (Cantal, 306. — (Marie de), 306.
Palastre (Marie-Judith), 646.
Palatinat, 670.
Palissy (Bernard), 241.
Pallardy (Et.), past., 128.
Pallory (Simon), s^r de Richelieu, past., 52, 503, 504.
Pallu (H.), 412, 414.
Pamart, 479.
Pamiers (Ariège), 307 n, 653.
Pamproux (Deux-Sèvres), 134, 136.
Pancalieri, 34.
Pannier (Jacq.), past., 53, 240, 404, 502, 504.
Panoul (Dordogne), 658.
Panvan (Jacques), 224.
Papauté (La), 489, 622.
Papelle, 553.
Papin de la Térinière, 303, 305, 312.
Paradès de Daunant, 417 n.
Paradin, 596.
« **Paraphrase sur le** *laus Deo...* », 622.
Parcou (De). — Voy. Rougier.
Pardaillan (Lot-et-G.), 308.
— (De). — Voy. de Ségur.
Paret, 533 n.
Paris, 63 ss, 92, 109, 224, 298 ss, 318, 396, 542, 599, 610, 615, 660. — (Abbaye St-Germain-des-Prés), 246. — (Bastille), 238, 555, 612. — (Chapelles d'ambassad. prot.), 286. — (Cimetières prot.), 246. — (Clos Bruneau), 267. — (Collèges : de France, 246, 267, 269 ; de Cambrai, 252 ; Fortet, 262 ; Montaigu, 262 ; de Navarre, 260). — (Conciergerie), 258. — (Dragonnades à), 238, 507. — (École de Décret), 252. — (Église de « Mme sœur du roi »), 50. — (Église des Mathurins), 250, 264. — (Église St-Paul), 252. — (For-l'Évêque), 238. — (Grève), 258. — (Hôtel de Nevers), 515. — (Louvre), 5, 168. — (Luxembourg), 168. — (Maison des Conils), 252. — (Monnaie), 47. — (Nouvelles Catholiques), 547 ss, 613. — (Palais de Justice), 254. — (Parlement), 35 ss, 68, 252, 258, 594, 665. — (Parvis Notre-Dame), 64, 254, 258. — (Place Maubert), 257, 264. — (Porte St-Honoré), 253. — (Porte St-Denis), 219. — (Pré-aux-Clercs), 246. — (Réforme sous François Ier), 26, 242 ss. — (Révocation à), 237, 507. — (Saint-Barthélemy à), 426 ss, 433 ss. — (Salpêtrière), 238. — (Sorbonne), 68, 249 ss, 258 ss, 269, 515 n, 607.
Paris (E.), 161. — (Nicolas), libraire, 609 ss. — (Nicole), impr., 609.
Parme (Duc de), 396.
Parmentier, 410, 469.
Parth (Lord), 553.
Parthenay (D.-Sèv.), 136 n, 309 n, 312 n.
Parthenay-Larchevêque (Jean de), 50.
Pascal (C.), past., 6, 92, 182, 225, 277, 297. — (Blaise), 106, 240, 556. — (G.), 500. — (L.-A.), 425. — (P.), 500.
Pasquet (Ant.), 27.

Pasteurs du Désert, 6, 38 ss, 122 ss, 130 ss, 386.
— guillotinés, 592 ss.
— réfugiés, 126 ss, 192, 288.
Pasteur (Un **faux**) en Poitou et en Normandie, 145.
« **Pater Noster** » (Gloses sur le), 620 ss.
Pau, 6.
Pau (Marie), 561.
Paulard (le P.), 554.
Paulet, 420.
Paulin, 298, 302 ss.
Paumier (H.), past., 225.
Pauvant, 254, 257.
Pavie, 254.
Pavillon (N.-G.), 513 n.
Pavin (Barbe), 409.
Payen (Thibaut), 665.
Payerne (Vaud), 14, 28.
Péchebrin (H.), 207.
Pechelicon (De). — Voy. de Lettes.
Pédèzert (J.), prof., 503.
Peirous (C.), 159.
Pelet, 145.
Pélissier, dit Dubesset, past., 643 ss.
Pelletan (Eug.), 241.
Pelletier (Dom), 559.
Pellevé (Card. de), 302, 304.
Pellisson (Raymond), présid., 595.
Pépin (Marc), 210.
Péran, s^r de Virieu, 429.
Perdiguier (De). — Voy. Chabaud.
Perdillans, 429.
Périgné (Deux-Sèvres), 133.
Périgord (Comte de), 341, 355, 363, 367.
Périgueux, 313.
Périssin, 164.
Pérol, 387.
Péron, 411.
Peronard, 94.
Pérouse (Piémont), 33. — (Wurtemberg), 670 ss.
Perrey (Jean), 215.
Perrier, 343.
Perrin, 29 n.
Perrineau, 478 n.
Perrot (Em.), 229.
Pers (F.-P.), 612.
Personat (De), 401, 478.
Peterborough, 557.
Petit, 408.
Petit de la Burthe, 600, 649.
Petitfrère, 474.
Petit-Nansoy, 522.
Petitpierre, 573.
Pey de Garros, 277.
Peyre-Courant, 669.
Pfender (Ch.), 615.
Pfyffer (Ludwig), 440 n.
Phalsbourg, 521.
Phelippeaux, 316.
Philip de Barjeau (J.), past., 497.
Philippe, 474. — (past.), 395. — (barbe), 29.
Philippe II, 394, 396, 402, 640.
Philippe III, 623.
Philon, 488.
Pibrac (H.-Gar.), 312.
— (De). — Voy. Du Faur.
Picardie, 398, 402.
Picheral-Dardier, 94 n, 230, 660.
Picot (E.), 381, 497.
Picquart, 405, 473.
Picquigny (Somme), 308 n.
Pidoux (Jean), 210.
Pie V, 6, 426.
Piémont, 7 ss, 281.
Piérias (le R. P. Silvestre), 484 n.
Pierquin, 479.
Pierredon, past., 568.
Pierre-Ségade (Tarn), 157.
Pierres tombales hug., 200.
Pieyre, 367 ss.
Pignerol, 28, 280.
Pignon (Marie), 207.
Pignonve (De), 504 n.
Pilatte (MM. fils), 234.
Pilet, 142.
Pille (De). — Voy. de Clermont.
Pillen, 429.
Pilles, 302 ss.
Pilot, 142.
Pilotes huguenots, 79 ss.
Pinache (Wurtemberg), 670.
Pinault (Matth.), 184, 186.
Pinchedit, past., 394 n.
Pinoy (Reine de), 474.
Piquecos (Château de), 118.
Pirequin, 408.
Pirot Picard. — Voy. de Wingle.
Pisseleu (Louise de), 311.
Pithou, 515 ss.
Piverano, 35.
Placards (Affaire des), 64, 65, 70, 73.
Placet des habitans de *Saint-Savinien-en-Saintonge* (1717), 87 ss.
Plantamour (Marie), 422 n.
Plaques de foyer, 158 ss, 199, 447, 511 ss, 661.
Plassac (Char.-Inf.), 328.
Plassay (Pierre de), past., 128.
Plessis-Pichet (Deux-Sèvres), 96.

Ploërmel (Morbihan), 312 n.
Plogastel-St-Germain (Finist.), 312 n.
Plouër (Côtes-du-N.), 52, 503.
Plumeau, 430.
Pluviau, 430.
Pluviers (Le prévôt de), 626.
Poésies de Jeanne d'Albret, 166.
Poëtte (Ch.), 471 n.
Pointet (J.), 64.
Poirino, 34.
Poitevin (Sam.), 44 ss.
Poitiers, 32, 125, 127 n, 132, 199, 205 n, 209, 210.
Poitou, 49, 88 ss, 96, 114, 122 ss, 130 ss, 157, 191, 194, 199 ss, 331, 555, 642 ss, 650, 658.
Poix (Jean de), 399 n, 469 n.
Polignac (Duc de), 155.
Poligné (Ille-et-V.), 305 n.
Pollin (De), 430.
Pologne, 501.
Poltrot de Méré, 165.
Pomart (Marie), 476.
Pommereu (De), intend. 534.
Pommerul (Scolastiq. de), 253.
Pommier (P.), past., 127.
Pommiers (P. de). 387.
Pongnart (Sara), 409.
Poniols, notaire, 278.
Pons (Char.-Inf.), 146, 646.
Ponssignon (Cl.), 522 ss.
Pont-Arcy (Aisne), 478.
Pont-Audemer (Eure), 306.
Pontchartrain (De), 552.
Pontevès (Jean de), 442.
Ponthis (De), 121.
Pont-St-Esprit (Gard), 590.
Ponvert, 101.
Portland, 90.
Portrait d'un prétendu réformateur, 444.
Portraits, 52. — (de Rabaut de St-Étienne), 92 ss. — (d'Abr. Duquesne), 509. — (de Target), 601. — (de Gustave-Adolphe), 619.
Port-Royal, 335.
« **Postilles (Les) et expositions** *des épîtres et évangiles dominicales* » (1492), 318.
Potentier, 403 n, 470.
Poterat (Jean), past., 185 n.
Potet, 130, 132, 137, 142.
Pottier, 479.
Pouell (Chevalier), 338 n.
Pouille (La), 33.
Pourcel (De), 654.
Pourtallès, 414.
Poussard (Matth.), 554.
Pouzauges (Vendée), 129, 144, 149.
Poyvre (Henry), 662.
Pozzy, 235.
Pradel, 355. — (Ch.), 157, 386, 615, 667.
Prades (De), 192.
Pragelas (Vallée de), 7, 33.
Prahecq (Deux-Sèvres), 209.
Prailles (id.), 130, 133, 134, 150, 648 n.
Pré (Jean de), 662.
Prédicants, 130, 220.
Pregnon (Abbé), 532.
Prégrimaut (De). — Voy. de Briquemault.
Prémont (Aisne), 394, 398, 406 ss, 477.
Préneuf. — Voy. Migault (André).
Prénoms hug., 400.
Pressac (De), 656.
Pressy, 254.
Preston (Lord), 169, 179.
Preux, 47.
Prével, 100 n, 159 n, 219.
Préville (De), 140.
Prévost-Paradol, 660.
« **Prière (La) royale ou Salve Regina des financiers...** », 622.
Pringnit (Adr.), 472.
Prioleau (Elisée), past., 126.
Prisonniers pour la foi, 41. 43, 63, 81 ss, 128 ss, 139 ss, 148 ss, 179, 183, 219 ss, 238, 257 ss, 274, 314 ss, 333, 430, 445, 522 ss, 535 n, 536, 542, 575, 577, 591, 615 ss, 648, 656.
Privas, 121, 316 n, 669.
Procès de Jacq. Martin, muletier, 313 ss, 412 ss.
Procès d'hérésie, 35.
Professions de foi (Les 1res), 57 ss, 449 ss.
Proix (Aisne), 399, 409.
Pronin (Barbe), 407, 476.
Prophètes cévenols, 668.
Prophéties (Accompliss. des), 197.
Prosélytes, 148 ss.
Protestantisme français (Le) sous la Restauration, 151 ss.
— (Le) sous la Révolution, 585 ss.
Prot. étrangers *en France*, 271 ss.
Provana de Collegno (Comte), 30 n.
Provence, 10, 14, 17, 177, 441 ss.
Prudhomme, 429, 438.
Prusse, 117, 205, 419 n, 553 n.
Psautier, 69. 658, 664.
Puaux père, past., 225, 238. — (Fr.), past., 51, 105, 161, 223 ss, 240, 277, 386, 503, 660, 661.

Puch. — Voy. *Le Grand Puch.*
Puech (Dr A.), 610.
Pugny (Deux-Sèvres), 312.
— (De). — Voy. de Sainte-Maure.
Puibourdain (Indre), 309.
Puinement (Louis), 84.
Pujols (Lot-et-G.), 38, 120, 298, 312.
— (De). — Voy. Du Faur.
Pussot (Jeanne), 646.
Puyguion (Louise de), 309.
Puyjourdain (De). — Voy. de Saint-Gelais.
Puylaurens (Tarn), 157, 385, 503, 615.
Puymirol (Lot-et-G.), 313 n.
Puyol (Abbé), 332.
Puységur (De), 121.

Quarré-les-Tombes (Yonne), 307 n.
Quatrefages de Bréau, 661.
Quatreil, past., 349.
Québec, 629.
Quentin, sr de Richebourg, 136 n.
Quentin, 211, 410, 411, 474.
Quercy, 298.
Questembert (Morbihan), 305 n.
Queville (De). — Voy. de Cuville.
Queyras, 670.
Quick, 52 n, 402 n, 403 n, 503, 653.
Quiévy (Nord), 398 n.
Quillebœuf (Eure), 306.
Quimper, 312 n.
Quintin (Côtes-du-N.), 312 n.
Quissac (Gard), 416 n, 564.

Rabastens (De), 306.
Rabaud (C.), past., 239, 340, 352.
Rabaut (Paul), past., 96 n, 230 ss, 341 ss, 352, 355 ss, 365, 508, 575 n, 577.
Rabaut-Dupui, 508.
Rabaut-Pomier, 349, 508.
Rabaut de Saint-Etienne, 5, 51, 54, 92 ss, 226, 231 n, 233 ss, 277, 337, 344, 352, 357, 361, 508, 561, 565, 587, 605 ss, 668.
Rabelais, 96, 106, 109, 240, 493.
Rabelais réformé (Le), 634.
Rabodanges (De), 309.
Rachia (Jérôme), 34.
Raconigi, 34. — (De), 13.
Rafin, 417 ss, 592.
Raincheval (Isab. de), 35.
Rainguet, 328.
Rambouillet (S.-et-O.), 270.
Rambour, 539.
Ramette, 406, 410, 470, 472.
Ramier, 614.
Ramsle (De). — Voy. Neumayr.
Ranc (Louis), 562.
Rapin, 114.
Ratisbonne, 274.
Rauly (De). — Voy. Dumas.
Ravaillac (Fr.), 621 ss.
Raverdy, 405, 477.
Raynaud (G.), 105, 223, 384.
Rayroux, past., 225.
Ré (Ile de), 89, 198, 333.
Read (Ch.), 51, 105, 156, 161, 223, 225, 226, 277, 495, 582 n, 660, 661.
Réalmont (Tarn), 339.
Réalville (Tarn-et-G.), 114, 119.
Rebelliau, 111.
Reboul (Ant.), impr., 666.
Reclus (On.), 79.
Recordon, past., 516.
Redon (Ille-et-V.), 305 n.
Réformation (Fête de la), 614 ss.
Réforme (La) sous François Ier, 242 ss. — (en *Vermandois*), 393 ss.
Refuge (De), 303, 305, 309, 310.
Refuge (en *Allemagne*), 39, 173, 191, 205, 239, 288, 419, 515, 524, 559, 614. — (en *Angleterre*), 127 ss, 133, 144 ss, 186, 282 ss, 288, 554, 558. — (en *Danemark*), 187. — (en *Hollande*), 126 ss, 146, 163, 186 ss, 288, 335, 386. — (en *Suisse*), 131, 173, 191, 204, 314, 334, 386, 412 ss.
Reggio, 32.
Régis, 25 n.
Registres prot., 161, 236, 280, 341 ss, 393, 397, 469 ss, 560, 661.
Regnauld (Veuve), 533 n.
Régné, 158.
Regniesme (De), 401, 405, 411, 470, 473.
Reigelsheim, 559.
Reims, 394, 399, 515, 530, 534, 614, 662.
Relaps, 445, 507, 539.
Rély (Jean de), 318, 320.
« **Remerciement (Le) des beurrières...** », 621.
Remise (De), 316, 425.
« **Remonstrance (La) sur la mort de Henri le Grand...** », 621.
Renart, 407 ss, 473.
Renaud (J.), préd., 133, 648 n.
Renaudot, 172, 297.
René de Savoie, 513.
Renée de Ferrare, 30.
Renneville (C. de), 555, 612.
Renouard, 651. — (Ph.), 608 ss.
Renouard (De), 553.

Renty (De), 302, 306.
Repey (Fr.), past., 445.
Repéroux (Deux-Sèvres), 99.
Requêtes de Jos. Lagacherie, Guill. Lumière et Pierre de La Forcade (1699), 42; — en faveur du galérien P. Butaud de Lensonnière, 90; — des protest. du Poitou (1719), 138 n, 139 n, 140 n; — de Marie Guilmart, femme de Jacques Beaumont (1700), 535; — des religieuses de Sedan au roi (1701), 537; — du baron de Montbeton, galérien, 541, 545; — des prot. de La Roche-Chalais, 655.
« **Response (La) des Jésuites...** », 631.
Retz (Comte de), 303, 304.
Reuss (Ed.), 24. — (R.), 383.
Réveil (Le)... à *Genève* et en *France* (1810-1850), 500.
Revel (Piémont), 29.
Réville (A.), 51, 105, 223, 225, 556, 661.
Révocation de l'Edit de Nantes, 163, 171 ss, 215, 290, 448, 618, 669. — (à *Paris*), 238, 507. — (en *Poitou*), 122. — (à *Sedan*), 533, 537.
Révolution, 92, 361 ss, 446, 508, 561 ss.
Rhau (G.), 481.
Rheims (Math. de), 476.
Rheinefelden, 204.
Ribard, past., 235, 670.
Ribaut (Jean), 640.
Ribaute (Gard), 424.
Ribehem (De). — Voy. de Renty.
Ribemont (Aisne), 399, 479.
Ribérac (Dordogne), 311 n.
Riberon (Char.-Inf.), 646.
Ribes (De), 413.
Ribes (P.), past., 561, 591 ss.
Richard, 207. — (Ch.), 47. — (Zach.), past., 479. — (Archiv.), 216.
Richelieu (Le Card. de), 208, 213, 329 ss, 382 ss, 618. — (past.). — Voy. Pallory. — (Duc de), 655 ss.
Richemond (De), 101 222, 241, 386.
Richer (David), past., 479.
Richier (Ligier), 335.
Ricotti (E.), 29 n.
Rillet (A.), 67 n, 108.
Riom (Puy-de-Dôme), 594.
Ritter (Eug.), 379, 559.
Rivet (Louis), 567 n.
Rivière. — Voy. Gibaud.
Rivière (De), 201, 334.
Rivière (André), 338.
Roanne (Loire), 299, 440.
Roberty (J.-E.), past., 225.
Robethon (Mme), 612.
Robin, 130, 474, 479, 646.
Robineau (Pierre), 646.
Robinot (Fr.), 646.
Robry (Suz.), 411.
Rocas de la Barinière (L.), past., 128.
Rochebrune (De), 96 n.
Rochechouart (De), 209, 311.
Rochefort (Char.-Inf.), 79, 82.
Rocheplate, 27.
Rochester, 176.
Rochette, past., 341, 583.
Rocolet (P.), 115.
Rodez, 313 n.
Roger (Jean), 533 n. — (Jacq.), 562. — (Est.), 614.
Roget (Amédée), 373.
Rohan (Henri de), 38, 204, 617.
Roignit, 404.
Roissy (De), 303 ss.
Role (De), 476.
Roma (J. de), inquis., 15 n, 17, 27.
Roman (J.), 333 ss, 427, 437. — (M.), 387.
Romans (Deux-Sèvres), 130.
Romans (Drôme), 610.
Rome, 639.
Romegoux (De), 120.
Romieu, greffier, 316.
Rondeau (Anne), 646.
Rondel (L.), past., 503.
Ronsard, 109.
Roquecourbe (Tarn), 339 ss.
Roquefeuil (Aude), 306. — (De), 306.
Roquefort (Aveyron), 413.
Roquier (J.-L.), 592.
Rorengo de Luserne, prieur, 32.
Rosset (Est.), 268. — (De), 316.
Rossier, past., 399, 403 n, 477 n.
Rostagny (Jean de), 48, 51.
Rothan, 5.
Rotterdam, 39, 40, 89, 130, 190, 386.
Rötze (Hanns), capit., 439 ss.
Roubel, 579 n.
Rouch (Aug.), 616.
Rouen, 39, 53, 326, 335, 436 ss, 504.
Rouergue, 39, 298.
Rouffignac, 188.
Roufineau, past., 241.
Roufrançois (Françoise de), 309.
Rougeries (Aisne), 399, 478.
Rougier, 655 ss.
Rouhette, 599 n.
Rouil (Jean), 142.

Rouillé (Vienne), 146.
Rouilloux (Daniel), 538.
Roujoux, 530 ss.
Roul (François), 134.
Roulin (Jacques), 646.
Roumain, 430.
Rousseau (Jean-Jacq.), 52, 565, 583.
Rousseaux (Cath.), 476.
Roussel (Gérard), 63 ss, 248 n, 251 ss, 260, 262, 269. — (Denis), 478.
Rousset (C.), 173.
Roussier, médecin, 194.
Routel, past., 52.
Rouvière (Fr.), 586 n, 587.
Rouvray, 300.
Roux, 579. — (François), 379. — (Henri-Fréd.), 379.
Roux de Marcilly, 6, 277.
Rouyer (J.), 46 ss.
Royan, 82 ss, 99 n, 198, 540.
Royer, 522. — (Jacq.), préd., 147.
Royère (De), évêque, 355.
Rozel, 411.
Ruble (A. de), 162 ss, 239, 526 ss, 528.
Ruchat, 598 n.
Ruère (Loiret), 307.
— (De). — Voy. de Briquemault.
Ruffec (Charente), 670.
Ruvigny (Marquis de), 277.
Ruyter, 505 ss.
Rye (Rivière de la), 274 ss, 283 ss.
Ryswick (Paix de), 90.

Saarlouis, 559.
Sachs (Hans), 615.
Sacrements, 11, 15.
Sade (Joseph de), 442 n.
Sagnier (Ch.), 187, 219. — (Mme), 422.
Saillans (Drôme), 334.
Sains (Aisne), 409 n, 478 n.
Saint-Affrique (Aveyron), 356.
Saint-Agnant (Char.-Inf.), 309 n.
Saint-Aignan (De). — Voy. de Beauvilliers.
Saint-Amand, poète, 335.
Saint-Amand (Nord), 477 n.
Saint-Amand-Montrond, 310 n.
Saint-Andhuys (De). — Voy. de Briquemault.
Saint-André (Maréch. de), 165. — (Présid. de), 36 ss.
Saint-André (Eure), 310 n.
Saint-André-de-Valborgne, 159.
Saint-Antoine-de-Breuilh, 615.
Saint-Antonin (Tarn-et-G.), 38 n, 307, 345 ss, 360, 652, 654.
Saint-Aubin (Meuse), 521.
Saint-Aulaye (Dordogne), 311, 554.
Saint-Aulban, 430.
Saint-Barthélemy (La), 6, 105, 153, 186 n, 208, 211, 242, 426 ss, 448, 530 ss, 641.
Sainte-Blandine (Deux-Sèvres), 134.
Saint-Brieuc, 312 n.
Sainte-Cène, 61 ss.
Saint-Christophe-sur-Roc, 137 n.
Sainte-Croix (Orne), 310.
— (De). — Voy. de Briquemault.
Saint-Cyprien (Dordogne), 311 n.
Saint-Cyr-en-Talmondais, 208.
Saint-Éloy (De). — Voy. Le Blanc.
Saintes (Char.-Inf.), 87, 100, 128, 146, 199 ss, 241, 309 n, 560, 645 n, 655.
Saint-Etienne, 299.
Saint-Faust (J.-P.), past., 445.
Saint-Florentin (De), 315, 317 n.
Saint-Fort (Char.-Inf.), 646.
Saint-Gall, 59, 612.
Saint-Gelais (Deux-Sèvres), 309, 311.
— (De), 303, 305, 309. — Voy. Chabot.
Saint-Genis (Char.-Inf.), 646.
Saint-Georges-de-Didonne, 241.
Saint-Germain, 168. — (Paix de), 297 ss.
Saint-Gilles (Gard), 419.
Saint-Hilaire-sur-l'Autise, 128.
Saint-Hippolyte, 159, 561, 587 n, 670.
Saint-Jean (Piémont), 29.
Saint-Jean, 300.
Saint-Jean-d'Angély (Char.-Inf.), 100, 210, 327, 647, 653.
Saint-Jean-d'Angle (id.), 309.
— (De). — Voy. de Saint-Gelais.
Saint-Jean-de-Roques (Gard), 564.
Saint-Jean-Lacroix (Char.-Inf.), 645.
Saint-Jouin (Deux-Sèvres), 128.
Saint-Julien-de-Copel, 306 n.
Saint-Just (Charente), 159, 646.
Saint-Lambert, 672.
Saint-Laurent (De). — Voy. Du Vigier.
Saint-Léger-de-Melle, 143, 148.
Saint-Léger-sous-Margerie, 306.
— (De). — Voy. de Renty.
Saint-Léonard, 299 ss.
Saint-Lin (Deux-Sèvres), 136.
Sainte-Livrade, 311 n, 312 n.
Saint-Lô, 56, 310, 662, 665.
Saint-Louis, 635.
Saint-Maixent (Deux-Sèvres), 96, 122, 127, 132, 135, 138, 142, 145, 147 ss, 216, 220, 309 n, 385.
Saint-Malo, 52, 284, 503.
Saint-Mard (Aube), 538 n.

Sainte-Marie (De), 475.
Saint-Martial (Tarn-et-G.), 360.
Saint-Martin (Mlle), 148. — (De). — Voy. Du Vigier.
Saint-Martin (Vall. de), 20, 22, 25, 33.
Saint-Martin-d'Auxigny, 310 n.
Saint-Martin-de-Melle, 134 n.
Sainte-Maure (De), 303, 305, 312.
Saint-Mihiel (Meuse), 335.
Sainte-Néomaye (Deux-Sèvres), 132.
Saintonge, 79. 96, 114, 143 ss, 150, 157, 199 ss, 233, 241, 643, 647 n, 650, 657.
Saintoye (Anne de), 474.
Saint-Pierre-Aigle (Aisne), 396.
Saint-Pierre-de-Melle, 131.
Saint-Pompain, 104, 326.
Saint-Quentin, 393 ss, 400 ss, 471 ss.
Saint-Roumain, 429.
Saint-Sauvant (Vienne), 142, 158, 381.
Saint-Savinien-en-Saintonge, 87 ss, 646.
Sainte-Sévère (Indre), 309 n.
Saint-Simon-de-Courtomer (De), 279.
Saint-Simon (De), 302 ss, 311.
Saint-Sulpice (De), 303 ss.
Saint-Sulpice-de-Mornac, 646.
Saint-Symphorien, 299.
Saint-Trojan (Char.-Inf.), 203.
Salen, 198.
Sales (François de), 106.
Salies (B.-Pyr.), 616.
Salins (Jura), 662.
Sallé (P.), 142.
Salles (De). — Voy. Bertrand.
Salles (Deux-Sèvres), 658.
Salon (B.-du-Rhône), 442.
Saluces, 29, 33.
« **Salutation (La) angélique...** », 630.
Salvaire (Marie), 616.
Salvard, dit Du Palmier (J.-F.), past., 183.
« **Salve Regina** », 622.
Sancerre, 161, 184, 236, 300, 514.
Sancoins (Cher), 310 n.
Sandricourt (Oise), 311.
— (De), 311.
Sansy (De), 479.
Santune (De), 479.
Saragousse, 429.
Sarlat (Dordogne), 309, 311.
Sarrazin (Jean), 402.
Sart, 476.
Sartorius, 34.
Satur (Th.), past., 445 ss.
Saturne (Légende de), 487.
Saujon (Char.-Inf.), 79, 309 n, 646.
Saumur, 6, 401 n, 503, 622, 653.
Saunier (Ant.), 14, 20 ss.
Saurin (Jacques), 570.
Sauvaige, 406, 478.
Sauve (Gard), 416 n, 561 ss, 571.
Sauvigny (De). — Voy. Berthier.
Sauzeaux (Pierre), 136.
Saverdun (Ariège), 158.
Savile, 178.
Savin, 408. — (De), 425.
Savoie, 239, 594 ss, 667. — (Duc de), 281. — (Honorat de), 441 n.
Saxe (Duc Jean-Ernest de), 48.
Say (Léon), 226.
Scaliger (Jos.), 651.
Schaffhouse, 59, 386.
Schafton (Françoise), 553.
Schaller (P. de), capit., 439. — (H. de), 439.
Scheü, 552.
Schickler (F. de), 51, 105, 161, 168, 223, 225, 277, 384, 395, 477 n, 504 n, 615 n, 660, 661, 665, 672.
Schmidt (Ch.), 27, 386, 389, 496, 497.
Schmitt, 160.
Schodt (Alph. de), 47.
Schoeneberg, 672.
Schomberg (De), 623.
Schott (Dr), 105, 239, 671.
Schwarz (Théobald), 112.
Séances du Comité, 12 déc. 1893, 51. — 9 janv. 1894, 105. — 13 févr. 1894, 161. — 13 mars 1894, 223. — 10 avril 1894, 277. — 8 mai 1894, 660. — 13 nov. 1894, 661.
Séchelles, 399, 401, 478. — (De), 472.
Secondigné (Deux-Sèvres), 209.
Secourt, 559.
Sedan, 186, 327, 503, 514, 529 ss, 554, 616, 660, 661.
Sédège, 625.
Segesser (De), 435 n.
Segonzac (Charente), 560.
Seguin (Mlle), 317.
Ségur (De), 302 ss, 308, 312, 429.
Seipp, 559.
Semery (De), 401, 407, 408, 474, 479.
Séminaire de *Lausanne*, 339, 358 ss.
Semme (Pierre de), préd., 133.
Sénarpont (Somme), 308.
— (De). — Voy. de Mouchy.
Senecterre (Maréch. de), 655 ss.
Senglet, 471.
Sens (Yonne), 301, 522, 551.
Sepvret (Deux-Sèvres), 135 n, 658.
Serain (Aisne), 398. — (Marg. de), 409.

Seraucourt (Aisne), 398.
Serette (De). — Voy. de Brignac.
Sérignac (Tarn-et-G.), 307.
— (De). — Voy. de Lomagne.
Sermons, 51, 339, 499. — Sur la naissance de Mme, fille de Louis XVI, 349. — Sur l'édit de 1789, 361. — de P. Soulier, 562, 569, 588; sur le mariage du Dauphin, 574; sur le couronnement de Louis XVI, 577; sur la naissance du Dauphin, fils de Louis XVI, 580; sur l'Edit de tolérance, 581. — de Gal-Pomaret, 587. — d'Olivier-Desmont, 568. — de Pierredon sur la mort de Louis XV, 568.
Serre (Jean de), 91. — (proc. gén.), 544.
Serres (J. de), 229. — (Oliv. de), 615.
Serres, 672.
Serrurier (Jacq.), 474.
Sérusclat, 55.
Servenay (Aisne), 308.
— (De). — Voy. de Longueval.
Servet (Michel), 229.
Servien (Daniel), 43 ss.
Servin, 621.
Seudre (La), 79 ss.
Sévigné (Mme de), 177 n.
Seymoreau (Th.), 472.
Sicard, 326.
Sigalòn (Ant.), 199.
Silli (Jeanne de), 309.
Simancas (Archives de), 448.
Simon, 26, 599 n.
Sirven (Pierre-Paul), 599.
Sisteron (B.-Alpes), 27, 662.
Sivrois. — Voy. *Civray*.
Six, 404 n.
Skelton, ambassad., 170, 282, 295 ss.
Société (La) huguenote d'Allemagne, 670.
Sohier, martyr, 393 ss.
Soissons (Aisne), 306 n.
Solgne, 559.
Solier, 336, 415.
Somain (De), 401, 406, 411, 476.
Sommaire (Le) de Calvin (1552), 465 ss.
Sommaire primitif (Le) de Rob. Estienne (1532), 72, 75 ss, 450 ss, 461 ss.
« **Sommaire et briefve déclaration...** » de Farel, 68.
Sommerive (De), 441 n.
Sommervogel (Le P.), 387.
Sommesac, 646.
Sorbières (De), 302 ss, 310.
Sorbières des Pruneaux, 300.
Soubeiran (R.), 412, 417.
Soubize, 429, 622.
Souché, past., 224, 236.
Soufflet, 405, 470, 471.
Soulier (Pierre), past., 6, 561 ss. — (Jean), 561. — (Jean-Benj.), 567. — (Alexandre), past., 593.
Soulles (Manche), 310.
— (De). — Voy. De la Luzerne.
Sourisseau (Estienne), 83.
Souvigné (Deux-Sèvres), 132, 144 ss.
Spa, 288.
Spanheim, ambassad., 288.
Spifame (Jacq.), past., 185.
Spire, 617.
Spitzer (Collection), 260, 444.
Stade, 672.
Stample, 551.
Stein (H.), 665, 666.
Stengel, 378 ss.
Steve, médecin, 193.
Stévenot (Et.), 533 n.
Stockholm, 552.
Stoer (Jacob), 651.
Strasbourg, 11, 13, 21, 59, 105, 111 ss, 229, 248, 254, 386, 428, 496, 503.
Strœhlin (E.), prof., 161, 225, 239, 277, 384, 660.
Strozzi, 212, 434.
Stuttgart, 105, 671.
Suisse, 62 ss, 192, 277, 378, 399, 501, 515, 552, 572.
Sully, 624.
Sulzer (A.), past., 431 ss.
Sumène (Gard), 385.
Sunderland (Lord), 170, 176 ss, 272 ss, 283 ss.
« **Supputatio annorum mundi** » (Luther, 1541), 480 ss.
Suriano (Michel), 448.
Sy, 404 ss, 469, 471, 476.
Synault (Jacques), 610.
Synodes, 58, 246, 344 ss, 501, 562 ss, 569, 585, 648 n. 653.

Tabouet (J.), proc. gén., 595.
Tacquillet (G.), 471.
Taillebourg, 279.
Taisar (Gironne), 310.
Talas (P.), past., 128.
Talleyrand-Périgord (G.-M. de), 341. — (évêque d'Autun), 95.
Tanger, 169.
Tanon (O.), 51, 225.
Taquelet, 403 n, 471 n.

« **Taques** » ou plaques de foyer, 158 ss, 199, 447, 511 ss, 661.
Tarbes, 307 n.
Tard, 646.
Target, avocat, 6, 599 ss, 649 ss.
Tarot, 403 n.
Tarsac (De), 308.
Tascher, 221.
Tassepicquerin, 473.
Tataillon (De), 423.
Taureaux (Marie), 136.
Tavel, 36 ss.
Tavert, 552.
Teissier, 415, 420. — (F.), 52, 387, 661. — (De), 417.
Teissonnière, 317, 416.
Téligny, 298, 301, 430.
Temples protestants, 137, 220, 647 n. — *Bezaudun*, 159. — *Briançon*, 669. — *Castelmoron*, 157. — *Castres*, 352. — *Charenton*, 46, 245. — *Corgémont*, 160. — *Ganges*, 670. — *Héricourt*, 157. — *La Baume-Cornillanne*, 159. — *La Force*, 670. — *La Roche-Chalais*, 655. — *La Rochelle*, 159. — *La Salle*, 336. — *Les Baux*, 382. — *Le Vigan*, 159 n. — *Montauban*, 445, 446. — *Montpellier*, 670. — *Moulins* (Aisne), 478 n. — *Nîmes* (La Calade), 157. — *Niort*, 157. — *Pierre-Ségade*, 157. — *Rouen*, 504. — *Saint-André-de-Valborgne*, 159. — *Saint-Hippolyte*, 159, 670. — *Saint-Just* (Charente-Inf.), 159. — *Saint-Maixent*, 216. — *Sauve*, 589. — *Sedan*, 532, 540.
Tenans (Jean), 651.
Tenay, 538.
Tende (Comte de), 13, 441 ss.
Téron (Claudine), 562.
Terrasson (Jean), préd., 134, 142.
Terreneuve (Vendée), 96.
Terreur (La), 561 ss.
Terride (Ariège), 307.
— (De). — Voy. de Lomagne.
Terrillier, 469.
Tessé (Comte de), 174 ss.
Testament du Duc de la Force, 278.
Testas (Aaron), past., 127 n.
Tetzel, 7.
Teulon, 99.
Texta, past., 127.
Thellier (Ad.), 477.
Thérond, 416.
Thèses, 496 ss, 502.
Thèses (Les 95) de Luther, 480 n.
Thibault (P.), préd., 148.
Thibaut Guill. de Montbéliard, 31 n.
Thiérache, 398 ss.
Thiernu (Aisne), 399, 411.
Thierry, 408, 472.
Thiriat, 94.
Thomson, past., 202 n.
Thoreau. — Voy. Taureaux.
Thorigné (Deux-Sèvres), 133, 149.
Thou (De), 299, 300 n, 311.
Thouars (Deux-Sèvres), 149, 667.
Thun-l'Evêque (Nord), 411.
Thumery (De), 36 ss.
Tierny, 498.
Titien (Le), 251.
« **Tocsin** (Le)... », 621.
Tollin (H.), 239, 671.
Tonneins (Lot-et-G.), 86, 278 ss, 653.
Torcy, 531. — (De), 534, 535 n.
Torlet, 411.
Tornac (Gard), 317.
Torre-Pellice, 671.
« **Torrent** (Le) de feu... », 634.
Tortorel, 164.
Toscane. — Voy. Leduc.
Touffier (Jean), 538.
Toulon (Anne), 552.
Toulongeon (De), 185 n.
Toulouse, 298, 312 n, 313 n, 341, 436 ss, 569, 576, 582, 597, 653, 667.
Tour de Constance, 219, 575.
Touraine, 239, 335.
Tournai, 144, 280, 477 n.
Tournon (Ardèche), 315, 598 n.
Tours, 378, 552, 616.
Tourtoulon, 413.
Toussain (Daniel), 670.
Toussainct, 410, 411, 470.
Touzineau (Fr.), 150.
Tozerac (P.), 278.
Trarieux, sénateur, 226.
Trévoux, 660.
Trial (L.), past., 109.
Tribolet, capit., 476.
Trie (H.-Pyr.), 307 n.
Trigant-Geneste (Mme), 387, 651. — (E.), 658.
Trocmé (A.), past., 280.
Trocquemé, past., 241.
« **Trompette** (La) de salut... » 622.
Tronchin, 260.
Tronson, conseiller, 36 ss.
Trouchaud, 415 ss, 423.
Trouillart, past., 557 ss. — (Jacqueline), 475.
Trouillet, 405 ss, 471 ss.

Troussau (Louis), 317.
Trousset (Jeanne), 471.
Troyan, 406.
Troyes, 32, 318 ss, 515 ss, 538 n, 609.
Trublet (Abbé), 52.
Trumball (W.), ambassad., 169 ss, 271 ss, 281 ss.
Trumeau (Nic.), 663, 665.
Truye (Fl.), 408.
Tucé (Jeanne de), 305.
Tulences, 393.
Tulin, 25.
Tupigny (Aisne), 394, 399.
Turenne (De), 121.
Turenne, 38.
Turge (H.), gal., 229.
Turgnin, 471.
Turgot, 56, 549, 613.
Turin, 8, 13, 25, 28, 32, 34, 419.
Turlure, 409.
Turretini (Bénédict), 229.
Tylor (Ch.), 239.

Udel. — Voy. Hudel.
gon Bertin. — Voy. Paillat.
Unas, 564.
Utrecht (Paix d'), 282.
Uzès (Gard), 589.

Vache (La) à Colas », 625.
acles (Chât. des), 129.
Vaillac (Régim. de), 114 ss,
Vaisselle, 158 ss, 199.
Valdo, 15 ss.
Valence, 423, 610. — (Dan. de), 16, 20.
Valenciennes, 398 n, 409 n.
Valentigney (Doubs), 385.
Valentigny (De). — Voy. de Marisy.
Valet (Jean), 137.
Valgorge (Ardèche), 307 n.
Val Grana, 34.
Valkenier, 671.
Vallemand (Pieter), 439.
Valleraugue (Gard), 564.
Vallier (G.), 30 n.
Valmy, 589.
Val-Pallory, 504.
Valseret (Abbaye du), 612.
Vançais (Deux-Sèvres), 158, 381.
Vance (De), 429.
Vandrevange, 559.
Vanellieu, 423 n.
Van Laan, 163.
Vannes, 305 n.
Varaglia (Jeoffroy), 32, 34.
Varennes (Aisne), 306.
— (De). — Voy. de Renty.
Vassy, 165, 235.
Vatable (François), 243 ss, 267.
Vattin, 410, 411, 469, 475.
Vaublanc (De), 152 ss.
Vauclause (De), 441 ss.
Vaudoré, 128.
Vaudois, 7 ss, 223, 281 ss, 444, 613, 670.
Vaulx (Jacq. de), 609 n.
Vaurigaud, past., 180 n, 212 n, 504.
Vauvert (Gard), 386.
Vaux (Char.-Inf.), 99.
— (De), past., 557. — (Sieur de), 443,
Vazille (P.), 406.
Végobre (De), 55.
Veines (Jacq. de), past., 403, 473, 480 n.
Velai (Antoinette), 654.
Velaines, 522.
Vendée (De), 202 ss.
Vendeuil (Aisne), 476.
Vendhuille (Aisne), 477 n.
Venise, 32, 447, 625.
Venours (Marquis de), 126.
Ver (Manche), 310.
— (De). — Voy. de la Luzerne.
Vérac (De), 300.
Vérard (Ant.), 318, 321.
Vercelli, 32.
Vermandois, 393 ss.
Vermon (De), 401, 408.
Vernejoul (De), past., 225.
Vernes (L.), past., 399, 661.
Vernet, 316. — (Jacob), 52, 239.
Verneuil (De), 82. — Voy. de Longuemar.
Vernier, 535.
Vernoux (Ardèche), 667.
Verret, 25.
Verrines (Deux-Sèvres), 136 n.
Verrue, 285.
Versailles, 168 ss, 285, 296, 316, 613.
Vervins (Aisne), 308 n, 402, 409 n, 410 n, 478 n.
Vesson, 498. — (P.), past., 668.
Veuillot (Louis), 156.
Vevey (Vaud), 46.
Vézelay (Yonne), 300.
Vialat (Veuve), 566.
Viane (Tarn), 157.
Vic-sur-Aisne, 306 n.
Vicq d'Azir, 604.
Vielles (J.), past., 387, 503, 574 n.
Vieilleville (De), 302, 304.
Vienne, 640.
Vierge (Culte de la), 320 ss.
Vignacourt (Somme), 308.

Vignacourt (Suz. de), 308.
Vignaux (Dominique), past., 32.
Vignaux, 115 ss.
Vigner (Nicolas), 513 n, 516.
Vignoles (De), 192. — Voy. Saint-Simon.
Vigny (Pasquette), 472.
Viguyez (Marie), 407.
Vilermat (Deux-Sèvres), 134.
Villain (Marie), 553.
Villanova, 35.
Villardière (De), 100.
Villarnoux (De). — Voy. de Jaucourt.
Villars (Marquis de), 302, 304. — (Comte de), 513.
Villars (*Grand et Petit*), 670.
Villas, 416.
Villemur (H.-Gar.), 652.
Villemusard, 553.
Villeneufve-le-Roy, 523.
Villeneuve (Mme de), 550. — (Christophe de), 442 n. — (Ant.), 567 n.
Villeneuve-sur-Lot, 311, 312 n.
Villequier (De), 303, 304.
Villeray (De). — Voy. de Chartres.
Villers-le-Sec (Meuse), 525.
Villersexel, 308 n.
Villers-Outréaux (Nord), 398, 469.
Villette, 405 ss, 469 ss. — (Marquis de), 284, 505.
Vinay, prof., 671.
Vincennes, 612.
Vincenoy (Cl.), 472.
Vinet, préd., 124 ss, 137 n, 150 n. — (Alexandre), 574 n.
Vinisset (Magdel.), 476.
Vins (De), 442 ss.
Viret (Pierre), 21 ss, 374, 661.
Virieu (De), 429.
Visme (C. de), 477 n.
Vitraux, 160.
Vitré (Deux-Sèvres), 131 n, 653.
Vitrolles (De), 153.
Vitry-le-François, 531 ss, 554.
Vivans (De), 311.
Vivarais, 299, 313 ss, 412 ss, 667.
Vivens, 38 n.
Viviers (Ardèche), 313.
Voigne, 471.
Volle (Antoine), 425.
Voltaire, 54, 565, 571, 578, 599.
Von Liebenau (Th.), 440.
Von Segesser (Dr A.-Ph.), 440.
Vostre (Simon), 54.
Voulon, 309. — (Delphine de), 309.
Vouthon (Meuse), 201.

Wabnitz (A.), prof., 503.
Waddington (Ch.), 105, 660.
Walferdin (Collection), 5.
Walincourt (Nord), 398 n.
Walldorf, 672.
Waller (W.-Chapman), 558.
Wandsworth, 128 n.
Wasselart, 406, 471.
Wassigny (Aisne), 399, 409, 478.
Watier (F.), 668.
Watin, 473 ss.
Weiss (N.), 38, 42, 44, 51, 74, 105, 112, 125, 161, 167, 184, 188, 220, 223, 225, 233, 236, 241, 270, 277, 280, 335, 383 ss, 444 ss, 448 ss, 502, 540, 547, 556, 560, 586 n, 594, 597, 612, 614, 616, 618, 641, 669
Welsperg (Paul de), 428,
Wesel, 672.
West (Marie), 477.
Westrich (Jean), 533.
Wiart, 472, 479.
Wigan, 378.
Williamson (Lord), amb., 90.
Willocqueau, 405, 475.
Windsor, 289.
Wingle (Pierre de), dit Pirot Picard, 22 ss, 63, 64, 68.
Wingles (Jean de), 662.
Wittemberg, 9, 31, 249, 480, 492.
Worms, 250.
Wulliamy (J.), 51.
Wurtemberg, 39, 670.

Xaintray (Deux-Sèvres), 328.
Xanton (Vendée), 100.

Ypres, 280.
Ysarn, 387.

Zell, 205.
Zitters, ambassad., 281.
Zurich, 59, 131, 316 n, 386, 502.
Zwingle, 59, 61, 65, 502.

2. TABLE ALPHABÉTIQUE

DES COLLABORATEURS AU TOME XLIII

L. Baulme, 43.
D. Benoît, 54, 561.
A. Bernus, 182, 384, 529, 651, 670.
Paul Besson, 640.
Jean Bianquis, 504.
F. Borel, 297.
Louis Bost, 658.
R. de Cazenove, 313, 335, 412.
Em. Comba, 7.
H. Dannreuther, 511, 558, 614.
O. Douen, 318, 449, 465, 613, 658.
A.-J. Enschédé, 38.
J.-W. Enschédé, 381.
G. Fagniez, 382.
P. Fonbrune-Berbinau, 612 et la Table.
Ch. Frossard, 167, 278.
R. Garreta, 53.
Ch. Garrisson, 113, 445, 555, 614, 620.
J. Gaufrès, 56.
Em. Gauthier, 373.
H. Gélin, 46, 96, 157, 199, 324, 380, 642.
W. de Grave, 55.
A. Grotz, 186.
H. Hauser, 594.
A. Lefebvre, 556.
L. Lévy-Schneider, 337, 362.
A. Lièvre, 79.
A. Lods, 92, 599.
Ch. Meunier, 556.
J. Monod, 502.
Th. Monod, 556.
Oberkampff, 382, 446.
D. Ollier, 280.
J Pannier, 52, 393, 404, 469, 503.
C. Pascal, 88, 169, 271, 281.
Ch. Read, 151, 480.
E. Ritter, 378, 558.
F. de Schickler, 226, 670.
A. Trigant-Geneste, 655.
N. Weiss, 5, 35, 57, 75, 79, 87, 106, 122, 162, 167, 182, 186, 225, 242, 329, 426, 427, 444, 447, 449, 461, 496, 505, 526, 529, 540, 547, 560, 608, 614, 617, 661, 669.

3. TABLE

GÉNÉRALE ET CHRONOLOGIQUE

1894

Préface de la quarante-troisième année..... 5
N. Weiss. — Pour la Fête de la Réformation (Abraham Duquesne et Paul Rabaut)..... 555
— Gustave-Adolphe, 9 novembre 1594-16 novembre 1894..... 617
Quarante et unième assemblée générale..... 225 à 270
F. de Schickler. — Rapport sur l'exercice 1893-1894..... 226

ÉTUDES HISTORIQUES

N. Weiss. — Conférence sur Paris et la Réforme sous François Ier (1515-1547)..... 242
Emilio Comba. — L'introduction de la Réforme dans les vallées vaudoises du Piémont (1530-1535)..... 7
O. Douen et N. Weiss. — Les premières professions de foi des protestants français (1532-1547)..... 57, 449
H. Dannreuther. — Jean de Luxembourg (1537-1576) et la Réforme dans le comté de Ligny-en-Barrois..... 511
Jacques Pannier. — La Réforme dans le Vermandois et le Cambrésis. L'Église du Catelet, 1592-1599..... 393
Charles Garrisson. — Une erreur historique : Les deux massacres de Négrepelisse, en 1621 et 1622..... 113
— Un chapitre de l'histoire des controverses religieuses du XVIIe siècle. 620
C. Pascal. — Un ambassadeur désagréable à la cour de Louis XIV. Sir William Trumball, 1685-1686..... 169, 271, 281
D. Benoit. — Les pasteurs et l'échafaud révolutionnaire : Pierre Soulier, de Sauve (1743-1794)..... 561
L. Lévy-Schneider. — Le pasteur Jeanbon Saint-André jusqu'à la réunion des États-généraux, 1749-1789..... 337

DOCUMENTS (Voir aussi la Correspondance).

XVIe SIÈCLE

N. Weiss. — Le Sommaire primitif de Robert Estienne (1532)..... 461
N. Weiss et A. Bernus. — L'Église réformée de Nevers à la fin du XVIe siècle (1534-1596)..... 182
H. Hauser. — Lettres closes de François Ier sur les protestants de Savoie (1538)..... 594
N. Weiss. — Sommaire des livres du Vieil et du Nouveau Testament de Robert Estienne (1540)..... 75
— Comment on interrogeait et jugeait les accusés d'hérésie; feuille d'audience de François de Fénin d'Amiens (1544)..... 35

O. Douen. — Le Sommaire de Calvin (1552)..... 465
N. Weiss. — Une chanson de Jeanne d'Albret (1564)..... 526
Paul Besson. — Philippe II et le massacre de la Floride (1565-1566). 640
F. Borel. — Un document inédit, relatif à la paix de Saint-Germain (1570)..... 297
N. Weiss. — La Saint-Barthélemy, nouveaux textes et notes bibliographiques (1572)..... 426
N. Weiss et A. Bernus. — Sedan, notes sur la Réforme (1572-1710).. 529
Jacques Pannier. — Baptêmes et mariages protestants au Catelet (1592-1599)..... 404, 469

XVIIe SIÈCLE

A. Lièvre et N. Weiss. — En Seudre, pilotes huguenots, émigration en masse, arrestations, etc. (1681-1687)..... 79
C. Pascal. — Supplique en faveur de Pierre Butaud seigneur de L'Ensonnière, galérien pour la foi (1685-1712)..... 88
N. Weiss. — Le Désert (et la Révocation) en Poitou, 1685, 1696-1742 (Pasteurs exilés en 1685; proposants, prédicants et martyrs).. 122
A. Grotz et N. Weiss. — Le sort des réfugiés en Hollande, Angleterre et ailleurs en 1687..... 186
N. Weiss. — Le baron de Montbeton après sa condamnation aux galères, et sa petite-fille (1687-1698)..... 540
N. Weiss et A.-J. Enschédé. — Trois ouvriers de la première heure au Désert, requêtes de Joseph Lagacherie, Guill. Lumière et Pierre de la Forcade (mai-juin 1699)..... 38
Ch. Frossard. — Testament du duc de la Force..... 278

XVIIIe SIÈCLE

N. Weiss. — Aux Nouvelles Catholiques de Paris (1702)..... 547
L. Baulme. — La liberté de mourir en France en 1712. — Daniel Servien, de Lavardac..... 43
N. Weiss. — Le Désert en Poitou, voy. plus haut..... 122
— Placet des habitants de Saint-Savinien en Saintonge (1717)..... 87
R. de Cazenove. — Procès de Jacques Martin, muletier d'Anduze (1726)..... 313, 415
H. Gelin. — Les mariages au Désert et leurs conséquences en Poitou en 1749..... 642
Trigant-Geneste. — Requête des protestants de la Roche-Chalais, 1750..... 655
L. Lévy-Schneider. — Lettres inédites de Jeanbon Saint-André sur les dissensions de l'Église de Castres et l'exil de Bonifas-Laroque (1782-1783)..... 362
A. Lods. — L'avocat Target défenseur des protestants (1787)..... 599

MÉLANGES

H. Gelin. — Les méreaux du temple de Charenton..... 46
— Inscriptions huguenotes..... 96, 157, 199, 324
A. Lods. — Les portraits de Rabaut de Saint-Etienne..... 92

Ch. Read. — Une tentative pour supprimer la liberté des cultes en 1815 151
— Un curieux opuscule de Martin Luther démarqué (*Supputatio annorum mundi*) 480
O. Douen. — La Bible française avant Lefèvre d'Etaples 318
Emile Gauthier. — Le Catéchisme de Genève de J. Calvin 373
A. Bernus. — Le pasteur Gardesi 651
A. Trigant-Geneste. — Le temple du Désert à la Roche-Chalais 655
Louis Bost et O. Douen. — Les Psaumes en Poitou pendant la période du Désert 658

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIE

N. Weiss. — *L'Institution chrétienne de Calvin*, d'après M. Lanson; — *Seizième siècle*, par E. Faguet (Marot, d'Aubigné, Calvin); — *d'Aubigné*, par L. Trial; — *La liturgie de Calvin et celle de Strasbourg*, par A. Erichson 106
— *Les Denis*, par Mlle H. de Bellecombe; — *La bataille de Dreux*, par M. de Coynart; — *Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret*, par M. de Ruble 162
— *Le père Joseph et Richelieu*, par G. Fagniez; — l'*Histoire de la ville de Gap*, par J. Roman; — de *Saillans*, par A. Mailhet; — *Brochures diverses*, par MM. E. Arnaud, H. Dannreuther, E. Lesens et A. Dupin de Saint-André 329
E. Ritter. — Stengel, *Catalogue chronologique de grammaires françaises* 378
N. Weiss. — *Mémoires de Luc Geizkofler*, par E. Fick; — *François Hotman*, par L. Ehinger; — *Un capitaine fribourgeois au* xvie *siècle*, par H. de Schaller; — *Le livre de raison du noble Honoré du Teil*, par le baron J. du Teil 427
— *Thèses historiques* soutenues aux Facultés de théologie protestante de Paris et de Montauban (1890-1894) 496
— *Arrêts du Conseil de Genève* (1541-1550), par A. Cartier. — *Bibliographie de Simon de Colines* (1520-1546), par Ph. Renouard; — *Etablissement d'imprimeries à Alençon* (1529-1575), par Mme G. Despierres 608
— La fête de la Réformation et notes bibliographiques 614
— *L'Imprimerie et la Réforme*, articles de MM. A. Claudin et H. Stein; — *La Réforme en Savoie, le Conflit de Vernoux, les Prophètes cévenols, Rabaut de Saint-Etienne, Mémoires sur Castres*, par MM. Claparède, Mazon, Vesson, Watier, Fabre et Pradel 661
F. de Schickler. — La Société huguenote d'Allemagne 670

CORRESPONDANCE

J. Pannier. — Richelieu et son Église de Plouër 52, 603
R. Garreta. — Inscriptions huguenotes en Normandie 53
D. Benoît. — Une lettre de Voltaire 54
W. de Grave. — Les Gautier de Caen à Londres 55

J. Gaufrès. — La signification du mot méreau..... 56
Ch. Frossard. — Le livre de raison de Jacques de Gassion..... 167
N. Weiss. — Jacques Boiceau, dessinateur des jardins de Versailles. 167
— Une question à propos d'un portrait..... 444
— Inscriptions et clochers huguenots..... 669
D. Ollier. — Publication des registres de la Barrière..... 280
R. de Cazenove. — Cloches huguenotes (La Salle)..... 335
H. Gelin. — Un nouveau moule à méreaux..... 380
J.-W. Enschédé. — La mélodie de l'hymne national hollandais..... 381
Oberkampff. — Inscriptions huguenotes à Clairac et aux Baux. 382, 446
G. Fagniez. — Réponse à la critique de son « Père Joseph »..... 382
Ch. Garrisson. — A propos de Jeanbon Saint-André..... 445
— Le pasteur Gardesy et Recueil de quelques pièces nouvelles de prose et de poésie..... 614
— et P. Fonbrune-Berbinau. — La Complainte de l'Église persécutée..... 555, 612
Jean Monod, etc. — Catalogue des thèses protestantes..... 502
Jean Bianquis. — L'Église de Saint-Lô à Rouen..... 504
Th. Monod. — Encore Calvin et les Jésuites..... 556
Ch. Meunier et A. Lefèbvre. — Un culte de communion et un mariage à Guines en 1682..... 556
E. Ritter et H. Dannreuther. — Anne-Catherine de Bassy, trisaïeule de Frédéric Diez..... 558
O. Douen. — Les Nouvelles Catholiques de Paris..... 613
H. Dannreuther. — La lecture du Décalogue en français à la grand'messe..... 614
A. Bernus. — Question sur Daniel Toussain..... 670

Nécrologie. — Illustrations, voy. ces mots dans la première Table.

Table alphabétique des noms de personnes et des principales matières..... 673
Table alphabétique des collaborateurs..... 711
Table générale et chronologique..... 713

Errata. — Page 36, ligne 25, lisez *damnez* au lieu de donnés. — P. 61, l. 25 à 27, lisez forcer, dans un sens plutôt que dans l'autre, l'interprétation de ce passage tant controversé. — P. 86, l. 2, lisez *Arch. nat.*, G⁷133. — P. 126, note 1, lisez *Couhé* au lieu de Couché. — P. 185, note 1, l. 4, lisez *signée*. — P. 247, l. 1, lisez *auxquels*. — P. 258, l. 19, lisez 19 *avril*. — P. 262, l. 1, lisez par *Foy;* — l. 28, lisez harangue *latine*. — P. 267, ajoutez à la note 2 : Peut-être faut-il compter au nombre des services que François Ier récompensa par ce don, précisément cette traduction des Psaumes, à laquelle il paraît s'être beaucoup intéressé. — Note 3, ajoutez : où Charles V est représenté à l'âge de 32 ans. — P. 377, l. 24, lisez *catéchisme*. — P. 425, l. 32, lisez *les* cas. — P. 430, l. 27, effacez *feu*. — P. 440, l. 2, lisez *avait*. — P. 642, 2e ligne du titre au milieu de la page, lisez Saintonge au lieu de Poitou.

4905. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.

The HF Group
Indiana Plant
079159 E 38 00
12/15/2006